

PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

~~~~~  
ANNÉE 1877.  
~~~~~

NIMES  
IMPRIMERIE LAFARE FRÈRES

1 — place de la Couronne — 1

—  
1877



# TABLE

DES

## PROCÈS-VERBAUX

DE

### L'ACADÉMIE DU GARD.

ANNÉE 1877.

#### FAITS ACADÉMIQUES

	Pages.
M. <i>Charles Lenthéric</i> , élu président.....	6
M. <i>Fernand Verdier</i> , élu vice-président..	6
Election de M. <i>François Germer-Durand</i> , comme membre titulaire résidant.....	16
Election de M. <i>Albin Michel</i> , comme mem- bre titulaire résidant.....	16
Election de M. <i>P.-E. Delepine</i> , comme membre titulaire résidant.....	44
Election de M. <i>Sabatier</i> , comme membre titulaire résidant.....	44
Election de M. <i>Ern. Louet</i> , comme membre titulaire résidant.....	184
M. <i>Auguste Bosc</i> , nommé membre hono- raire.....	32
Mort de M. <i>Emile Teulon</i> , membre titulai- re résidant. — Paroles de M. <i>Charles Lenthéric</i> à ce sujet.....	94
Mort de M. <i>J.-P. Hugues</i> , membre non- résidant.....	70
Commission chargée d'étudier s'il est oppor- tun de tenir, cette année, une séance publi- que.....	15
Rapport de cette Commission.....	24
Commission de publication (MM. <i>Gouazé</i> , <i>Viguié</i> et <i>Des Rivières</i> adjoints au bureau).	24
Commission nommée pour indiquer le sujet du prix de poésie à décerner en 1878, (MM. <i>Ire- née Ginoux</i> , <i>E. Brun</i> et <i>J. Gaidan</i> adjoints au bureau).....	24
Rapport de cette commission.....	32,43

Commission chargée d'examiner la proposition faite à la Compagnie par trois de ses membres, de reprendre son ancienne dénomination d' <i>Académie de Nîmes</i> (MM. <i>Aures, Viguie, Gouaze</i> adjoints au bureau.....	149
Rapport de cette Commission.....	195
Propositions de la Commission nommée pour la Bibliothèque de l'Académie.....	97
Inventaire général des richesses d'art de la France. — Commission nommée pour répondre à la demande du Directeur des Beaux-Arts (le Bureau, MM. <i>Aures, Révoil, Im-Thurn et Doze</i> ).....	72
Rapport de cette commission.....	98
Compte-rendu de la situation financière de l'Académie, par M. C. <i>Liopard</i> , trésorier..	15
Approbation de ces comptes. — Remercements votés au trésorier.....	24
Décision attribuant à la Bibliothèque de la ville de Marseille la dernière série de nos <i>Memoires</i> ... ..	6
Echange de nos <i>Memoires</i> accordé au Comité de l'Art chrétien du diocèse de Nîmes contre son <i>Bulletin</i> .....	198
Lettre du Ministre de l'Instruction publique informant l'Académie que la 15 <sup>e</sup> réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne du 4 au 7 avril .....	23
M. l'abbé P. <i>Azais</i> , secrétaire-perpétuel, l'un des délégués à la réunion des Sociétés savantes, rend compte des séances auxquelles il a assisté.....	73
Médaille commémorative de l'inauguration de la statue de <i>Jean Reboul</i> .....	88
Installation, dans la salle de nos séances, d'un portrait de l'évêque Fléchier, peint par M. <i>Doze</i> , d'après le portrait appartenant à M. le chanoine de Tessen.....	68
M. N. <i>Gouaze</i> nommé commandeur de la Légion d'Honneur . . . . .	72
M. Ch. <i>Lenthéric</i> obtient un prix de 1,500 f. à l'Académie française pour ses « Villes mortes du golfe de Lyon ».....	120
Proposition faite par trois membres (MM. <i>Aures, E. Germer-Durand et Lenthéric</i> ) de reprendre l'ancienne dénomination d'« Académie de Nîmes ».....	148
M. Ch. <i>Lenthéric</i> , président, souhaite la bienvenue à M. <i>Louet</i> .....	211
Remerciement de M. <i>Louet</i> .....	212

ARCHÉOLOGIE.

• Médailles retrouvées ou acquises, par M. E. Germer-Durand.....	77
Etude sur les inscriptions hébraïques de Nîmes, par M. Simon, communiquée à l'Académie par M. le doct. L. Carcassonne.	106
Bas-reliefs chrétiens de la maison Meynier, de Salinelles, par M. Franç. Germer-Durand.....	139
Poids et mesures d'Uzès au XIV <sup>e</sup> siècle, par <i>le même</i> .....	142
Rapport sur l'«Album des fouilles de Caranda», de MM. Moreau père et fils, par M. Albin Michel. — 1 <sup>re</sup> partie.....	44
2 <sup>e</sup> partie.....	184
Note sur le Xyste et l'inscription de L. Spinus, par <i>le même</i> .....	74
Note de M. Casalis de Fondouce au sujet des « Milliaires du Gard ».....	147

BIOGRAPHIE.

Notice biographique sur Emilien Dumas, par M. Lombard-Dumas. — 1 <sup>re</sup> partie.....	81
2 <sup>e</sup> partie.....	89

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Frédéric Bastiat, par M. Edouard Bondu- rand — 2 <sup>e</sup> partie.....	6
(Suite).....	16
Le libre échange, par <i>le même</i> .....	49

ESTHÉTIQUE.

L'Art grec à Arles, par M. Ch. Lentheric...	179
---	-----

HISTOIRE.

Les Ecoles à Nîmes, par M. l'abbé P. Azats. — Première partie.....	33
Deuxième partie.....	121
Etude sur la critique historique, par M. P.-E. Delepine.....	214
Louis VIII à Saint-André (Villeneuve-lez-Avignon), et Bermond de Clausonne, XIII <sup>e</sup> abbé du monastère de Saint-André-d'Avignon, 1226), par M. A. Coulondres.....	25

LITTÉRATURE.

Rapport sur le livre de M. le chanoine Gilly, « La science du Langage », par M. l'abbé <i>P. Azais</i> .....	111
Rapport sur l'ouvrage de M. Ernest Louet, « Expédition de Syrie, notes et souvenirs », par M. <i>Ariste Viguié</i> .....	150
Etudes sur les fables de La Fontaine. — « Le charlatan », par M. <i>Ch. Liotard</i> ...	130
De quelques termes employés à c ntre-sens, et dont la signification a été altérée incons- ciemment, par <i>le même</i> .....	131
Rapport sur le dernier « Annuaire de la So- ciété Philotechnique, » par <i>le même</i> .....	170
La Reine Esther, tragédiou en vers et en cinq actes, à la lengnou vulgari, coumpou- sado à la manière des Juifs de Carpentras, par M. <i>Sabatier</i> . ....	59
Etude sur le « Songe d'une nuit d'été » de Shakspeare et les critiques d'Outre-Rhin, par M. <i>A. de Grisy</i> .....	198
Sur la « Correspondance de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers », par M. <i>Edmond Hugues</i> .....	103

MÉDECINE.

Les Chirurgiens Nimois au xvii <sup>e</sup> siècle, par M. le docteur <i>Albert Puech</i> .....	193
Un mot sur l'agalaxie, par M. le docteur <i>Leon Carcassonne</i> .....	33

POÉSIE.

Le Lièvre et la Tortue, fable, par M. <i>A.-H.</i> <i>Bigot</i> .....	111
Un premier voyage, par M. <i>Eugene Brun</i> .	38
Le vieux jardin de mon grand-père, par <i>le</i> <i>même</i> .....	180
Traduction de l'ode d'Horace à la République : <i>O navis, referent</i> ....., par M. <i>Irénée</i> <i>Ginoux</i> .....	56
Contre les doctrines positivistes, par M. <i>Gustave Pelon</i> .....	111
A mes vers, épître, par M. <i>P.-E. Delépine</i> .	198

# PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.



*Séance du 13 janvier 1877.*

Présents : MM. Aurès, président en l'absence de M. Ginoux; Dumas, J. Salles, Viguié, Liotard, Brun, Penchinat, Puech, Gaidan, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Deloche, Bonnard; Bondurand, membre non-résident; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. Ginoux, retenu chez lui par une indisposition, écrit à ses confrères pour leur exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Comptes - rendus de la société française de numismatique et d'archéologie, t. v, année 1874.*

*Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11<sup>e</sup> série, t. xvi. — 3<sup>e</sup> trimestre 1876.*

*Marseille depuis trois mille ans, celtique, grecque et chrétienne.*

*Etude sur les inondations, leurs causes et les précautions à prendre pour en diminuer les désastres, par A. de Vivès.*

*La poésie provinciale, étude lue à la Sorbonne à la réunion des Sociétés savantes, par Gabriel Marc, membre de la Société des Gens de lettres.*

L'Académie, sur la proposition de M. Aurès, décide qu'elle enverra la dernière série de ses Mémoires à la Bibliothèque de la ville de Marseille.

Conformément aux statuts de l'Académie, qui prescrivent que l'élection du président et du vice-président aura lieu à la première séance du mois de janvier de chaque année, il est procédé à l'élection de ces deux membres du bureau. M. *Lenthéric* est nommé président, et M. *Verdier* vice-président.

La place de secrétaire-adjoint étant depuis longtemps vacante, M. *Bonnard* est élu pour en remplir les fonctions.

M. BONDURAND lit le début d'une *Etude sur Frédéric Bastiat*. Il jette un coup

d'œil rapide sur l'ensemble des œuvres et le caractère de cet économiste, puis il aborde son livre des *Harmonies économiques*, et en donne une analyse.

M. Bondurand insiste sur la manière dont Bastiat a envisagé la *Valeur*, et s'exprime en ces termes :

« Avec le cinquième chapitre, nous arrivons à cette théorie de la *Valeur*, qui est toute personnelle à Bastiat et qui lui a servi de point de départ dans l'étude de la *Rente foncière*. Pour lui, la théorie de la valeur est une déduction du principe d'harmonie ; mais cette déduction servira à son tour à prouver le principe ».

En effet, il subordonne la démonstration de l'harmonie sociale, ou de *l'égalisation dans l'amélioration*, à la démonstration des deux points suivants :

1. *L'Utilité* tend à devenir de plus en plus *gratuite, commune* en sortant progressivement du domaine de l'*appropriation* individuelle ;

2. La *Valeur*, au contraire, seule appropriable, seule constituant la propriété de droit et de fait, tend à diminuer de plus en plus relativement à l'utilité à laquelle elle est attachée.

Bastiat fonde la notion de valeur sur les manifestations de notre *activité*, sur



les efforts, sur les services réciproques qui s'échangent, parce qu'ils sont susceptibles d'être comparés, appréciés, évalués.

Il ne la fonde, ni sur les phénomènes extrêmes de notre sensibilité, besoins et satisfactions, parce que ces phénomènes sont incommensurables d'un individu à l'autre, ni sur les dons ou la coopération de la nature, parce que ces dons sont gratuits. Il la restreint, de plus, aux efforts échangés ou échangeables, parce que l'échange, non-seulement mesure les valeurs, mais encore leur donne l'existence.

Quand deux hommes se cèdent mutuellement leur effort actuel, ou les résultats de leurs efforts antérieurs, ils se *servent* l'un l'autre, ils se rendent réciproquement *service*.

La valeur est donc, pour Bastiat, *le rapport de services échangés*.

Il fait remarquer qu'une foule de circonstances peuvent augmenter l'importance relative d'un service.

« Nous le trouvons plus ou moins grand, selon qu'il nous est plus ou moins utile, que plus ou moins de personnes sont disposées à nous le rendre, qu'il exige d'elles plus ou moins de travail, de peine, d'habileté, de temps, d'études préalables; qu'il nous en épargne plus ou moins à nous-mêmes. La valeur dépend encore du jugement que nous en portons;

car il arrive souvent que nous estimons très haut ce qui en réalité nous est nuisible ».

Bastiat rejette les définitions qui en placent exclusivement le principe dans une des circonstances qui la font varier; matérialité, durée, utilité, rareté, travail, jugement, etc., et il se sépare des économistes qui ont donné ces définitions Adam, Smith, J.-B. Say, Storch, Senior, etc.

Examinant le rôle que joue le diamant dans les ouvrages des économistes pour l'élucidation du principe de la valeur, il signale les contradictions où conduisent les définitions incomplètes.

« L'école anglaise dit-elle que la valeur est dans le travail ? l'école française lui montre un diamant : Voilà, répond-elle, un produit qui n'exige aucun travail et renferme une valeur immense. L'école française affirme-t-elle que la valeur est dans l'utilité ? aussitôt l'école anglaise met le diamant en opposition avec l'air, la lumière, l'eau. L'air est fort utile, réplique-t-elle, et n'a pas de valeur ; le diamant n'a qu'une utilité fort contestable, et vaut plus que toute l'atmosphère. Et le lecteur de dire comme Henri IV : Ils ont, ma foi, tous deux raison. Enfin, on finit par s'accorder dans cette erreur, qui surpasse les deux autres : Il faut avouer que Dieu

met de la *valeur* dans ses œuvres et qu'elle est matérielle ».

Après cette spirituelle boutade, Bastiat nous donne son explication :

« Ces anomalies s'évanouissent, ce me semble, devant une simple définition, qui est confirmée plutôt qu'infirmée par l'exemple donné.

« Je me promène au bord de la mer ; un heureux hasard me fait mettre la main sur un superbe diamant, me voilà en possession d'une grande *valeur*. Pourquoi ? Est-ce que je vais répandre un grand bien dans l'humanité ? Serait-ce que je me sois livré à un long et rude travail ? Ni l'un ni l'autre. Pourquoi donc ce diamant a-t-il tant de valeur ? C'est sans doute que celui à qui je le cède estime que je lui rends un grand *service*, d'autant plus grand que beaucoup de gens riches le recherchent et que moi seul puis le rendre. Les motifs de son jugement sont controversables, soit. Ils naissent de la vanité, de l'orgueil, soit encore. Mais ce jugement existe dans la tête d'un homme disposé à agir en conséquence, et cela suffit.

« Bien loin que la valeur ait ici une proportion nécessaire avec le travail accompli par celui qui rend le service, on peut dire qu'elle est plutôt proportionnelle au travail *épargné* à celui qui le reçoit ; c'est du reste la loi des valeurs,

loi générale, et qui n'a pas été, que je sache, observée par les théoriciens, quoique elle gouverne la pratique universelle ».

On ne peut nier ce qu'il y a d'ingénieux dans cette tentative pour embrasser tous les faits par une règle unique. Cependant, nous ne sommes pas entièrement satisfait par la théorie de Bastiat sur la valeur. Elle nous paraît manquer d'homogénéité. Il semble qu'elle contient deux doctrines différentes, à la faveur de l'élasticité du mot de *service*. La première fonde la notion de valeur sur l'*effort* ; la seconde reconnaît que la valeur peut exister sans l'effort. Il y a là, non pas une contradiction réelle, car les deux théories sont vraies pour des cas divers, mais la preuve que la valeur est un phénomène complexe et qu'on ne peut en exprimer la raison dans une formule unique et simple. L'exemple du diamant, écueil des écoles française et anglaise, ne laisse pas d'être embarrassant pour la conception primitive de Bastiat, celle des *efforts échangés*. Aussi, dans sa définition dernière, introduit-il le mot *service*, qui est susceptible d'une signification plus étendue, mais qui ne se plie à toutes les circonstances qu'à l'aide d'un double sens et d'un peu de subtilité. La théorie de la valeur, en tant que déduction et preuve du principe d'harmonie de Bastiat, ne peut rigoureusement s'entendre que de l'échange

des efforts. Elle se rapproche alors de la théorie de Smith, qui place la valeur dans le travail, et son caractère harmonique lui vient de l'équivalence, de l'équité des rémunérations, et d'une conformité absolue avec l'idée de justice.

La théorie qui place la valeur dans la rareté ou dans le travail épargné ne saurait présenter un caractère d'harmonie aussi immédiat, parce que la rémunération du hasard ou d'un travail négatif et l'idée de justice ne sont pas adéquates. La marche de la valeur, néanmoins, est toujours dominée par une harmonie supérieure, en ce sens que la valeur tend à se proportionner au travail, quand il est libre. C'est une des plus belles lois qu'ait démontrées Bastiat.

Nous sommes donc fondés à faire à la théorie de Bastiat une critique qui porte principalement sur une question d'ordre et de méthode.

Il présente d'abord le fondement de la valeur comme un rapport très simple. C'est là une espérance trompeuse que ne tardent pas à dissiper des considérations imposées par l'évidence, véritables exceptions à sa règle harmonique, et qui par leur importance prennent les proportions d'une théorie nouvelle. Il eût été plus scientifique de ne pas dissimuler la complexité du problème, et de chercher à le résoudre sans désir préconçu d'obtenir une formule trop brève et partant trop étroite. Si Bastiat avait eu le loisir

de revenir sur ses *harmonies*, nul doute que cet esprit si profondément sincère n'eût traité avec plus de rigueur ce chapitre où abondent d'ailleurs les observations vraies ».

A la fin de sa lecture, M. Bondurand annonce qu'il s'occupera, dans la prochaine séance, de la Rente foncière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 27 janvier 1877*

Présents: MM. Lenthéric, *président*; Dumas, Aurès, Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, Tribes, Q. des Rivières, Brun, Verdier, Balmelle, Penchinat, Dombre, Puech, Gaidan, Faudon, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Bosc, Deloche, Bonnard, membres résidents; Bondurand et Charvet, membres non-résidents; Laval, associé-correspondant; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lenthéric, nommé président à la dernière séance, occupe le fauteuil de la présidence et remercie ses confrères de leurs suffrages. Il rend hommage au zèle de son prédécesseur M. Ginoux, et il promet tout son dévouement pour les intérêts de l'Académie.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Bulletin de la société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 4<sup>me</sup> année, Octobre-Décembre 1876, N° 4.*

*Gazette des lettres, des sciences et des arts*, 1<sup>er</sup> janvier, 20 janvier 1877.

*Bulletin de la Société Dunoise. Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*. Janvier 1877.

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Lozère*. Novembre 1877.

*Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts*. — Seconde série. Tome VII.

M. l'abbé Gilly, chanoine de la cathédrale de Nîmes, docteur en théologie et en droit canon, fait hommage à l'Académie de son livre intitulé : *La Science du langage*.

Il est décidé que les membres du bureau se réuniront pour étudier l'opportunité d'une séance publique, et aviser au choix des lectures qui devraient y être faites.

M. LIOTARD, trésorier, présente, selon l'usage, le compte-rendu des recettes et des dépenses de l'Académie. Les recettes s'élèvent : pour la cotisation des membres résidants, à la somme de 1,050 fr. ; pour celle des membres non-résidants, à la somme de 235 fr. ; pour la cotisation des associés-correspondants, au chiffre de 200 fr. ; et pour droits de diplôme à 80 fr. ce qui constitue un total de 1565 fr. Le Conseil général a donné une subven-



tion de 600 fr. ; le Conseil municipal, de 500 fr. ; et le ministre de l'instruction publique, de 500 fr. également. L'Académie a obtenu, au concours des Sociétés savantes des départements, un prix extraordinaire de 1,000 fr. pour ses travaux archéologiques ; ce qui fait, avec la valeur en jetons de présence et le report de 1875, la somme totale de 5,679 fr. 60 c.

Les dépenses s'élèvent : pour l'impression du volume des *Mémoires* et de celui des *Procès-Verbaux*, à 2,534 fr. 50 c. ; pour les jetons de présence, à 191, fr. 50 c. ; ce qui fait, avec les autres frais, la somme de 3,533. Il nous reste un excédant de 2,146 fr. 60, et c'est là, pour les finances de l'Académie, une situation des plus prospères.

MM. Aurès, Penchinat et Carcassonne exposent les titres qui recommandent aux suffrages de l'Académie les candidats inscrits pour les sièges vacants.

M. *François Germer-Durand fils*, qui a obtenu le premier prix au concours de 1875, et M. *Albin Michel*, qui a obtenu une mention honorable au même concours, sont nommés membres résidents, à la place de M. F. Girard et de M. Is. Brunel.

M. BONDURAND, continuant la lecture de son *Etude sur l'économiste Bastiat*, s'occupe de la *Rente foncière*.

Il commence par établir sur quelle base repose le principe de *propriété*. Bastiat a enseigné avec juste raison que l'homme est propriétaire de lui-même, de ses facultés, et du produit de ses facultés, du fruit de son travail. A ce point de vue, il est hors de discussion que la propriété est de droit naturel. Mais il n'en est pas de même de la propriété foncière et individuelle. Elle n'est ni antérieure, ni supérieure à la loi, malgré ce qu'en ont dit les physiocrates et Bastiat lui-même.

Montesquieu, Rousseau, Bentham, Mirabeau, Pascal, la plupart des légistes anciens ou modernes la considèrent comme une conséquence de la loi.

Bastiat, préoccupé de combattre le communisme, a voulu mettre la propriété à l'abri de ses coups en la plaçant au dessus de la loi et sous l'égide du principe universellement respecté de la justice. « La propriété, dit-il, est d'institution divine, et c'est sa sûreté ou sa sécurité qui est l'objet de la loi humaine ».

La science, éclairée par l'histoire, ne saurait acquiescer à cette proposition, et tout montre que la propriété foncière a sa source dans la loi positive, qui la protège, non parce qu'elle est de droit primordial, mais parce qu'elle favorise seule, et au plus haut degré, le progrès de la richesse générale.

C'est donc moins le principe de jus-

tice qui est l'origine de la propriété, que celui de l'utilité universelle.

M. Bondurand suit Bastiat dans le détail de sa théorie, et montre que l'erreur du maître est d'appliquer aux circonstances européennes des raisonnements qui ne sont justes que dans les pays neufs, où la terre est en quantité indéfinie, en Australie ou dans le Far-West, par exemple.

Abordant la *Rente foncière*, conséquence de la propriété, M. Bondurand s'efforce de dissiper la confusion qui résulte des définitions diverses des économistes. La rente foncière n'est pas, comme l'écrivait Adam Smith, la totalité des revenus d'un domaine affermé. Les belles analyses de Ricardo ont distingué, dans ces revenus, l'intérêt du capital consacré à amender le terrain et à ériger les constructions nécessaires, d'avec le droit payé pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol. Ce dernier droit seul constitue la rente foncière. Elle n'est donc qu'une partie du fermage.

C'est en vain que Bastiat nie cette rente représentative de la fécondité de la terre, c'est en vain qu'il ne veut voir dans le fermage que l'intérêt des capitaux employés, afin de pouvoir faire cadrer la rente foncière avec l'idée harmonique de justice. L'évidence des faits le déborde, et il finit par se rendre implicitement à la réalité. Il y a, dans les

*Harmonies* de Bastiat, deux théories de la Rente foncière, comme il y en a deux de la Valeur. La première nie la Rente au nom de la justice, la seconde la reconnaît partout. M. Bondurand ne veut pas insister sur ce que présente de défectueux une synthèse conçue dans ces conditions, et préfère rendre hommage à la sagacité dont le sympathique économiste a fait preuve dans l'étude de la propriété aux Etats-Unis. Là, tant qu'il y a des terres libres, la Rente foncière n'apparaît pas. C'est un fait économique des plus remarquables. On le retrouve en Algérie, où il a été signalé par un disciple de Bastiat, M. Dubost, qui avait accompagné le comte Le Hon, président de l'enquête agricole, en 1868.

Les circonstances européennes ne sont différentes que parce qu'on est obligé de tenir compte d'un nouveau coefficient de la valeur : *la Rareté*.

Il est bien clair, comme l'ont dit Bastiat et M. de Fontenay, que nulle part la nature n'est rémunérée ; mais il est tout aussi clair que les fluctuations du cours des choses amènent des excédants de rémunération ou des pertes pour les propriétaires, sans qu'on puisse s'en rendre compte par le principe de justice. Les gains, les pertes éventuelles ne sont ni justes ni injustes ; ce sont des faits sociaux que la science étudie et qui n'ont pas plus de moralité qu'un triangle en géométrie. Une route passe au bord de

mon champ, et il double immédiatement de valeur. Qu'ai-je fait pour mériter cette plus-value ? Les ouvriers qui ont construit la route n'en profitent pas, et moi qui me suis borné à les regarder travailler, j'en profite seul. Qu'est-ce que la considération du juste et de l'injuste viendra faire là ? Dès qu'on est forcé d'introduire, dans l'analyse de la Rente, un facteur considérable et indéterminé, le concours de la société, il n'y a point de place pour la justice ni pour la justification. C'est en dépit de toute science et pour les besoins de la cause que le socialisme a évoqué le principe de justice dans la question de propriété. C'est par une illusion regrettable que Bastiat et son école ont défendu, au nom du même principe, les faits sociaux attaqués. Ces faits sont indestructibles par ce seul motif qu'ils sont liés essentiellement au progrès de la condition des hommes.

M. Bondurand termine en indiquant brièvement les principes qui sont aujourd'hui définitivement établis. Il rappelle, entre autres, les recherches précises de M. Boutron, qui démontrent que la rente n'est pas un attribut particulier à la terre. « Elle apparaît dans les fruits que produisent tous les emplois de l'activité humaine, aussi bien dans ceux que laisse l'exercice des arts manufacturiers et des professions lettrées ou simplement manuelles, que dans ceux que fournit la terre ; et, dans

tous les cas, elle a pour source des dons que la nature ne répartit pas également soit entre les personnes, soit entre les choses (Hippolyte Passy) ».

Ainsi, l'inégalité est une condition sociale plus forte que la volonté de l'homme. Il est généreux, mais il n'est pas scientifique d'en rêver la disparition. Elle est, d'ailleurs, un ressort de progrès très efficace ; et, si l'on allait au fond de la question, on serait peut-être étonné de ne plus pouvoir comprendre ni le monde, ni la société, ni l'homme sans elle. Il est pourtant du devoir strict des penseurs et des hommes d'Etat de chercher *l'égalisation dans l'amélioration*, comme disait si bien Bastiat. Ce n'est autre chose que le progrès, il n'y a point de plus noble tâche que de travailler à sa diffusion. Il ne faut pas que la science dessèche le cœur. On doit s'en servir comme d'un guide qui préserve des faux-pas en montrant ce qui est chimérique, mais qui offre aussi de puissants secours en montrant ce qui est possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 10 février 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, E. Germer-Durand, Viguié, Liotard, Bigot, Brun, Ginoux, Penchinat, Puech, Gaidan, Faudon, Carcassonne, Meynard-Auquier, Bonnard, François Germer-Durand, Albin Michel, *membres résidents* ; Bondurand, *membre non résident* ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire - perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Annuaire des Sciences Historiques*, publié par Am. de Caix de Saint-Aymour. 1 vol. in-18.

*Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, cinquante-septième volume. Année 1874-1875.

*Annales de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon*. Quatrième série. Tome septième, 1874.

*Mémoires sur le Phylloxera*, présentés à l'Académie des sciences par MM. Balbiani, Duclaux et Boutin aîné.

*Congrès Archéologique de France*, XLII<sup>e</sup> session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne, en 1875.

*Bulletin de la Société médicale de l'Yonne*. Tome XVI, année 1875.

*Gazette des Lettres, des Sciences et des Arts*. N<sup>os</sup> 1, 3 et 4, Janvier Février 1877.

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*. Tome II. 1875.

*Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde*, 1877.

*Note sur les Armoiries municipales de Forcalquier*, par M. Louis de Bresc, de l'Institut des provinces.

*Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon*, seizième année, 1875.

M. Domergue, membre non-résidant, fait hommage à ses confrères de l'Académie d'une étude qu'il a publiée sous ce titre : *Architecture et musique. L'Entre-Colonnement et la gamme*.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, invitant l'Académie du Gard à envoyer des délégués à la quinzième



réunion des Sociétés savantes des départements, qui aura lieu au mois d'avril, à la Sorbonne. Des séances de lectures et de conférences publiques seront faites pendant les journées du mercredi 4, du jeudi 5, et du vendredi 6 avril. Le samedi 7 avril, M. le Ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les récompenses et encouragements accordés aux sociétés et aux savants. A l'occasion de ces réunions, les compagnies des chemins de fer veulent bien accorder une réduction de 50 p. 0|0 sur le prix des places.

M. le président fait connaître que la commission, qui a été chargée d'examiner s'il était opportun d'avoir une séance publique, s'est prononcée pour l'affirmative. Le choix des lectures qui doivent être faites dans cette séance sera fixé plus tard.

MM. Gouazé, Des Rivières et Viguié, sont délégués pour faire partie de la Commission chargée du choix des morceaux qui doivent être publiés dans le volume des *Mémoires* de 1876.

MM. Gaidan, Ginoux et Brun sont nommés membres de la Commission qui doit indiquer le sujet du concours pour le prix de poésie.

L'Académie, après avoir pris connaissance de la situation financière dans laquelle elle se trouve et des comptes de M. le trésorier, se plaît à reconnaître le zèle que notre confrère, M. Liotard,

a montré dans la gestion de nos finances, et lui vote des remerciements.

M. Azais donne lecture d'un mémoire de M. *Coulondres*, membre non-résident, intitulé : *Louis VIII et Bermond de Clausonne, abbé de Saint-André de Villeneuve*.

« Plusieurs auteurs, qui ont écrit soit l'histoire de la ville d'Avignon, soit l'histoire de Provence, ont commis une erreur, lorsque, parlant des rapports qui ont pu exister entre Avignon et le bourg de Saint-André (aujourd'hui Villeneuve-lez-Avignon), ils ont placé les habitants et le territoire de ce bourg sous la suprématie de la ville consulaire leur voisine. — C'est là une erreur qu'il nous a paru convenable de détruire. Malgré la faiblesse de nos moyens, eu égard à l'importance de notre tâche, nous espérons atteindre notre but, comptant sur la bienveillance de nos confrères et sur l'indulgence de nos lecteurs.

« Nous allons donc chercher à démontrer qu'Avignon, cité impériale et provençale, ne pouvait avoir des droits sérieux, incontestables, sur le bourg de Saint-André, terre française et languedocienne, notamment aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (1154-1226).

*Louis VIII à Saint-André (Villeneuve-lez-Avignon), et Bermond de Clausonne, XIII<sup>e</sup> abbé de Saint-André-d'Avignon, 1226.*

» L'ancienne et célèbre abbaye de Bénédictins renfermée dans le vieux fort Saint-André, et que le voyageur qui descend le Rhône aperçoit sur la rive droite du fleuve, au dessus de la petite ville de Villeneuve, est un splendide monument auquel se rattachent des souvenirs historiques et religieux d'un prix inestimable. Plusieurs papes se sont arrêtés à l'abbaye de Saint-André, et Gélase II ne a consacré l'église (1198). Les comtes de Toulouse, et, après eux, les rois de France lui ont octroyé les plus beaux privilèges. Parmi ceux des rois de France qui visitèrent l'abbaye de Saint-André, Louis VIII mérite une mention spéciale, à cause des traités importants conclus entre ce souverain et l'abbaye de Saint-André, et aussi à raison des événements mémorables qui amenèrent le roi dans les contrées méridionales.

« Les conditions de ces traités nous sont révélées par deux chartes, dont les originaux sont conservés au dépôt des Archives nationales : et, quoique Dom Chantelou et les savants bénédictins Dom de Vic et Dom Vaissète aient mentionné ces documents dans leurs travaux historiques,

néanmoins, il nous a paru intéressant de les faire connaître, en les accompagnant de notes, qui les compléteront. Mais, avant de les relater, nous dirons un mot de l'abbé Bermond de Clausonne et de la situation politique de nos contrées à cette époque.

« L'abbé Bermond de Clausonne, qui occupa le siège de l'abbaye de Saint-André de 1196 à 1229, n'est pas le moins célèbre des abbés de ce monastère. En effet, cet abbé, qui succéda à Guillaume de Pujaut (*Guillelmus de Podio-Alto*) vers l'an 1196, garda plus de trente ans les clefs de l'abbaye de Saint-André. Vivant en un temps de transformations politiques, de discordes civiles et religieuses, et dans un milieu, où peut-être ces questions étaient plus vives et plus agitées, l'abbé Bermond sut, par une administration à la fois forte et habile, réparer avantageusement les pertes que plusieurs procès et de longues discussions firent éprouver à son abbaye. S'attachant à mettre la paix partout, il a laissé une grande réputation de piété, de sagesse et de prudence : aussi Dom Chantelou fait-il le plus grand éloge de cet abbé, dont il vante la conduite et les mœurs, « qu'il est difficile, dit-il, dans ce temps de République et d'hérésie, de conserver pures ». A sa mort, arrivée en 1229, Bermond de Clausonne laissa l'abbaye de Saint-André plus forte et plus riche qu'il ne l'avait reçue de ses prédécesseurs.

« En l'année 1154, pendant que Guillaume de Pujaut administrait l'abbaye de Saint-André, les habitants d'Avignon voulurent soumettre à leur consulat les habitants du bourg Saint-André, ainsi que l'abbé et les moines. Mais ceux-ci, trop faibles pour résister, subirent avec une vive répugnance la suprématie avignonnaise. Plusieurs causes expliquent facilement l'antipathie des habitants et des moines de Saint-André à vivre sous la suzeraineté de leurs voisins de la rive gauche du Rhône. C'est que, séparés par ce fleuve ne communiquant entr'eux qu'avec peine, tant le lit du Rhône est large et son cours impétueux, les habitants d'Avignon et de Saint-André sont encore séparés par des motifs d'antipathie, qui sont de tous les temps et de tous les pays, la traditionnelle rivalité des villes qui se regardent des deux rives d'un fleuve, — la jalousie des petites villes contre la grande leur voisine, — et aussi ce fait que le territoire des deux cités relevait de deux États différents. De là, sans doute, la répugnance qu'éprouvait Saint-André à changer de maître. En effet, tandis qu'Avignon, cité soumise à l'Empire, avait pour seigneurs les comtes de Provence et de Forcalquier et pour gouverneurs l'Evêque et le vicomte, Saint-André relève des comtes de Toulouse, sous la suzeraineté de la couronne de France, et a l'abbé pour seigneur. Aussi Bermond de Clausonne,

esprit supérieur, jaloux de ses privilèges, supportera encore plus difficilement que ses prédécesseurs la suprématie avignonaise, préférant son suzerain à Toulouse, plutôt que d'être placé sous les yeux et à portée d'un maître, qui, à tout moment, peut faire appel à ses services. Seulement, la prudence bien connue de l'abbé Bermond fut en défaut, lorsqu'il essaya de rompre les liens qui l'attachaient à sa puissante voisine : l'heure favorable à ses desseins ne devait sonner que plus tard ; mais du moins, Bermond de Clausonne fut assez heureux pour assister au triomphe de sa cause ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 24 février 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas , E. Germer-Durand , Viguié , Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Brun, Ginoux, Verdier, Balmelle, Puech, Gaidan, Faudon, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Bonnard, A. Michel ; et l'abbé Azais, *secrétaire-perpétuel*.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Il dépose ensuite les ouvrages suivants :

*Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la Section des Sciences. 3<sup>me</sup> fascicule, 1875.*

*Mémoires de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord). Tome III, 1876.*

*Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 2<sup>me</sup> trimestre 1876.*

*Bulletin de la Société départemen-*

*tale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.* 40<sup>me</sup> livraison, 1877.

*Bulletin de l'Académie Delphinale.* 3<sup>me</sup> série. Tome x, 1874. Tome xi, 1875.

*Le Breviari d'Amr, de Matfre Ermengaud,* publié par la Société Archéologique de Béziers; avec introduction et glossaire, par Gabriel Azais, secrétaire, 2<sup>me</sup> livraison, tome second.

*Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de France.* Tome 1<sup>er</sup>, Tome 2<sup>me</sup> 1876.

*Mémoires de la Société éduenne.* Nouvelle série, tome v, 1876.

*Bulletin de la Société Académique de Brest.* 2<sup>me</sup> Série, tome III, 1875-1876.

*Bulletin de la Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.* Décembre 1876.

*Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.* 5<sup>me</sup> année. Janvier 1877.

MM. Moreau, de Paris, font hommage à l'Académie du Gard d'un album reproduisant les principaux objets appartenant aux époques préhistoriques, Gauloise, Romaine et Franque, recueillis par eux dans les *Sépultures de Caranda* (Aisne).



L'Académie charge le secrétaire-perpétuel d'écrire en son nom à MM. Moreau, de Paris, pour les remercier de l'envoi qu'ils lui ont fait de ce magnifique album, et pour leur proposer, en témoignage de gratitude, le titre d'Associé-correspondant.

Notre confrère, M. Bosc, fait hommage à l'Académie d'un médaillon reproduisant les traits de notre poète Reboul. Cet envoi est accompagné d'une lettre, dans laquelle notre collègue nous exprime le regret qu'il éprouve d'être empêché, par ses fonctions de professeur à l'École de dessin, d'assister régulièrement à nos séances. Il sollicite, en échange du titre de membre-résidant, celui de membre honoraire, afin de rester uni à notre Compagnie par un lien auquel il attache le plus grand prix.

L'Académie, à l'unanimité confère à M. Bosc le titre de membre honoraire, et charge son secrétaire de lui exprimer ses remerciements pour l'envoi d'un médaillon qui lui est doublement précieux, et par le souvenir du cher poète de Nîmes qu'il représente, et par le travail de l'artiste.

L'Académie décide que, les délais prescrits par le règlement étant accomplis, il y aura deux élections de membres non-résidants.

M. le président fait connaître à l'Académie que la commission chargée de choisir le sujet de poésie, pour le con-

cours de 1878, propose le sujet suivant :  
*La statue de Reboul.*

M. CARCASSONNE lit une note sur quelques observations médicales relatives à l'agalaxie.

M. l'abbé AZAÏS donne lecture de la première partie d'une étude intitulée :  
*les Ecoles à Nîmes.*

« J'ai consacré une étude à faire connaître les institutions charitables qui ont eu pour objet de soulager la misère et la souffrance, au sein de notre cité. J'ai cherché à faire ressortir, dans ce travail, tout ce qui a été tenté, à travers les siècles, par la charité privée comme par la bienfaisance publique, pour venir en aide aux classes indigentes ; et, en arrivant à l'époque actuelle, j'ai montré comment il y a, de nos jours, parmi nous, une sainte émulation pour épier tous les besoins, répondre à tous les cris de détresse et ne laisser aucune misère sans secours, aucune souffrance sans soulagement.

» Je voudrais aujourd'hui étudier avec vous les diverses institutions de tous les siècles, qui ont été fondées à Nîmes pour recueillir l'enfance et lui procurer le bienfait de l'éducation. Après la charité, l'école. Si l'une soulage les misères du corps, l'autre nous guérit de l'ignorance, qui est la misère de l'âme. Elles sont aussi filles de la charité, toutes ces institutions bienfaisantes qui ont pour objet d'éclairer, de guider, d'élever le jeune âge ; et c'est le dévouement pour les in-

térêts sacrés de l'enfance et de la jeunesse qui les a inspirés. Aussi, ce qui honore le plus une cité, ce qui lui donne les droits les plus incontestés à la reconnaissance publique, c'est la généreuse sollicitude qu'elle montre pour le soulagement des pauvres et pour l'éducation des enfants. Or, une semblable sollicitude est la gloire de Nîmes, et nous savons les nobles sacrifices qu'elle s'impose, de nos jours, pour ses écoles comme pour ses hospices. Mais ce qu'elle fait si largement, de nos jours, nos pères l'ont fait avant nous, et nous en retrouvons des vestiges dans tous les siècles.

» Je viens donc essayer, dans cette étude, de suivre, à travers les âges, la trace lumineuse des écoles de Nîmes. Il y aura bien des lacunes dans les recherches que j'entreprends. Les documents nous manquent pour nous faire connaître l'état de l'instruction publique dans ces temps reculés, et trop souvent nous serons réduits, par le silence de l'histoire, à de simples conjectures.

» Sous la domination romaine, Nîmes, qui avait élevé ces superbes monuments dont nous admirons encore la magnificence, possédait une de ces écoles municipales que Rome fondait sur tous les points de l'empire comme un moyen d'affermir sa puissance. Sans doute cette école n'eut pas la célébrité des écoles voisines de Narbonne, d'Arles et de Marseille ; mais elle ne fut pas

sans éclat, et c'est de son sein que sortit, au premier siècle, un grand orateur qui illustra le barreau de Rome, et qui fut le maître de Quintilien, Domitius Afer, dont l'éloquence ne fut surpassée que par ses vices, et dont Tacite a flétri les basses complaisances pour Tibère et pour Caligula. On enseignait, dans cette école, comme dans celles des autres villes de l'empire, la grammaire, la rhétorique et la philosophie. Nous ne possédons, dans notre musée lapidaire, aucune inscription qui nous ait transmis le nom d'un des maîtres de la jeunesse de cette époque. L'enseignement se faisait non-seulement en latin, mais encore en grec ; car ces deux langues étaient également en usage dans le midi de la Gaule, et nous voyons, dans la vie de S. Césaire, évêque d'Arles, au v<sup>e</sup> siècle, comme dans celle de Sédatus, évêque de Nîmes, que, dans cette église, les fidèles chantaient les psaumes en grec et en latin ».

M. l'abbé Azais fait connaître l'enseignement donné dans les écoles chrétiennes des premiers siècles de l'Eglise. Il jette ensuite un coup d'œil sur les écoles chrétiennes fondées dans les Gaules, et montre quelle fut la part de l'Eglise de Nîmes dans ce réveil de l'esprit humain, au souffle du christianisme. Il rappelle les décrets des conciles de Vaison et de Narbonne, au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, prescrivant la fondation des écoles paroissiales tenues par les prêtres, men-

tionne l'école monastique qui devait exister, au VII<sup>e</sup> siècle, dans la Val-Sainte, au monastère de Saint-Baudile, et poursuit en ces termes :

« Il y avait déjà, dans l'église de Nîmes, au X<sup>e</sup> siècle, à côté de l'évêque, des archidiaques. Or, les fonctions de l'archidiacre consistaient à servir d'œil et de main à l'évêque, à veiller à l'instruction du peuple et à l'éducation de l'enfance. Dans les chapitres des cathédrales, un chanoine était chargé de la surveillance et de la direction des écoles. De là son nom de capiscol (*caput scholæ*) et d'écolâtre, qui indiquait la nature de ses fonctions. Cette école se trouve mentionnée par l'historien Ménard dans un inventaire de meubles de la cathédrale, qui remonte à l'an 1218. Il y est parlé d'une armoire des écoles, *armarium scholarum*, destinée sans doute à renfermer les vêtements de chœur et les livres des enfants de la maîtrise de cette époque, qui faisaient le service religieux de la cathédrale et qui recevaient l'instruction dans le cloître du chapitre. C'était l'école capitulaire placée sous l'autorité du chanoine-précenteur, ou Capiscol.

» Au siècle suivant, cette école devint épiscopale. Un évêque de Nîmes, qui attachait la plus grande importance à l'instruction du jeune âge, Gaucelme de Deaux, installa les écoles dans son propre palais, afin de stimuler plus efficace-

ment, par ce voisinage, le zèle des maîtres et l'application des élèves. Qu'il nous soit permis de rappeler que, de nos jours, un des successeurs de Gaucelme de Deaux, héritier de sa sollicitude pour l'instruction de l'enfance, a ouvert, lui aussi, une école dans son palais ; et que la maîtrise de la cathédrale, abritée sous sous toit, devenue sa famille, a la plus large part à son affection et à ses bienfaits.

» Ainsi, rapprochement touchant ! à quatre siècles de distance, nous rencontrons, sur le siège de Nîmes, avec la même science et la même piété, la même sollicitude pour l'enfance, et, sous le toit épiscopal, les mêmes écoles, fondées et entretenues par la charité de nos évêques, ouvrent leur demeure aux enfants du peuple.

» A côté de ces écoles, qui avaient un caractère ecclésiastique, la ville de Nîmes en possédait d'autres, qui étaient placées sous la dépendance de ses consuls et que nous pouvons considérer comme des écoles municipales. Ainsi l'historien Ménard mentionne, en 1367, un clerc des écoles, appelé maître Etienne Gautier, et un pédagogue, ou Régent, qui porte le nom de maître Etienne. C'était évidemment les maîtres placés à la tête des écoles communales (1)».

(1) Ménard, t. II, p. 287.

» Mais au-dessus de cet enseignement primaire donné à tous les enfants de la cité, il y avait un enseignement plus élevé pour la jeunesse, qui était confié à des maîtres spéciaux. Ainsi, bien avant le xiv<sup>e</sup> siècle, il existait à Nîmes des écoles publiques de grammaire et de philosophie. L'historien Ménard raconte qu'il était survenu un différent entre les maîtres préposés aux deux écoles. Ils s'en remirent à l'arbitrage des consuls, dont la décision fut acceptée par les deux parties (1).

» Nous avons pu jusqu'ici suivre de loin en loin la trace des écoles dans Nîmes. Tour à tour écoles presbytérales, monastiques, capitulaires, épiscopales et communales, elles recueillent les enfants, les initient aux premiers éléments des lettres et, s'élevant plus haut, s'adressent à la jeunesse par l'enseignement de la grammaire et de la philosophie, qui va bientôt être complété par un enseignement plus élevé, celui du droit civil et du droit canonique.

M. BRUN termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Un premier voyage*.

I

J'étais petit enfant encore,  
Ma grand-mère, je m'en souviens,  
Me prit par la main, à l'aurore,  
Et me dit un jour : — « Enfant, viens.

(1) Ménard, t. II, p. 214. — Preuv. 237.

II

Nous irons voir une campagne  
De ma jeunesse, aux alentours. —  
Nous traversâmes la campagne  
Et nous fîmes de longs détours.

III

Nous gravîmes, à la frontière  
Du terroir de notre hameau,  
Sous des bois à l'épais rameau,  
Les flancs d'une vallée altière.

IV

Nous passâmes par un chemin  
Creusé dans le rude basalte,  
Ou ma grand-mère, par la main,  
Me conduisait de halte en halte.

V

C'est un site inhospitalier,  
Ou l'on monte de roche en roche  
Par des buis auxquels on s'accroche,  
Et que l'on nomme l'*Escalier*.

VI

Elle habitait une cabane,  
Elevée en un lieu désert,  
Dont le vent de la tramontane  
Bat le toit de chaume couvert.

VII

Nous y passâmes le dimanche,  
Par la bonne vieille fêtes,  
Jusqu'à l'heure où le soleil penche,  
Dans les longs jours des chauds étés.

VIII

Ce fut là mon premier voyage,  
Et j'essayais mon premier vol,  
Comme le jeune rossignol,  
Hors des terres de mon village.



Je ne connaissais rien plus loin,  
Et les campagnes à la ronde,  
D'espace imperceptible coin,  
Me semblaient les bornes du monde.

X

Je me suis rappelé souvent  
Ce souvenir de ma jeunesse,  
Fugitive comme le vent,  
Dans ma vie, avec allégresse.

XI

J'ai voulu revoir depuis peu  
L'âpre vallon que nous gravâmes,  
Et le chemin que nous suivîmes,  
Creusé dans la pierre de feu.

XII

Ils étaient demeurés les mêmes,  
Et je les ai tels qu'autrefois  
Revus avec leurs diadèmes  
De cimes couvertes de bois.

XIII

Mais j'avais perduma grand-mère.  
Le petit enfant avait crû,  
Et, rayon de joie éphémère,  
Ma jeunesse avait disparu !

L'Académie, ayant épuisé son ordre  
du jour, lève la séance.

*Séance du 10 mars 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Brun, Ginoux, Verdier, Penchinat, Puech, Gaidan, Faudon, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Fr. Germer-Durand et Albin Michel, membres résidants ; Bondurand, membre non-résidant ; Laval et Lombard-Dumas, associés-correspondants ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 22<sup>e</sup> série, tome 8, 2<sup>e</sup> livraison 1876.*

*Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur, (Côte-d'Or), 12<sup>e</sup> année, 1875.*

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 19<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> volumes.*

*Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau, 2<sup>e</sup> série, tome 5<sup>e</sup>, 1875-1876.*

*Mémoires de la société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, tome XVIII<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 4, 1876.*

*Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Valenciennes, 28<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 9 et 10, septembre et octobre 1876.*

*Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny, 17<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 10 et 11, 1876.*

*Revue Savoisienne, 18<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, 1877.*

*Société des antiquaires de la Morinie, 99<sup>e</sup> livraison, juillet, août, et septembre 1876.*

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> trimestres 1873.*

*Bulletin de la Société industrielle de Flers (Orne), 2<sup>me</sup> année, n<sup>os</sup> 3 et 4, 1876.*

*Gazette des lettres, des sciences et des arts, n<sup>os</sup> 5 et 6. — 1876.*

*Athénée de Forcalquier, Etude sur le chiendent, par E. Planchard, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.*

*Bulletin de la société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, 1877.*

*Études sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, par M. A. de Caix de Saint-Aymour.*

M. le président rappelle qu'il est d'usage que l'Académie conserve, dans la salle de ses réunions, le portrait de ses membres les plus distingués. C'est ainsi qu'à côté du portrait de Séguier et de Vincens, peints par deux de ses membres, elle a placé ceux de Guizot et de Reboul. Or, M. Doze a eu la pensée de payer son tribut à l'Académie en faisant le portrait de l'illustre évêque Fléchier, qui agrégea notre Société à l'Académie française. Il existait à Nîmes un portrait du célèbre évêque, peint par Rigault. C'est celui qu'a reproduit le pinceau de M. Doze. Notre confrère ne pouvait offrir à l'Académie un hommage qui lui fût plus agréable. Le soin qu'il a apporté à ce travail et l'expression si remarquable de la belle tête du prélat lui donnent droit à la place d'honneur qu'il occupe.

Sur la proposition de M. le président, l'Académie vote des remerciements à M. Doze, et se plaît à louer la parfaite exécution de ce portrait.

Le secrétaire-perpétuel communique le programme pour le concours de poésie de l'année 1878: *la statue de Reboul.*

L'Académie procède à l'élection de

deux membres résidants, en remplacement de M. de Grisy et de M. Bosc, devenus membres honoraires. M. *Delépine*, déjà associé-correspondant, et M. *Sabatier*, sont nommés à l'unanimité des suffrages.

M. Albin MICHEL présente un rapport sur le magnifique album de MM. Moreau, père et fils, représentant les divers objets trouvés dans les fouilles de Caranda.

« Messieurs Moreau père et fils ayant offert à l'Académie du Gard un magnifique album contenant soixante planches et représentant les découvertes faites par eux à Caranda, il était indispensable, à tous les points de vue, de faire, sur cette communication si intéressante, un rapport spécial. Et c'est pour m'acquitter de ce devoir que je viens vous donner tous les renseignements que j'ai pu recueillir.

» Caranda est le nom d'un moulin à eau bâti sur l'emplacement d'une ancienne villa, probablement romaine, au pied d'un mamelon de sables moyens. Ce tertre fait partie du village de Cierges, dernière commune du canton de Fère-en-Tardenois, sur la limite extrême des deux départements de la Marne et de l'Aisne.

» L'attention des archéologues avait été plusieurs fois mise en éveil par les découvertes de nombreux objets artistiques, de vases grossiers et autres, faites au lieu dit *l'Homme*, mot qui, dans la

Champagne, est synonyme de *homme mort, charnier* ; mais ce ne fut qu'en 1873 que MM. Moreau père et fils firent, pour leur compte particulier, des fouilles dirigées d'une manière si intelligente que le succès le plus complet vint couronner leurs efforts ; et pendant les quatre années qu'ont duré ces fouilles, de 1873 à 1876, plus de six mille objets sont venus peupler le musée particulier que M. Moreau fils a installé à Paris, rue de la Victoire, 6.

» Le point de départ de toutes ces découvertes a été la fouille d'un dolmen qui a livré des quantités d'objets. Le sol du plateau sur lequel ce dolmen a été découvert est des plus médiocres, et n'a été que récemment mis en culture ; la couche de terre végétale ne dépasse pas quelques centimètres et recouvre un fond de sable jaune qui ne contient pas de silex ; on n'en rencontre pas non plus à la superficie, qui ne présente que des pierres calcaires et quelques blocs de grés. Ce terrain est classé dans le calcaire lacustre moyen, sur la carte géologique du département de l'Aisne dressée, en 1842, par M. le vicomte d'Archiac.

» L'âge de la pierre polie n'est donc représenté que par un monument mégalithique, soit une vaste chambre sépulcrale mesurant cinq mètres de longueur sur deux en largeur et deux en hauteur, dont les parois sont formées par onze pierres debout, de grandes dimensions.

» C'est autour de cette chambre sépulcrale que sont venus se grouper, de générations en générations et pêle-mêle, les morts préhistoriques, les Gaulois des temps celtiques, les Romains, les Gallo-Romains et les Mérovingiens, sans ordre, les uns parmi les autres, voire même les uns dans les autres.

» Cette promiscuité de tombeaux qui, au bout de trois ans de fouilles, se sont trouvés au nombre de *deux mille six cents*, prouve, de la manière la plus certaine, la succession des diverses générations qui ont laissé chacune des signes particuliers de leur existence.

» C'est ici que se présente une observation qui a son importance, et que la nécropole de Caranda vient confirmer d'une manière certaine : de l'examen attentif de toutes ces tombes, il résulte ces deux faits importants, qui sont devenus deux traditions et comme deux rites funéraires : *l'orientation des corps* et *l'offrande de silex votifs*.

» A Caranda, tous les morts, à quelque nationalité qu'ils aient appartenu, ont été enterrés les pieds tournés vers le levant. Partout aussi, et dans *toutes* les sépultures des différentes époques sans exception, a été constatée la présence de morceaux de silex dont le nombre est de 20 à 30 en moyenne par tombe.

» On peut en conclure la persistance, jusqu'à l'époque Mérovingienne, de l'usage traditionnel de jeter dans la fosse

mortuaire des silex bruts et taillés. A l'origine, les silex déposés près du mort représentaient les armes, les instruments qui lui avaient servi pendant sa vie et qu'on brisait souvent afin qu'ils ne pussent plus être utilisés par personne ; plus tard, quand la découverte des métaux eut modifié le mobilier funéraire des sépultures, on continua d'y répandre des silex par simple habitude. Sans doute, le sens de la tradition était perdu, ce n'était plus qu'une coutume à laquelle s'attachait probablement une pensée religieuse ; peut-être était-ce là un souvenir, un dernier adieu envoyé au mort par ses parents et ses amis. C'est sans doute le christianisme qui a proscrit, comme entaché de paganisme, un rite funéraire qui remonte à la plus haute antiquité et qui persiste encore aujourd'hui dans certaines religions.

» La présence de ces silex concurremment avec des armes de bronze de l'époque mérovingienne a donné lieu à une polémique des plus vives, au sein de la société d'Anthropologie de Paris, entre MM. Millescamp et de Mortillet, le premier soutenant qu'à l'époque mérovingienne on devait connaître et pratiquer encore l'art de tailler le silex. Ainsi donc MM. Moreau ont trouvé, dans la nécropole de Caranda, non-seulement des silex, mais des plaques de bronze, des boucles, des anneaux de fer et de bronze, des éperons et une foule d'objets divers à l'u-



sage des Gaulois. Parmi les plaques, il faut remarquer la fibule ou agrafe de la planche n° 31, composée d'une feuille d'argent travaillée au repoussé et montrant une tête de femme coiffée d'un diadème ; ce n'est pas tout à fait primitif et dénote chez l'artiste un certain sentiment de l'esthétique.

»En résumé, les nécropoles de Caranda et celle de Sablonnière qui est voisine, ont été généreuses envers leurs intelligents visiteurs ; car la collection de MM. Moreau se compose aujourd'hui de 240 vases-gaulois, 260 vases gallo-romains, 130 vases de verre, 200 bracelets, colliers et torques, 200 plaques de bronze, 6 épées en fer, 60 scramasaxes, 5 umbos ou pointes de boucliers, 40 francisques, 50 framées ou lances, 200 couteaux et poignards, 100 flèches, 50 alènes, 87 fermoirs, un nombre très considérable d'ornements, de bijoux, de fibules, et enfin 200 médailles, dont 12 gauloises et 188 romaines

MM. Moreau ont poussé leur dévouement à la science jusqu'à faire représenter, dans un magnifique album, les principaux objets trouvés par eux ; et c'est ici le cas de signaler le nom de M. Pelloy, agent-voyer de l'arrondissement de Saint-Quentin, qui a dessiné en couleur, avec une remarquable vérité, une si grande variété de planches ; en sorte que les objets sont aussi palpables et intelligibles que si on les avait en nature sous

les yeux. Ces reproductions, de grandeur naturelle et en chromo-lithographie, ont été tirées à 300 exemplaires seulement et l'album contient 60 planches.

» Le nombre restreint d'exemplaires donne une valeur encore plus grande au cadeau de MM. Moreau ; et l'Académie de Nîmes, particulièrement flattée d'avoir été une des premières à recevoir ce témoignage d'estime, n'a pas cru pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance qu'en nommant M. Moreau père, associé-correspondant de l'Académie du Gard ».

M. BONDURAND donne lecture d'un travail sur *le libre échange*.

« De toutes les théories de l'économie politique, aucune n'a un caractère plus scientifique, plus évident, que celle du libre-échange.

» Sans la diversité et l'inégalité des éléments de la production dans les différentes régions du globe ; sans la diversité et l'inégalité non moins prononcées des aptitudes parmi les hommes, il n'y aurait pas de raison pour attribuer autant d'importance à la liberté du commerce et des échanges. Mais, à moins de vouloir se confiner dans la primitive barbarie, on est bien obligé d'y avoir recours pour se procurer les objets de consommation étrangers au pays que l'on habite, pour élargir l'existence personnelle ou sociale et l'élever au degré de

bien-être et de dignité compatible avec l'avancement de la civilisation générale.

» En outre, il est pour le moins aussi avantageux d'échanger librement des idées que des produits. Envisagé à ce double point de vue, au point de vue matériel et intellectuel, le libre-échange prend une haute signification sociale, et apparaît comme l'instrument le plus efficace de l'évolution humaine.

» C'est cependant un aussi grand principe qu'on voit tous les jours méconnu. Certes, il est permis aux prolétaires, courbés sur un labeur quotidien ou séduits par les sophismes des socialistes, d'en ignorer la portée. Mais comment ne pas déplorer l'insouciance des classes instruites dans des questions qui les touchent de si près ? Cette insouciance, fruit d'une éducation incomplète, est encore plus funeste à la solution des problèmes sociaux que l'hostilité déclarée des protectionnistes. Car les protectionnistes discutent, bien ou mal, et au feu de la lutte les vérités se dégagent. Il n'est plus permis à un homme de quelque valeur de se désintéresser des questions sociales, qui marchent à pas de géant autour de lui ».

M. Bondurand retrace la marche et les conquêtes définitives du libre-échange en Angleterre. Il fait ressortir le contraste présenté par l'apathie française à cette époque. Pendant que l'An-

gleterre marchait en regardant l'avenir et en recueillant pour sa récompense une prospérité inouïe, notre pays s'enfonçait, par éloignement de l'économie politique, dans les voies de la protection, aussi fausses que funestes, comme les événements l'ont trop prouvé. « La postérité ne voudra pas croire, qu'appelée à la liberté commerciale par tant de noms illustres, par tant d'exemples saisissants, la France s'y soit opiniâtrément refusée, oscillant de la prohibition au socialisme, partagée entre le cri égoïste des riches et les clameurs de la rue, ne donnant rien à la science ni à la vérité, et tombée à ce point d'abdication intellectuelle et morale qu'elle ait dû la recevoir des mêmes mains qui avaient fait le 2 décembre.

» L'Angleterre a conquis la liberté commerciale avec l'élan et la fierté d'un peuple libre; la France l'a subie ».

L'auteur passe en revue les principaux sophismes prohibitionnistes qui ont retardé jusqu'à nos jours le mouvement civilisateur de l'Europe, et il rappelle les réfutations humoristiques dont ils ont été l'objet de la part des écrivains les plus différents.

« L'espace nous force à ne reproduire que celle de William Fox, un des plus brillants orateurs de la ligue anglaise (1). Elle répond à un sophisme ravivé par

(1) Ligue contre les lois céréales.

les haines nationales qui résultèrent des guerres de l'Empire, et par lequel on prétendait qu'une nation ne doit pas se mettre, au point de vue commercial et industriel, sous la dépendance de l'étranger.

» Etre indépendant de l'étranger, disait Fox, c'est le thème favori de l'aristocratie. Mais qu'est-il donc, ce grand seigneur, cet avocat de l'indépendance nationale, cet ennemi de toute dépendance étrangère ? Examinons.

» Voilà un cuisinier français qui prépare le dîner pour le maître, et un valet suisse qui apprête le maître pour le dîner. Milady, qui accepte sa main, est toute resplendissante de perles, qu'on ne trouva jamais dans les huîtres britanniques, et la plume qui flotte sur sa tête ne fit jamais partie de la queue d'un dindon anglais. Les viandes de sa table viennent de la Belgique, ses vins du Rhin ou du Rhône. Il repose sa vue sur des fleurs venues de l'Amérique du Sud, et il gratifie son odorat de la fumée d'une feuille venue de l'Amérique du Nord. Son cheval favori est d'origine arabe, et son chien de la race Saint-Bernard. Sa galerie est riche de tableaux flamands et de statues grecques. Veut-il se distraire ? il va entendre des chanteurs italiens, vociférant de la musique allemande, le tout suivi d'un ballet français. S'élève-t-il aux honneurs judiciaires ? l'hermine qui décore

ses épaules n'avait jamais figuré jusque-là sur la dos d'une bête britannique. Son esprit même est une bigarrure de contributions exotiques. Sa philosophie et sa poésie viennent de la *Grèce* et de *Rome*, sa géométrie d'Alexandrie, son arithmétique d'*Arabie*, et sa religion de *Palestine*. Dès son berceau, il pressa ses dents naissantes sur du corail de l'*Océan Indien*; et lorsqu'il mourra, le marbre de *Carrare* surmontera sa tombe... Et voilà l'homme qui dit: « *Soyons indépendants de l'étranger* ». (1)

Après la discussion des sophismes protecteurs, M Bondurand esquisse les effets des premiers pas que nous avons tentés vers la liberté commerciale, à partir des traités de 1860. Il termine en souhaitant que les gouvernements européens entrent avec moins d'hésitation dans la voie salubre et féconde du libre échange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

(1) Meeting du 26 janvier 1844.

*Séance du 24 mars 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, Liotard, Bigot, Brun, Ginoux, Verdier, Gouazé, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier, A. Michel, Delépine et Sabatier, membres résidants ; Laval, associé-correspondant ; et l'abbé Azais, *secrétaire-perpétuel*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les ouvrages suivants :

*Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Edouard Fleury, 1<sup>re</sup> partie.

*Bulletin de la société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3<sup>me</sup> Série. Tome V.

*Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*. Janvier 1877.

*Société des antiquaires de la Morinie*, 100<sup>me</sup> livraison, dernier trimestre de 1876.

*Bulletin de la société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*. Depuis juillet jusqu'à décembre 1876.

*Bulletin de la société protectrice des animaux*. Janvier 1877.

*Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>me</sup> trimestre de 1876.

*Bulletin et mémoires de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*. Tome X.

*Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 4<sup>me</sup> Série, X<sup>me</sup> volume, 1875.

*Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle Série*. Tome VII. Fascicule 2.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Delépine, et à M. Sabatier nommés membres résidants, à la dernière séance, et les invite à prendre place dans les rangs de l'Académie.

M. Delépine répond qu'il accepte, avec une vive reconnaissance, ce nouveau titre qui resserre les liens qui l'unissaient déjà à notre Compagnie, et promet un concours plein de dévouement.



M. Sabatier exprime, à son tour, à l'Académie ses remerciements sincères pour le titre qu'elle a bien voulu lui conférer, et promet un concours non moins actif que son collègue de promotion.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture de la réponse de M. *F. Moreau*, à qui l'Académie avait offert le titre d'associé-correspondant, en témoignage de gratitude pour le gracieux envoi du magnifique album qu'il vient de publier. Tout en se montrant très sensible à cette marque de bienveillance, M. Moreau décline ce titre, ainsi qu'il l'a fait à l'égard des nombreuses sociétés savantes de France et de l'étranger qui lui avaient fait la même proposition. Ses 79 ans et la publication qu'il a commencée et qu'il tient à achever ne lui permettent pas d'accepter des fonctions qu'il aurait le regret de ne pouvoir remplir. L'Académie rend hommage à la modestie aussi bien qu'au mérite de ce savant, et regrette de ne pouvoir se l'attacher par un lien d'honneur.

M. *Lombard-Dumas* dont la lecture, sur la vie et les travaux de M. Emilien Dumas était à l'ordre du jour, fait connaître qu'il est empêché d'assister à cette séance et sollicite un renvoi au 21 avril.

M. Irénée GINOUX lit une traduction en vers de l'ode d'Horace à la République :  
*O navis, referent...* :

Cher vaisseau, tu vas donc, dans de nouveaux orages,  
Te jeter au milieu des flots,  
Sans pitié pour tes matelots !  
Que ne t'amarres-tu plutôt à nos rivages ?  
Ne vois-tu pas comme tes flancs  
Ont été récemment dépouillés de leurs rames ?  
Ton antenne gémit sur les brisants des lames,  
Ton mât craque sous les autans.  
Ta carène ne peut, sans voiles ni cordage,  
Résister aux flots furieux ;  
Et nous n'avons pas su, dans ce vaste naufrage,  
Même nous ménager les dieux.  
C'est en vain que le Pont t'aura donné naissance,  
Enfant d'une illustre forêt,  
Au pilote effrayé, d'inspirer confiance  
Ton nom a perdu le secret ;  
Car ta poupe n'a plus sa peinture élégante.  
Si tu ne veux, en peu de temps,  
Devenir le jouet des vents,  
Des dangers à courir garde mieux l'épouvante.  
O toi, naguère mon tourment,  
Aujourd'hui mes amours, si tu quittes nos rades,  
Surtout évite le courant  
Qui pourrait te jeter sur les blanches Cyclades !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 7 avril 1877.*

Présidence de M. Q. des Rivières, en remplacement de M. Lenthéric, délégué à Paris à la réunion des Sociétés savantes des départements, ainsi que MM. l'abbé Azais et F. Verdier ; Dumas, Salles, Aurès, Viguié, Liotard, Bigot, Brun, Gouazé, Puech, Gaidan, Bolze, Carcassonne, Michel, Delépine, Sabatier ; Bondurand, membre non résidant ; Laval, associé-correspondant ; Bonnard, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le secrétaire-adjoint dépose les ouvrages suivants :

*Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Février 1877.*

*L'agriculture du centre. Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne,*

*Revue Savoisienne, Nos 1 et 3.*

*Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. Avril 1875 et janvier 1877.

*Atti della R. Accademia dei Lincei. Anno CCLXXIV. Serie Terza. 1876-1877. Transunti, vol. 1. Fascicoli 1, 2 et 3.*

*Reale Accademia dei Lincei. Anno CCLXXIV. 1876-1877. — Di Giovanni Echio e della istituzione dell Accademia dei Lincei, con alcune note inedite intorno a Galileo* Comunicazione di Domenico Carutti. Roma, 1877.

M. SABATIER lit ensuite une étude sur la tragédie provençale de *la Reine Esther*, qui était représentée dans les juiveries du Comté Venaissin pendant les fêtes de *Pourim*.

« *La tragédiou de la Reine Esther*, en provençal comtadin, n'a été mentionnée par aucun bibliographe ; elle est aujourd'hui d'une extrême rareté.

» A Carpentras, où cette pièce a été représentée pendant le courant du xviii<sup>e</sup> siècle, et où sans doute elle a été imprimée, il n'en existe actuellement qu'un seul exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque municipale et qui provient des livres de M. le docteur Barjavel, l'auteur de la *Biographie vauclusienne*.

» Ce livre est un petit in-12, dont le titre, écrit à la main, porte :

» La Reine Esther, tragédiou en vers et en cinq actes, à la languou vulgari, coumpousadou à la manière dei Juifs de Carpentras. — A la Haye, chez les associés ».

« Un avis au lecteur, imprimé à la fin du volume, nous apprend que « la tragédie a été composée par l'illustre Mardochée Astruc, de la ville de L'Isle, et perfectionnée et augmentée par le très digne rabbin Jacob de Lunel, de la ville de Carpentras, le 15 Tevet, an de la création du monde 5535 (18 décembre 1774) ».

La langue dans laquelle la tragédie est écrite, et surtout les circonstances au milieu desquelles elle était représentée, ont engagé M. Sabatier à la tirer de l'oubli et à la faire connaître aux personnes qui s'intéressent aux mœurs et aux souffrances d'un peuple qui, il y a cent ans à peine, était encore banni du milieu des nations ou relégué dans les juiveries.

Pour placer la tragédie dans son cadre historique, l'auteur commence par donner quelques détails sur la célébration de la fête d'Esther (*Pourim*) et sur la situation des juifs du comté Venaisin, vers le dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième. Après avoir énuméré sommairement les différents tributs que les Juifs étaient obli-

gés de payer au gouvernement pontifical, l'auteur fait connaître la manière dont ils étaient séquestrés, pendant la célébration de leurs fêtes religieuses, d'après les documents des archives de la rectorie (bibl. de Carpentras), et passe ensuite à la description de la juiverie de Carpentras.

« La communauté de cette ville était la plus importante du comté Venaissin. Le quartier qu'elle habitait, et que les Juifs désignaient sous le nom de *Messilah* (le sentier), lui avait été concédé par le conseil municipal, le 21 octobre 1486. Il était fermé à ses deux extrémités par des portes, conformément à la bulle de Paul IV: *Cum nimis absurdum*, et consistait en une seule rue étroite au milieu de laquelle s'ouvrait une impasse, en forme de parallélogramme, connue sous le nom de la *Foundudo* (la profonde), où se trouvait le four qui servait à faire cuire les pains azymes de Pâques.

» De nos jours, une large voie ouverte sur cet emplacement a donné de l'air et du soleil à ce quartier insalubre. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa population s'élevait à environ deux mille âmes. Il était interdit à cette population, qui ne cessait de s'accroître, de franchir les barrières de l'enclos. Aussi les Juifs furent-ils obligés d'exhausser de plus en plus les maisons de la *Messilah*, en ajoutant étage sur étage, pour racheter en

hauteur l'espace qui leur était refusé en superficie. Celles qui subsistent encore de nos jours, construites sur un modèle à peu près identique, peuvent donner une idée de la physionomie de la Messilah, au siècle dernier.

» Ces maisons avaient de quatre à cinq étages, qui appartenaient en général à des propriétaires différents. Des communications ménagées entre elles permettaient aux habitants d'échapper, en cas d'émeute, à la poursuite de leurs agresseurs.

» De hautes fenêtres, sans aucune saillie extérieure, laissaient pénétrer dans les appartements le peu de jour que fournissait l'étroite rue.

» Le rez-de-chaussée était occupé par des boutiques surbaissées, où les Juifs tenaient les marchandises que les règlements leur permettaient de vendre.

» Une petite porte cintrée, précédée de quelques marches, laissait voir à l'intérieur un escalier à quartiers tournants, qui conduisait aux étages supérieurs. Il y avait cependant un grand nombre de maisons auxquelles on arrivait par une allée longue et obscure, aboutissant à une cour où s'entassait la population misérable de la communauté.

» Parmi ces cours, la seule qui fût dallée a conservé, dans le souvenir des Juifs de Carpentras, le surnom de son propriétaire ; elle était appelée *lou bar-*

*da de Cacan* (le pavé de Cacan). On y entrait par une allée qui se trouvait entre la *Foundudo* et la sortie de la Messilah, vers la porte de la ville dite de Mazan.

» A quelques pas de la porte de l'ouest, qui donnait sur la place de la Juiverie, la Messilah faisait subitement un angle droit, au fond duquel se trouvait le *Muveou* (Miqvet), c'est-à-dire la piscine où les femmes juives allaient faire les ablutions prescrites par la loi et le Talmud. Tout auprès, un escalier conduisait à *l'escolo* (la Synagogue). Ce temple sert encore aujourd'hui au culte ; sa façade est d'une apparence modeste et se distingue peu des maisons qui l'avoisinent. Pour obtenir la permission de réparer le petit escalier de sa porte d'entrée, la communauté fut obligée de verser la somme de huit cents livres entre les mains de Mgr Dom Malachie d'Inguibert. Ce savant prélat, qui a laissé dans sa ville natale de si grands souvenirs de sa munificence et de son administration, avait déjà, au commencement de son épiscopat, fait connaître aux Juifs toute l'étendue de son pouvoir. La Synagogue, dont les dimensions avaient été fixées en 1367 par l'évêque Jean Rogier, était devenue trop étroite pour contenir le nombre toujours croissant des fidèles ; et la communauté, plus riche et plus prospère, désirait depuis longtemps en posséder une plus somptueuse. Elle parvint



enfin, à prix d'argent, à obtenir du vice-légat l'autorisation d'en bâtir une nouvelle. Le plan fut confié à l'ingénieur Antoine d'Allemand, l'architecte de l'Hôtel-Dieu et de l'Aqueduc (1743).

» Tandis que l'édifice se construisait, il vint aux oreilles du prélat que, au grand scandale des Chrétiens, les Juifs s'enorgueillissaient de ce que leur temple s'élevait au dessus de Saint-Siffrein et de l'église des Visitandines, qui étaient dans les environs. D'Inguibert leur enjoignit d'avoir à cesser sur-le-champ les travaux. Soutenus par le vice-légat, les Juifs ne tinrent pas compte des ordres de l'évêque. D'Inguibert alors envoya à Rome un secrétaire de l'évêché pour porter sa plainte devant la congrégation du Saint-Office. Dès qu'il apprit que la congrégation avait approuvé sa conduite et qu'il fut sûr de son appui, il convoqua tous les maçons de la ville, les conduisit dans la Messilah et présida lui-même à la démolition du temple.

» La Messilah faisait, après *l'escolo*, un nouvel angle et se dirigeait en droite ligne vers la partie opposée en laissant la *Foundudo* à droite. Entre la *Foundudo* et l'allée de cette porte, non loin du *bar-da de Cacan*, la Messilah s'élargissait et formait une place qui servait à la communauté de lieu de réunion et de promenade. C'est sur cette place que, tous les ans, le jour de Pourim, après le repas du soir, la *tragédie d'Esther* était

représentée. Rien n'était négligé pour rehausser l'éclat de cette fête, à laquelle prenait part toute la population de la Messilah. Une haute estrade couverte de tapis, adossée au mur du fond, servait de théâtre ; les acteurs improvisés cherchaient à se distinguer par la richesse de leurs costumes, et les spectateurs, groupés sur la place autour de la scène, ou bien du haut des fenêtres des maisons voisines, comme d'autant de loges, assistaient à la représentation, et, sous la garde des sergents du recteur, applaudissaient avec enthousiasme au triomphe de Mardochée et au châtement infligé aux ennemis d'Israel.

» La *tragédie d'Esther* cessa d'être jouée, lorsque l'assemblée du Comté Venaissin, adhérant à la déclaration des droits de l'homme faite par l'Assemblée nationale de France, accorda aux Juifs les droits civils, 28 octobre 1790.

» L'année suivante, les Etats d'Avignon et le Comté Venaissin furent réunis à la France.

» La note qui est à la fin de la tragédie nous apprend qu'elle fut composée par Mardochée Astruc, de l'Isle, mais ne nous fait pas connaître l'époque de sa rédaction primitive.

» Zunz, dans un chapitre consacré aux rabbins provençaux (*Zur geschichte und lite atur*, I, 473), se borne à dire que Mardochée vivait vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et qu'il composa le *Nisch-*

*math*, dont nous parlons plus loin. Quant à Jacob de Lunel, le savant allemand se trompe en le confondant avec un médecin du même nom, qui vivait à Carcassonne dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve de ce rabbin, dans le *Seder hathamid*, I, 78 (recueil des prières quotidiennes), une complainte qui se récitait le lundi et le jeudi, à l'office du matin et dont voici le titre : *Téhinah* (complainte) composée par le sage, le parfait, la couronne des vieillards, maître Jacob de Lunel; les initiales des versets sont : Jacob Iar'hi (1).

» Les rituels comtadins nous ont conservé deux poésies qui portent le nom de Mardochée Astruc. L'une d'elles se trouve dans le *Seder learba tzoumoth*, p. 139 v. (recueil pour les quatre jeûnes) et porte seule la date de sa composition. Cette pièce appartient au genre d'hymnes que la Synagogue appelle *Nischmathim*, parce que chaque strophe commence par le mot *nischmath* (âme). Elle est précédée de ce titre : *Nischmathim* composés sur le miracle fait en notre faveur, le 9 nissan 5442 de la création (mars-avril 1682) à propos du Juif qu'ont tué les Chrétiens (*haoumoth*), par l'honorable 'hakam (sage) Mordakäi Astruz. Son nom se trouve en tête des strophes.

(1) *Iar'hi*, de la ville de Lunel, de *iareu'h*, lune.

» Le cadavre d'un Juif assassiné avait été retiré des eaux du Lauzon. Tandis que la communauté poursuivait devant les tribunaux la condamnation du coupable, la populace soulevée se répandit dans la Messilah, en proférant des cris de mort et des menaces de pillage. Plusieurs Juifs furent blessés à coups de pierres. Le recteur Michel Antoine, comte de Vibo, fut obligé de se transporter lui-même sur le lieu de l'émeute, et fit garder pendant trois jours la carrière par ses soldats. Pour remercier Dieu de l'assistance qu'il avait prêtée dans cette occasion à la communauté de Carpentras, Mardochée Astruc composa un hymne d'action de grâces qui se chantait, tous les ans, dans la Synagogue, à l'anniversaire de l'événement.

» L'autre poésie de Mardochée se lit dans le *Seder Hatthamid*, page 123 v. Ce *piout* (poésie), dans lequel un vers provençal alterne avec un vers hébreu, a été composé longtemps avant la publication du rituel. Il se chantait en signe de réjouissance, la veille de la circoncision. Chaque couplet commence par une lettre du nom du rabbin (1).

» La tragédie fut probablement composée après ce *piout* ; mais il nous paraît difficile de fixer la date de son apparition. La pièce même a subi de tels remaniements qu'il n'est guère possible de

(1) Voy. *Chansons hébraïco-provençales*, page 17 ; et les *Archives Israélites*, mai 1875.

déterminer ce qui appartient à l'un ou à l'autre rabbin.

» On voit, par la note de l'éditeur imprimée à la suite de l'ouvrage, que Jacob de Lunel a donné à la tragédie sa forme définitive. Ce fut lui sans doute qui, cédant au goût du temps, divisa en cinq actes l'œuvre de Mardochée, et lui donna le titre pompeux de *tragédiou de la Reine Esther*.

» La pièce, en effet, était primitivement connue sous le nom de *lou jio de Haman* ; et ce titre, qui lui convient de tout point, nous avertit dès l'abord qu'elle ne doit en aucune façon être comparée aux ouvrages dramatiques qui, à cette époque, illustraient la scène française. Il serait plus exact de la rapprocher de ces drames ecclésiastiques qu'on appelait, au moyen âge, des *mystères*, et qui étaient destinés à l'amusement autant qu'à l'édification des spectateurs.

» La coutume s'est conservée jusqu'à notre époque, dans quelques localités de la Provence, de jouer, tous les ans, pendant les quarante jours qui séparent la fête de Noël de la Purification, de petits drames religieux mêlés de chants qu'on appelle des *Pastorales*, et où sont représentées les différentes scènes de la Nativité. Ces drames naïfs servirent de modèle à notre rabbin ».

M. Sabatier termine par des considérations philologiques, et arrive à cette

conclusion que la langue de la *tragédiou* est un sous-dialecte intermédiaire entre le parler de Marseille et celui du Rhône, lesquels forment, avec le parler de Nice, les trois principaux dialectes de la Provence.

---

*Séance du 21 avril 1877.*

Présents : MM. Verdier, *vice-président*, occupant le fauteuil de la présidence, en l'absence de M. Lenthéric ; Dumas Aurès, E. Germer-Durand, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Brun, Ginoux, Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, Meynard-Auquier, Michel, Delépine, Sabatier, membres résidants ; Bondurand, membre non-résidant ; Laval et Lombard-Dumas, associés-correspondants ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Il communique une lettre de M. *Edmond Hugues*, qui fait part à l'Académie de la mort de son père, M. *J.-P. Hugues*, membre non-résidant. Le secrétaire-perpétuel est chargé par ses confrères d'exprimer à M. Edmond Hugues la vive part qu'ils prennent à cette perte.

M. l'abbé Azaïs donne communication d'une lettre de M. Pérès relative au mémoire sur le *scepticisme contemporain*, qu'il a adressé à l'Académie.

Les ouvrages suivants sont déposés :

*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.* Février 1877.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône,* 3<sup>me</sup> série, n° 7, 1877.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.* Seconde série. 1<sup>er</sup> trimestre 1877.

*Trois époques littéraires,* satire, par M. H. Roux-Ferrand.

*Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes,* n° 3, 1877.

*Catalogue des brevets d'invention,* 1876, n° 11, première partie.

*La Reale Accademia dei Lincei.* 1876-77.

*Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France,* n° 9, 1876.

*Guide du planteur d'Eucalyptus,* par M. Certeux, membre de la Société d'agriculture d'Alger.

M. Sabatier fait hommage à l'Académie de deux publications : *Chansons Hébraïco-provençales des Juifs comtadins.*



*La Reine Esther*, tragédie provençale, introduction et notes, par Ernest Sabatier.

L'Académie, par l'organe de son secrétaire, adresse à M. N. Gouazé, nommé commandeur de la Légion d'honneur, ses félicitations les plus sympathiques pour cette distinction qui vient récompenser de si honorables services.

M. Certeux, membre de la *Société d'agriculture d'Alger*, envoie une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Guide du planteur d'Eucalyptus*. Il appelle particulièrement l'attention de notre société sur le procédé essayé par le capitaine du génie Henry, pour la destruction du phylloxera, au moyen de l'essence d'Eucalyptus.

M. le directeur des Beaux-Arts sollicite le concours de l'Académie du Gard pour l'entreprise nationale de l'inventaire général des richesses d'art de la France. Il demande qu'on l'informe de ce qu'il sera possible de faire pour assurer, dans notre région, la prompte rédaction de monographies concernant les édifices religieux ou civils et les œuvres d'art qu'ils renferment. Une commission est nommée à cet effet. Elle est composée de MM. Aurès, Révoil, Doze et Im-Thurn, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

M. l'abbé Azaïs, délégué par l'Académie du Gard, avec MM. Lenthéric et

Verdier, pour assister aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, rend compte de vive voix des séances auxquelles il a assisté. Il fait connaître qu'aux sections d'Archéologie, d'Histoire et des Sciences on avait ajouté, cette année, une section des Beaux-Arts. Les lectures sur l'époque préhistorique dominaient dans la section d'archéologie, et le magnifique album de MM. Moreau sur les fouilles de Caranda, dont notre confrère M. Michel a rendu compte, a été l'objet d'un rapport plein d'intérêt à la Sorbonne.

M. l'abbé Carle, délégué du Comité de l'Art chrétien de Nîmes, a fait une lecture sur un autel du IX<sup>e</sup> siècle trouvé dans l'ancienne église romane de Saint-Vincent, près Jonquières.

Dans la section d'histoire, M. Fierville, proviseur du lycée de Saint-Brieuc, lit une étude sur Etienne de Rouen, moine du Bec au XII<sup>e</sup> siècle, et s'attache à montrer que l'abrégé inédit de Quintilien, fait par ce savant religieux vers l'an 1165, est le meilleur que nous ayons avec celui de Rollin, qui a suivi une méthode analogue à la sienne, bien qu'il n'ait pas connu ce manuscrit.

L'Académie apprendra avec plaisir que la *Société littéraire, archéologique et historique de Lyon*, qui a pour président notre éminent confrère, M. Ed. Flouest, a été couronnée.

M. ALBIN MICHEL donne lecture de la note suivante :

« Tous les archéologues, tous les architectes, en un mot, tous ceux qui, non contents d'étudier nos monuments romains, se sont encore livrés à un examen attentif des magnifiques fragments, sculptés ou écrits, trouvés à différentes époques dans l'enceinte de Nîmes, ont tous émis l'opinion qu'il existait, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, un monument très important, qui devait être d'une grande richesse d'ornementation ; et l'on a généralement admis que ce monument était une basilique, que l'empereur Hadrien avait fait élever en l'honneur de Plotine, sa bienfaitrice.

» Le savant M. Aug. Pelet a fait remarquer que tous les fragments trouvés au Palais de Justice, et surtout lors de la construction de la Maison-d'arrêt, quoique étant de la même époque, paraissaient avoir fait partie de deux monuments distincts, dont l'un était en pierre de Roquemallière, tandis que l'autre était en beau marbre blanc d'Italie.

» En conséquence, il a émis l'opinion que celui en marbre blanc pouvait bien être un de ces édifices auxquels les Grecs donnaient le nom de Xystos et que les Romains appelaient aussi Xystus, et dont l'existence à Nîmes est démontrée par une inscription trouvée

dans les Arènes, en 1810, quand on en faisait le déblaiement.

» Le Xystus, d'après Vitruve, était un portique couvert sous lequel les athlètes faisaient leurs exercices pendant l'hiver.

» Or, dit M. Pelet, si celui de Nîmes a existé sur l'emplacement du Palais de Justice, les Romains, dans cette circonstance, en le plaçant à côté de l'Amphithéâtre, se seraient conformés à l'usage où ils étaient de rapprocher entr'eux les édifices destinés aux jeux publics ; et il ajoute que l'inscription susénoncée, qui remonte au siècle d'Auguste, a pu faire partie de l'édifice découvert au Palais de Justice.

» Dans l'un comme dans l'autre cas, les matériaux sont en marbre blanc d'Italie. Les blocs de marbre sur lesquels sont sculptés les aigles que vous connaissez sont bien plus épais que le marbre de l'inscription trouvée dans les Arènes ; mais on peut bien supposer que, sur les côtés de l'édifice, les pierres de frise formant l'épaisseur du mur devaient être plus épaisses, tandis que, sur la façade, plus ornementée, les pierres ne formaient pour ainsi dire qu'un placage.

» Cette petite digression était nécessaire avant de vous entretenir d'une découverte se rattachant, selon toutes probabilités, au même monument et qui remonte à quelques jours seulement.

» Les ouvriers occupés à ouvrir, pour les tuyaux du gaz, une tranchée passant devant l'entrée de la rue Jean Reboul ont rencontré, presque en face de la pharmacie Bellile, des assises énormes en pierres froides, qu'ils n'ont pu briser qu'au moyen de la mine. A côté, ils ont trouvé un fragment de corniche en pierre assez travaillée, et une frise en marbre blanc admirablement sculptée, dont voici du reste un croquis grossièrement fait.

» Il se pourrait bien que cette frise, qui n'a que 13 centimètres d'épaisseur, provînt d'un placage de la façade du Xyste dont parle M. Pelet. Ce fragment, qui a 1 mètre 28 centimètres de longueur, a dû être transporté au nouveau Musée.

» Quant aux assises en pierre froide dont la présence a été constatée à un mètre de profondeur, je crois qu'elles proviennent des anciennes murailles de la ville, qui passaient autrefois sur cet emplacement avant de faire le tour des Arènes.

» Chacun de vous a pu voir pendant longtemps, dans la rue Jean Reboul, enchassée dans la façade de la maison Bert, l'enseigne d'un maçon romain nommé L. SPINVS, avec les emblèmes de sa profession, soit à gauche un ciseau et un marteau, à droite une équerre et au milieu, dominant le tout, un fil à plomb, le tout sculpté sur une pierre en

forme de tableau. On sait que cette inscription fut trouvée en 1654, par le maçon Antoine Trolière, dans un champ près de la ville, tout près de Sainte-Perpétue : Guiran et Ménard en parlent dans leurs ouvrages.

» M'étant aperçu dernièrement que des réparations faites dans cette maison avaient exigé le déplacement de cette pierre, j'ai fait des démarches auprès du propriétaire pour l'engager à faire hommage de cette inscription à la ville, et j'ai été heureux de voir ma demande accueillie avec empressement.

» Comme on ne saurait trop encourager les possesseurs de documents archéologiques à s'en dessaisir au profit de la ville, surtout au moment où la création de nouveaux musées va permettre de recevoir, dans des salles spéciales, toutes les richesses artistiques que renferme notre sol, je demande pour M. Bert le jeton d'argent que l'Académie a jusqu'à présent offert en pareil cas ».

M. E. GERMER-DURAND, après avoir félicité M. Albin Michel de son zèle pour la conservation de nos antiquités, fait remarquer que, dès l'année 1871, à la page 50 de ses *Découvertes archéologiques à Nîmes et dans le Gard* (2<sup>e</sup> semestre, fascicule qui a paru en 1873), il a publié la pierre de *L. Spinus*, retrouvée, au mois de novembre, dans la façade d'une maison de la rue Jean

Reboul (ancienne Carretterie), sous l'enduit qui la cachait.

Le même membre informe l'Académie que le médaillier de la ville vient de s'enrichir, et à rien ne coûte, d'un certain nombre de pièces, dont plusieurs au moins ont quelque valeur.

« Les unes, dit-il, sont une restitution dûe au hasard. En démontant une travée cintrée, dans le coin à gauche de la porte d'entrée de la Bibliothèque, les ouvriers menuisiers ont trouvé, éparses sur les dalles, cinq pièces d'assez fort module, dont 2 en argent et 3 grands bronzes.

» Quelques-uns d'entre vous se souviennent peut-être que, pendant les années 1845-48, un ouvrier relieur, qui fut condamné pour ce vol à deux ans de détention, dévalisa presque entièrement le beau médaillier que J.-F. Séguier avait formé au prix de tant de soins et de dépenses, qu'il avait légué, en 1784, à notre Compagnie, avec sa bibliothèque et ses autres collections, et l'hôtel qu'il avait construit pour les abriter dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Dans une de ces razzias périodiques qu'il exécutait sur notre médaillier, et dont il allait vendre le produit aux brocanteurs d'Avignon, notre voleur, s'étant vu, un soir, sur le point d'être pris en flagrant délit par son beau-frère, le concierge Maurant, dont il trahissait la confiance, a dû lancer les pièces, qu'il tenait en main,

derrière les armoires, où on les a retrouvées. Une fois là, il n'y avait plus moyen de les reprendre, à moins de démonter une grande partie de la boiserie ; c'est ce qui fait qu'elles y sont restées 30 ans, c'est-à-dire jusqu'au moment du déménagement qui vient de se terminer.

» Les deux monnaies d'argent sont :

1° Un tétradrachme de Sidé de Pamphylie, portant le n° 1248 sur le catalogue manuscrit dressé avec tant de soin, en 1825, par le conservateur Thomas de Lavernède :

Tête de Pallas à droite. — R. Victoire marchant à gauche et tenant une couronne dans la main droite, dans le champ, Σ-T.

2° Un tétradrachme de l'île de Thasos, n° 1334 du catalogue Lavernède :

Tête de Bacchus jeune couronné de lauriers à droite. — R. ΘΑΣΙΩΝ. ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ. ΣΩΤΗΡΟΣ. Hercule nu, debout, vu de face, la main droite posée sur sa massue, la peau de lion sur le bras gauche ; dans le champ, M.

« Les trois grands bronzes appartiennent aux règnes d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

1. ΑΥΤ. ΚΑΙΣ. ΤΡΑΙΑΝ. ΑΔΡΙΑΝΟΥΣ. ΚΕΒ  
Tête d'Hadrien à droite, couronnée de laurier, avec le paladamentum. — R. L. H.  
Deux canopes en regard, surmontés chacun d'un lotus, dans un temple distyle dont le fronton est orné d'un disque entre deux cornes de bœuf.



« Cette pièce, frappée à Alexandrie, est de la huitième année du règne d'Hadrien (125-6 de J.-C.), et non de la dix-huitième, comme le porte à tort le catalogue Lavernède, n° 2,940.

2. ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III. Tête laurée d'Antonin à droite. — R. FELICITAS AVG. S. C. La Félicité debout à gauche, tenant de la main droite un capricorne et de la gauche un caducée ailé.

Cette pièce, imparfaitement décrite au catalogue Lavernède sous le n° 3,010, est assez rare. Elle a été frappée l'an 144 de J.-C.

3. IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. P. M. Buste lauré de Marc-Aurèle à droite. — R. CONCORD. AVGVSTOR. TR. P. XVI. Marc-Aurèle et Lucius Vérus debout se donnent la main; Vérus tient de la main gauche un *volumen*. COS. III. à l'exergue; S. C. dans le champ. — Cette pièce figure au catalogue Lavernède sous le n° 3,230.

» Un lot de onze monnaies des empereurs Carus, Numérien, Carin, Dioclétien et Maximien-Hercule nous est advenu, ce mois-ci, de la manière suivante :

» Un savant numismatiste autrichien, M. le docteur Alexandre Missong, qui prépare une monographie des monnaies de l'empereur Probus, « le réimportateur de la vigne », comme il l'appelle dans sa lettre, m'ayant écrit de Vienne pour me

demander des empreintes des pièces de cet empereur qui pourraient se trouver dans notre médaillier, je lui répondis en lui adressant, non des empreintes, mais une description aussi exacte que possible des 16 bronzes ou potins de Probus que nous possédons. En remerciement, il m'a envoyé les 11 pièces dont je viens de parler. « Je me permets, me dit-il dans sa lettre du 18 de ce mois, de vous faire aujourd'hui un petit envoi de 11 pièces, en vous priant d'en enrichir votre médaillier ». C'est ce que j'ai fait immédiatement, avec d'autant plus de plaisir que, à l'exception des deux pièces de Dioclétien, nous n'avions aucun de ces petits bronzes, qui, pourtant, ne sont pas rares ».

La parole est ensuite donnée à M. *Lombard-Dumas*, qui lit la première partie d'une notice biographique sur notre ancien et savant confrère, M. Emilien Dumas, de Sommière.

« Né à Sommière, en 1804, le jeune Emilien Dumas fut élevé en Suisse, dans la petite ville de Morges, située aux bords du lac Léman. De très bonne heure, il avait manifesté pour l'histoire naturelle de grandes aptitudes, qui, se développant avec force au milieu de cette majestueuse nature, l'entraînèrent fort loin de la science agricole, à laquelle son père l'avait destiné. Après quelques années de séjour à Morges, puis à Bâle pour étudier la langue allemande, Emilien Dumas

vient, en 1825, à Paris, où les leçons de Cuvier, Gay-Lussac, Jussieu, Geoffroy Saint-Hilaire, Thénard, Beudant fixent sa vocation, et lui font sentir que sa prédestination est de marcher sur la trace de ses maîtres.

« Les théâtres de la Capitale sont pour lui un délassement de prédilection aux travaux de la journée, en même temps qu'ils fournissent un aliment à la passion qui le saisit pour la scène et la littérature dramatique. Le remarquable talent d'observation qu'il reporte des choses de la nature aux hommes et à leurs passions, une noble attitude, sa belle tête, sa physionomie pleine d'expression et de mobilité, le timbre d'une voix sympathique, lui permettront d'aborder, sur le charmant théâtre qu'il monta plus tard dans sa maison à Sommière, les rôles les plus divers, et d'obtenir dans tous les genres les applaudissements des juges les plus difficiles et les plus exercés.

« La géologie est, de toutes les sciences, celle qui lui offre le plus d'attrait et dans laquelle, dès son retour à Sommières, en 1826, il se signale par la découverte de la grotte ossifère de Pondres, où ses observations relatives à l'ancienneté de l'homme, bien antérieures à celles de Boucher de Perthes et de Lartet, conduisirent les naturalistes à délaisser l'opinion de Cuvier.

« C'est en 1829 qu'il conçut la pensée de sa grande carte géologique du Gard,

œuvre magistrale, où la consciencieuse exactitude du savant se trouve unie au talent d'exécution de l'artiste.

« Pendant plus de vingt-cinq ans, il poursuivit cette tâche à travers des difficultés sans nombre et de toute nature. Mais s'il se trouva parfois, au milieu de ses courses, dans une situation pénible, comme à Valflaunès, où, pris pour un malfaiteur, il se vit pendant plusieurs heures entre les mains de la gendarmerie, le plus souvent au contraire il rencontra à la cure, au château, comme dans les plus humbles demeures, l'hospitalité la plus cordiale. Sa simplicité, sa gaîté, le charme de ses allures affectueuses, son urbanité d'un autre siècle, ses connaissances profondes, variées, son esprit de critique, la lucidité qu'il apportait dans l'étude de toutes les questions se rattachant à la science, la modestie qu'il mettait à ses conseils lui valurent partout des amitiés profondes, que le hasard avait nouées, que la mort seule put interrompre.

« En 1844, la cartogéologique du Gard était fort avancée. Ce travail, entrepris d'abord à un point de vue purement scientifique, attira l'attention de l'administration supérieure, qui se mit en rapport avec l'auteur pour en obtenir la publication aux frais du département. Le Conseil général du Gard, comprenant que cette œuvre serait pour la contrée une source féconde de renseignements

utiles, fit avec empressement les sacrifices nécessaires à une telle publication, pendant qu'Emilien Dumas déclinait avec le plus complet désintéressement toutes propositions d'indemnités pour ses frais d'explorations.

« Vers 1856, Emilien Dumas avait à peu près terminé ce grand travail géologique, avec les trois volumes de texte destinés à servir d'explication à la carte. Malheureusement, toujours retenu par son extrême modestie et par quelques légers scrupules sur une limite douteuse dans l'arrondissement d'Uzès, il n'a publié lui-même qu'une partie de son œuvre. »

M. Lombard s'attache à démontrer quelle fut, néanmoins, l'influence considérable qu'Em. Dumas exerça sur les progrès de la géologie dans le midi de la France. Prenant une à une, dans l'ordre chronologique de leur publication, les cartes géologiques des quatre arrondissements du Gard, il s'applique à faire ressortir, à l'aide du texte explicatif dont il poursuit en même temps l'analyse, le côté original des observations d'Emilien Dumas. « Le temps, dit-il, a donné raison au classement que le savant géologue de Sommière avait adopté, dès le début de ses travaux, pour les terrains triasique et jurassique des Cévennes ; sa description du terrain houiller d'Alais et ses considérations sur la flore fossile de cette région ont facilité bien des travaux in-

dustriels, dans cette riche contrée du Gard autrefois si déserte.

» Ses études sur le delta du Rhône ne sont pas moins remarquables que celles sur les terrains anciens : peu satisfait de la théorie d'Elie de Beaumont, qui place au milieu de la Camargue le cordon littoral *originnaire* qui opposa une barrière au cours impétueux du fleuve, E. Dumas démontre que, dès les commencements de la période actuelle, le Rhône versait ses eaux dans la Méditerranée entre les roches néocomiennes de Beaucaire et de Tarascon ; dans cet étroit espace, bientôt comblé par les apports du fleuve, le lit de la mer s'exhaussa rapidement et forma, à la hauteur de Trinquetaille, la première barre marine dont la résistance obligea le fleuve à se bifurquer en deux grands bras.— Partant de ce principe qu'à chaque nouvelle levée de sable correspondent une ou plusieurs bifurcations du Rhône, E. Dumas rétablit le cours des anciens lits du fleuve, à peine indiqués aujourd'hui par quelques traces défigurées, et signale, au dessous des alluvions fluviatiles, la présence de cinq cordons littoraux supplémentaires, avant d'arriver au grand cordon prétendu *originnaire* par Elie de Beaumont et par les auteurs qui l'ont répété».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 5 mai 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, Liotard, Bigot, Q. des Rivières, Brun, Ginoux, Verdier, Pénchinat, Pelon, Faudon, Holze, Carcassonne, Fr. Germer-Durand, Albin Michel, Sabatier, membres résidants ; Lombard-Dumas, associé - correspondant ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*L'Académie de Marseille. Ses origines, ses publications, ses archives et ses membres*, par l'abbé Dally, secrétaire-perpétuel.

*Bulletin de la société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme, 1877.*

*Société scientifique et littéraire d'Alais. Tome VII. 2<sup>e</sup> Bulletin 1875.*

*Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.* Tome XXIX.

*Bulletins de la société des antiquaires de Picardie.* Tome XII, 1874, 75 et 76.

*Annales de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Loire.* Tome XX. 1876.

*Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* Tomes I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup>. Cette société sollicite l'échange de nos publications avec les siennes.

*Bulletin de la société des Beaux-Arts de Caen.* 5<sup>e</sup> volume, 2<sup>e</sup> cahier, 1877.

*Annuaire de la société Philotechnique,* 1876. Tome XXXVII<sup>e</sup>, 1877.

*Recueil des publications de la société nationale havraise d'études diverses,* 1874 et 75.

*Etudes sur les mouvements de l'atmosphère,* par MM. Guldberg et Mohu, professeurs à l'Université royale de Norwège.

*Enumeratio insectorum Norwegicorum,* Fasciculus II, catalogum coleopterorum continens; fasciculus III,



catalogum lepidopterorum continens ; fasciculus IV , catalogum dipterorum continens.

*Die pflanzenwelt Norwegens*, ein Beitrag zur Natur-und culturgeschichte nord-Europas, von Dr Schubeler, professor der Botanik an der Universität in Christiania.

*Norwegian special catalogue for the international exhibition at Philadelphia, 1876.*

*Quellen zur geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, von Dr Casperi, professor der Theologie an der Norwegischen Universität.

M. Verdier fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il a publiée sur ce sujet : *Du privilège du propriétaire en matière de faillite.*

M. le Maire de la Ville de Nîmes offre à chaque membre de l'Académie une médaille commémorative de l'inauguration de la statue de notre ancien et illustre confrère, le poète Reboul.

L'Académie du Gard accepte avec une vive gratitude ce précieux souvenir de notre cher poète, et prie M. le Maire et MM. les membres du conseil municipal d'agréer l'expression bien sentie de sa profonde reconnaissance.

M. de Caix de Saint-Aymour propose l'échange de l'*Annuaire des sociétés*

*savantes*, qu'il publie, avec le volume de nos *Mémoires*, et s'engage à faire connaître nos publications. L'Académie accepte cet échange, comme moyen de donner une plus grande publicité à ses travaux.

M. *Lombard-Dumas* donne lecture de la deuxième partie de sa notice biographique sur notre éminent confrère, M. Emilien Dumas.

« Emilien Dumas n'avait pas complété son œuvre dans le Gard, qu'il acceptait du Conseil général de l'Hérault la mission de dresser la carte géologique de ce département avec la collaboration de M. de Rouville. Il aborda cette étude par les formations les plus compliquées de l'arrondissement de Lodève, dont il dessina lui-même, à l'échelle de  $\frac{1}{129600}$ , une

carte géologique qu'il appelait *son bijou*; il dressa aussi la carte géologique des trente communes de l'Hérault où se trouvent compris les terrains paléozoïques de ce département. Mais bientôt, entraîné par d'importantes missions scientifiques et industrielles, il finit, vers 1866, par laisser la suite de ce travail à son collaborateur.

« La description géologique du Gard devait être suivie d'une étude sur les peuples indigènes. De fort bonne heure, Emilien Dumas, manifestant de grandes aptitudes archéologiques, avait su faire la

part de ce qui appartient, dans nos pays, à la Gaule indépendante et à son histoire au temps de l'occupation romaine. La plupart de ses idées sont consignées dans un mémoire inédit destiné à l'Académie du Gard, où il décrit les dolmens, les tumulus et les haches ou coins en pierre polie qu'il a rencontrés dans le Gard. Il avait également entrepris une étude sur la céramique des anciens dans la vallée du Rhône, et classé, selon des vues originales, les œuvres des potiers antiques.

« Ses goûts artistiques et ses instincts d'antiquaire l'avaient poussé de très bonne heure à grouper, dans son cabinet, tous ces restes d'antiquité gauloise et romaine, à côté d'un admirable choix de poteries grecques et de faïences françaises. Des meubles anciens, qu'il utilisa pour renfermer ses vastes collections minéralogiques et son riche médaillier, ornaient aussi ce séjour du savant géologue de Sommière ; une bibliothèque, toute entière composée d'ouvrages rassemblés par lui, rappelle ses préoccupations d'ordre si divers : avec les livres nécessaires à l'étude de la géologie, de la paléontologie, de la conchyliologie, de l'archéologie, de la numismatique, les matériaux qui intéressent l'histoire provinciale, les monographies des villes, les histoires locales, les documents relatifs à la plupart des municipalités de notre département, complétaient cette retraite intime, témoin de son labour de chaque jour.

« C'est là, qu'attirés par des ressources scientifiques plus considérables que n'en offrent souvent les établissements officiels, et retenus par l'hospitalité la plus cordiale, se réunissaient les savants du midi et que vinrent aussi les Léopold de Buch, les Dufrenoy, les Pictet, les Brongniart, consulter, pour leurs grands travaux, l'expérience et les découvertes de notre illustre compatriote ».

Mais la science ne fut pas seule à recueillir les services d'une vie si active et si dévouée. M. Lombard rappelle les importantes missions qui furent confiées à Emilien Dumas, pendant les dix dernières années de sa vie, et l'intelligent concours qu'il prêta à la création d'entreprises industrielles considérables, relatives à l'exploitation de la houille et des minerais de fer.

« C'est dans les olitudes des montagnes de l'Estérel, dans le département du Var, qu'était venu le trouver, en 1864, comme en un champ de bataille scientifique, la croix de la Légion d'honneur, juste mais tardive récompense de tant de travaux ; ce fut aussi dans les montagnes de l'Ariège que le savant termina sa laborieuse carrière.

« La fatale déclaration de guerre de juin 1870, dont il prévit avec un coup d'œil prophétique le désastreux dénouement, l'avait jeté dans un violent désespoir ; elle troubla les derniers jours de sa vie jusque-là si heureuse. Au milieu

de ses souffrances, il eut encore la force d'exhaler la sainte colère qui le saisit, au bruit de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg ; puis il s'éteignit, le 21 septembre 1870, loin de son pays natal, loin de ses chères collections, mais tout près desquelles il est venu reposer dans le tombeau de ses pères ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 19 mai 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ;  
Dumas, Aurès, Liotard, Bigot, Brun,  
Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, François  
Germer-Durand, Albin Michel, Delé-  
pine, Sabatié, membres résidants ;  
Lombard-Dumas, associé correspondant.

Le procès-verbal de la séance précé-  
dente est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les ouvrages  
suivants :

*Comité archéologique de Senlis.*  
2<sup>e</sup> série. Tome II. 1876.

*Colbert et son temps.* 2 vol. in-8,  
1877, par Alfred Neymarck.

*Mémoires de l'Académie des scien-  
ces, lettres et arts d'Amiens.* 3<sup>e</sup> sé-  
rie. Tome III. 1876.

*Société d'Agriculture, sciences et  
arts de l'arrondissement de Valen-  
ciennes.* Tome XXX. Janvier et février  
1877.

*Table des Annales et autres publi-  
cations périodiques de la Société d'A-*

*griculture, sciences, arts et commerce du Puy*, rédigées par R. Gerbier, agent comptable de la Société. 1876.

*Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France*. 1876, n° 10.

*Revue Savoisiennne*, n° 4. 30 avril, 1876.

*Atti della R. Accademia dei Lincei*. Serie terza. volum. 1. Fascicolo 5. Aprile 1877. Roma.

*Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology*. 1877.

*Bulletin de la Société protectrice des animaux*. Mars, 1877.

M. le Président se fait l'interprète des regrets de l'Académie, en rendant un dernier hommage à la mémoire de M. *Emile Teulon*, notre éminent et vénéré confrère, que nous venons de perdre.

Messieurs,

» Notre impression, en nous retrouvant ce soir dans le lieu ordinaire de nos séances, est celle d'une profonde tristesse. Il y a quelques heures à peine, nous rendions les derniers devoirs à l'un de nos confrères les plus éminents ; et,

respectant une volonté formelle que la mort rendait sacrée, nous gardions le silence devant la tombe d'un homme qui avait tant mérité d'honneur et qui en avait tant obtenu.

» La vie si longue et si bien remplie de M. Pierre-Emile Teulon sera écrite un jour, et je n'ai pas l'intention de vous la raconter en ce moment. Je rappellerai seulement que, sept fois député du Gard à nos Assemblées législatives et premier président de la cour de Nîmes pendant douze ans, M. Teulon, dont les années de jeunesse avaient été consacrées au culte des belles-lettres et de la poésie, est resté pendant près de trois quarts de siècle, fidèle à cette noble vocation et à ses inspirations élevées.

» Le coup qui nous frappe est trop récent, l'émotion que j'éprouve moi-même est trop intime, pour que j'aie le courage de vous parler longuement de lui.

» Je ne puis que me souvenir avec vous des qualités réellement exquisés de son cœur et de son esprit. Vous savez qu'il appartenait à l'Académie depuis l'année 1821, qu'il en était le doyen respectable et respecté, et que, malgré son grand âge, il n'avait cessé d'entretenir avec elle des relations fréquentes qui nous étaient particulièrement chères et dont nous étions tous honorés. Aussi, et bien que, depuis quelques mois, l'affaiblissement de ses forces ne nous ait plus permis d'espérer le revoir au milieu de nous, n'était-il pas



oublié ; et nous aimions à lire son nom inscrit en tête de la liste de nos membres, et qui semblait nous rappeler les traditions polies d'un autre âge et les souvenirs les plus anciens de notre compagnie.

» Malgré les fatigues et les exigences de la vie politique, malgré les devoirs des hautes charges qu'il a occupées, M. Teulon n'a pas laissé passer une seule année de sa longue carrière sans venir, à cette place même, nous lire, de sa voix pénétrante et passionnée, quelques fragments de ses œuvres poétiques et littéraires, que nous étions heureux de recueillir dans nos annales, et que nous espérons bien voir un jour réunis par les soins pieux de sa famille.

» Nous ne nous lassions pas alors d'admirer cette verve inépuisable, cette mémoire toujours présente, et cette activité de vie intellectuelle qu'il a conservées jusqu'à ses derniers moments.

» Mais ce qui ne saurait être assez loué en lui, c'est l'élévation naturelle de son esprit, qui l'a maintenu toute sa vie dans une sphère vraiment supérieure, comme dans un monde à part, et qui l'a complètement dégagé de toute préoccupation matérielle ; — c'est la simplicité et la modestie qui accompagnaient tous ses actes, et la déférence qu'il avait pour tous ; — c'est encore et surtout l'extrême distinction de ses formes et de ses sentiments ; et je ne crois pas que, dans une vie si longtemps mêlée à toutes

les agitations publiques, il se soit rencontré une seule personne que M. Teulon ait, je ne dis pas blessée, mais seulement froissée dans ses convictions, dans ses goûts et dans ses intérêts.

» Ce sera pour vous, Messieurs, une consolation que d'apprendre qu'une mort douce a été donnée à celui dont la vie a été pleine de douceur et de bienveillance. J'ai partagé avec sa famille les émotions et les angoisses des derniers jours. Soigné avec le plus tendre dévouement, il a vu accourir de loin auprès de lui ses fils et ses petits-fils : il les a reconnus et a pu leur serrer une dernière fois la main ; puis il s'est éteint sans souffrance, le sourire sur les lèvres et la paix dans le cœur.

» J'ai pensé, Messieurs, que ces détails seraient écoutés par vous avec intérêt, et j'ai tenu à vous les donner. Le nom de M. Teulon reviendra souvent dans nos entretiens, et l'Académie conservera précieusement le souvenir de cet homme de bien et de goût, qui l'a honorée par ses actes, par ses travaux et par ses vertus ».

La Commission nommée pour aviser à la conservation des ouvrages qui composent la bibliothèque de l'Académie, propose les mesures suivantes : 1° chaque livre envoyé à l'Académie sera timbré par le concierge. 2° l'Académie fera dresser le catalogue des ouvrages qui forment la bibliothèque. La clef de la

bibliothèque sera entre les mains d'un employé désigné par notre compagnie. 3° Il y aura un registre portant imprimés : le numéro d'ordre, l'indication de l'ouvrage, le nom de l'auteur, la date de sortie et la date de rentrée. 4° L'employé chargé de la bibliothèque préparera des fiches pour les livres entrants. Ces fiches seront de deux sortes : les unes pour les ouvrages en un seul volume ; les autres pour les ouvrages formant série.

Par ces mesures qu'elle propose à l'Académie, la Commission espère mettre un terme à quelques abus regrettables auxquels a donné occasion le défaut de surveillance. Elle compte empêcher que les ouvrages s'égarerent et que les collections précieuses que possède notre bibliothèque soient dépareillées.

La Commission nommée pour répondre à l'appel de M. le directeur des Beaux-Arts, qui sollicite le concours de l'Académie, afin de dresser l'inventaire général des richesses artistiques de la France, a adressé à M. le Maire, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire et cher confrère,

» M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a demandé à l'Académie du Gard son concours pour dresser un inventaire des richesses d'art.

de la France; or, un tel travail n'est possible que tout autant qu'on a sous les yeux des catalogues faisant connaître les objets composant les collections de chaque ville.

» La ville de Nîmes possède à la fois une collection épigraphique, une collection archéologique et un musée de tableaux.

» M. Doze, directeur de l'école de dessin, prépare en ce moment le catalogue des tableaux.

» Quant au catalogue épigraphique, ce travail très considérable a été, déjà fait par M. E. Germer-Durand, conservateur de la Bibliothèque de Nîmes, avec toute la compétence que le monde savant lui reconnaît.

» Il serait maintenant fort à désirer que les collections archéologiques fussent l'objet d'un travail analogue; et nul mieux que M. Germer-Durand, qui est déjà conservateur de nos richesses archéologiques, n'est mieux en état de le mener à bonne fin.

» C'est, d'ailleurs, un travail considérable, puisqu'il doit comprendre, non-seulement l'énumération des divers objets archéologiques, mais encore et surtout la description raisonnée, quelquefois même une notice explicative ou historique de chacun de ces objets.

» L'Académie du Gard pense que la ville de Nîmes doit à son illustre passé de mettre le plus tôt possible à la disposi-

tion, non-seulement des érudits et des hommes d'étude, mais encore de publier le catalogue méthodique de toutes ses richesses. Et ce sera incontestablement la meilleure des réponses à la demande de M. le ministre des beaux-arts.

» L'Académie fait donc appel, Monsieur le Maire, à votre sollicitude éclairée, afin de hâter la préparation et la publication de ces divers travaux, et vous demande de vouloir bien recevoir son bureau, qui désirerait conférer avec vous à ce sujet.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire et cher confrère, l'expression de mes sentiments de respectueuse confraternité ».

La Commission de l'Art chrétien, récemment fondée à Nîmes par Mgr Besson et reconnue par le ministre, pourra fournir une collaboration utile pour dresser l'inventaire des richesses des églises du diocèse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 2 juin 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, Liotard, Bigot, Q. Des Rivières, Brun, Ginoux, Verdier, Puech, Pelon, Carcassonne, Meynard-Auquier, Michel, Sabatier, membres résidants ; et Edmond Hugues, membre non résidant ; et l'abbé Azais, *secrétaire perpétuel*.

M. l'abbé Azais donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Il dépose ensuite les ouvrages suivants :

*Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse*, par M. Moutié, membre de la Société archéologique de Rambouillet, 1876.

*La chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*. Notices historiques et documents, publiés par M. A. Coulondres, membre non-résidant de l'Académie du Gard.

*Société des antiquaires de la Morinie*. Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de

Saint-Omer, par M. Deschamps de Pas,  
correspondant de l'Institut.

*Annales de la société historique et  
archéologique de Château-Thierry.*  
1875.

*Bulletin de la société d'agricultu-  
re, industrie, sciences et arts de la  
Lozère.* Mars 1877.

*Bulletin des séances de la société  
centrale d'agriculture de France.*  
Janvier 1877.

*Bulletin de la société des anti-  
quaires de l'ouest.* 1<sup>er</sup> trimestre, 1877.

*Catalogue de la bibliothèque de  
Marseille.* Ouvrages relatifs à la Pro-  
vence. Essai d'introduction et de classe-  
ment méthodique, par V. Lieutaud, bi-  
bliothécaire de la ville de Marseille.

*Un cas de tératologie végétale,*  
par G. Féminier.

*Bulletin de la société archéologi-  
que, scientifique et littéraire du Ven-  
domois.* Tome XV, 1876.

*Recueil de l'académie des jeux  
floraux,* 1877.

*Mémoires de la société académi-  
que d'archéologie, sciences et arts du  
département de l'Oise.* Tome IX, 3<sup>e</sup>  
partie, 1876.

*Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution, 1876.*

M. *Edmond Hugues* communique un intéressant travail sur la correspondance de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---



*Séance du 16 juin 1877.*

Présents: MM. Lenthéric, *président*; Dumas, Aurès, Viguié, Liotard, Bigot, des Rivières, Verdier, Gouazé, Puech, Brun, Gaidan, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Fr. Germer Durand fils, A. Michel, Sabatier, membres résidents; Laval, associé-correspondant; et l'abbé Azais, *secrétaire-perpétuel*.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il dépose les ouvrages suivants:

*Société académique des sciences, arts, belles lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. 3<sup>me</sup> série, Tome XIV, 1876.*

*Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 2<sup>e</sup> série. Tome VI.*

*Bulletin de la société archéologique du Midi de la France. Du mois de juillet 1876 au mois de mars 1877.*

*Revue des langues romanes. 2<sup>e</sup>*

Série. Tome second. N<sup>os</sup> 8, 9, 10, 11, 12, 1876.

*L'Investigateur, journal de la société des études historiques.* Mars-avril 1877.

*Atti della R. Accademia dei Lincei.* Serie terza. Fascicolo 6. 1877.

*Bulletin de la société historique et naturelle de l'Yonne.* 30<sup>e</sup> vol. 1876.

*Revue agricole, industrielle et littéraire de l'arrondissement de Valenciennes.* Mars-avril 1877.

*Bulletin des séances de la société centrale d'agriculture de France.* N<sup>o</sup> 2. 1877.

*Société d'agriculture, de belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.* 1875-1876.

*Mémoires de la société des sciences naturelles et historiques, des lettres et beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.*

*Mémoires de la société des antiquaires de Picardie.* 3<sup>e</sup> série. Tome V. 1876.

*Bulletin de la société polymathique du Morbihan.* 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres 1876.

*Bulletin de la société protectrice  
des animaux.* Avril 1877.

M. Fr. Germer-Durand, architecte, membre de l'Académie du Gard, fait hommage à notre Compagnie de la 2<sup>me</sup> édition de son ouvrage sur *les Enceintes successives de Nîmes, depuis les Romains jusqu'à nos jours.*

M. Léon CARCASSONNE donne lecture d'une notice communiquée à l'Académie du Gard par M. Simon, instituteur israélite à Nîmes.

Cette notice a pour but : 1<sup>o</sup> de faire connaître une pierre tumulaire hébraïque, du moyen-âge retrouvée à Nîmes ; 2<sup>o</sup> de proposer, pour les épitaphes hébraïques relevées par Poldo d'Albenas dans son *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes.* et reproduites par Ménard dans son *Histoire* de la même ville, des leçons et des interprétations plus vraisemblables que celles qu'en ont données ces écrivains.

M. Simon fait d'abord remarquer l'extrême rareté des pierres tumulaires hébraïques datant du moyen-âge. « Pour la France entière, dit-il, on n'en a relevé, jusqu'à présent, qu'un peu plus de soixante environ » ; et il cite, pour expliquer cette rareté, de vieux chants de la Synagogue qui disent : « Partout les saintes pierres ont été jetées ignominieusement dans les rues, les ossements des serviteurs de Dieu arrachés de leurs

tombes, les cadavres foulés aux pieds sous les yeux des survivants ».

Arrivant ensuite à son sujet, M. Simon continue :

« La pierre tumulaire hébraïque qui  
» fait l'objet principal de cette étude sert  
» aujourd'hui de linteau à une porte  
» carrée qui se trouve rue des Greffes,  
» n° 10, et qui fait partie d'une construc-  
» tion datant au moins du xvi<sup>e</sup> siècle.  
» Cette pierre, extraite des carrières de  
» Barutel, frappe d'abord par ses dimen-  
» sions insolites. Tandis que les pierres  
» tombales sont généralement plus hautes  
» que larges, et affectent la forme de  
» stèles (*matséboth*) chez les juifs, celle-  
» là a 2<sup>m</sup> 32 de longueur, 0<sup>m</sup> 37 de hau-  
» teur et 0<sup>m</sup> 22 d'épaisseur. Aussi ne  
» paraît-il pas moins difficile de se la  
» représenter placée au-dessus de la  
» tête, comme les stèles des Juifs du  
» Nord, que couchée sur la tombe, de  
» la tête aux pieds, ainsi qu'avaient cou-  
» tume de disposer leurs pierres tumu-  
» laires les Juifs de l'Espagne et du  
» Midi de la France et que les disposent  
» encore maintenant toutes les commu-  
» nautés du rit portugais ; car l'inscrip-  
» tion est gravée dans le sens de la lon-  
» gueur. Faisait-elle partie d'une cons-  
» truction sépulcrale ? Ce serait l'hypo-  
» thèse la plus logique. Chez les anciens  
» Hébreux, les monuments funéraires,  
» les mausolées étaient le privilège des

«

» grands. Sur les tombes ordinaires, on  
» plaçait de simples pierres, des *Tsioun*,  
» (*Signum, Monumentum sepulcralé*)  
» ornées probablement d'une inscription.  
» Mais dès le 11<sup>e</sup> siècle, une construction  
» en pierres au-dessus de la tombe était  
» devenue, dans la classe aisée, une chose  
» habituelle. Ces constructions se nom-  
» maient *Nepesch* (*Anima, Corpus*).  
» L'épithaphe était gravée, tantôt sur les  
» côtés, tantôt sur une grande pierre,  
» le *golel*, qui était portée sur les murs  
» latéraux et fermait la tombe ou le sar-  
» cophage. L'usage des monuments de-  
» vint moins fréquent au moyen-âge,  
» mais il ne se perdit jamais complète-  
» ment.

» Rien ne s'oppose donc à ce que l'on  
» considère la pierre de la rue des Gref-  
» fes comme ayant été placée, à une  
» certaine hauteur, en frontispice, soit  
» sur un mausolée, soit sur une simple  
» maçonnerie. L'existence, à la même  
» porte, d'un montant, celui de gauche,  
» en pierre de la même carrière et du  
» même âge, rend cette conjecture très  
» vraisemblable.

» A l'endroit où nous voyons la pierre  
» aujourd'hui, elle est posée dans un  
» sens renversé. Les lettres sont retour-  
» nées, et, pour lire l'inscription telle  
» qu'elle se présente, il faut, contraire-  
» ment à la manière ordinaire de lire  
» l'hébreu, procéder de gauche à droite,  
» en tenant compte du renversement des  
» lettres.

» C'est de cette sorte que nous avons  
» pu lire facilement, et l'estampage a  
» confirmé cette lecture :

» *Itsh'ak R. Hanic'bad He'h'h'-*  
» *ah'am Kébér Zéh* (1).

» Ceci est la tombe du Sage, du Véné-  
» néré Rabbi Itsh'ak ».

Pour déterminer la date de ce monu-  
ment, M. Simon fait un résumé succinct  
de l'histoire de la communauté israélite  
de Nîmes au moyen-âge, et il conclut :

« Les limites du temps auquel remonte  
» la pierre tumulaire dont nous nous oc-  
» cupons semblent donc déterminées d'un  
» côté par la fin du x<sup>e</sup> siècle, de l'autre  
» par celle du xiv<sup>e</sup>.

» Il serait aventureux d'aller au-delà,  
» il est impossible de rester en deçà.

» Si, cependant, nous considérons  
» l'importance du monument, il nous  
» semble qu'on sera bien plus près de la  
» vérité en rapprochant la date du  
» commencement de ces limites, c'est-  
» à-dire de l'époque où les Juifs vivaient  
» tranquilles et même honorés (xi<sup>e</sup> et  
» xii<sup>e</sup> siècles), que des temps troublés et  
» funestes du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup> siècles.

M. Simon croit « qu'il est impossible  
de dire quel était le personnage dont  
cette pierre devait perpétuer le souve-  
nir ». Il met cependant en avant plusieurs  
personnages du nom de *Itsh'ak* qui peu-  
vent avoir été enterrés à Nîmes. Mais il

(1) Lire les mots de droite à gauche.

ne le fait qu'à un titre purement hypothétique. « Ce qui est certain, dit-il, c'est que le Rabbi *Itsh'ak* de l'inscription était un homme distingué par son savoir, une notabilité de la communauté. Nous en voyons la preuve dans les mots : *Le sage, le vénéré* ».

Dans la seconde partie de son travail, M. Simon étudie les épitaphes hébraïques transmises par Poldo d'Albenas. Il prouve que cet écrivain n'a pas su traduire les textes qu'il a copiés et que toutes ses interprétations sont fausses au suprême degré. Les corrections proposées par Ménard sont, d'après M. Simon, tout aussi défectueuses.

» Nous allons prendre, dit M. Simon, » les épitaphes, chacune séparément et » essayer d'en rétablir le texte, avec cette » réserve toutefois que, n'ayant pu re- » trouver les pierres, nous ne donnons » aux versions que nous proposons » qu'une valeur conjecturale ».

M. Simon propose de lire pour la première inscription de Poldo d'Albenas :

» CECI EST LA TOMBE DU SAGE, DU «  
VÉNÉRÉ RABBI ...

Pour la deuxième :

» CECI EST LA TOMBE DE LA DAME  
DOLCENAH, FILLE DE...

Pour la troisième :

» CECI EST LA TOMBE DE R. ITSH'AK  
FILS DE HĀBIB, FILS DE MÉIR. ...

Voici la conclusion du travail de M. Simon :

« Il nous a paru utile de placer ces  
» inscriptions à côté de celle dont nous  
» avons retrouvé la pierre. Ce rappro-  
» chement permettra d'établir que la  
» simplicité et la concision qui frappent  
» dans l'inscription de la rue des Gref-  
» fes, la formule *Zeh Kéber* au lieu de  
» la formule presque partout usitée de  
» *Zeth Matsébeth Kebourath*, et en-  
» fin le tracé de l'inscription dans le  
» sens de la longueur de la pierre ne  
» sont pas des faits isolés, mais sont,  
» au contraire, de règle générale à l'épo-  
» que et dans les pays auxquels appar-  
» tiennent nos épitaphes ».

M. l'abbé Azaïs rend compte de l'ou-  
vrage de M. le chanoine Gilly sur la  
*science du langage*.

« La science du langage intéresse à un  
égal degré la théologie, la philosophie et  
la philologie ». L'ouvrage de M. le cha-  
noine Gilly justifie cette affirmation du  
*Journal des Savants*; et tour à tour le  
théologien, le philosophe et le philologue  
— car M. le chanoine Gilly se révèle  
sous ces trois aspects dans son livre —  
étudie et cherche à résoudre les problè-  
mes qui se rattachent à la science du lan-  
gage : l'origine de la parole, l'unité pri-  
mitive et la diversité des langues, le  
caractère, la langue du premier homme,  
le rapport des doctrines religieuses des



peuples avec les diverses formes des langues qu'ils ont parlées.

« Les recherches faites par Balbi en 1842, pour la rédaction de l'atlas ethnographique démontrent qu'on peut porter à deux mille le nombre des langues connues. Ce nombre ne comprend que les langues et les dialectes, à l'exclusion des idiomes, qui sont uniquement des manières de prononcer une même langue ou un même dialecte.

» Ces deux mille langues ne forment pas des systèmes complètement séparés et parfaitement caractérisés. On pourra rapprocher certaines de ces langues et arriver à des groupes dont les points de contact seront les mots et les formes grammaticales. Ces groupes formeront eux-mêmes des familles, la famille germanique, la famille romane, la famille slave...; et, après les travaux de Bopp et de Grimm, nous pourrions rattacher ces branches diverses à deux souches principales : la souche sémitique et la souche indo-germanique.

» La philologie est impuissante à résoudre ce problème de la diversité des langues, et les divers systèmes qu'elle a formés ne peuvent expliquer comment le genre humain se trouve partagé en tant de langues diverses. Mais ne peut-elle pas arriver à démontrer l'unité primitive du langage ? Écoutons à ce sujet M. Renan, dans ses Études philologiques : « Chercher l'unité de langage

ailleurs que dans l'esprit humain et dans les procédés qu'il employa ; supposez, par exemple, que toutes les langues sont sorties par dérivation d'une seule, c'est dépasser les faits et entrer sur le terrain des conjectures ». Mais, dans le système qu'il expose, il y a bien des assertions gratuites et des contradictions manifestes qui en diminuent singulièrement la valeur, et nous pouvons lui opposer le témoignage des plus éminents philologues d'Allemagne et d'Angleterre.

» L'Académie de Göttingue vient d'entendre les dissertations de M. Ewald sur l'unité originelle du langage. Un public choisi a applaudi, en Angleterre, les lectures de Max Muller, qui est arrivé au même résultat ; et M. Benfey, en rendant compte de ses derniers travaux, déclare qu'il en admet les conclusions, au moins sur les points essentiels. M. Bunsen lui a rendu le même hommage. Les travaux d'Alexandre Humboldt, de Klaproth et de Frédéric Schlegel conduisent au même résultat, et nous pouvons assurer que les progrès de la philologie feront de cette assertion une thèse incontestable.

» Mais comment cette langue, originellement unique, s'est-elle divisée en un grand nombre d'autres si différentes ? Voici à ce sujet l'opinion de Herder : « De même, dit-il, que la race humaine est un tout progressif, dont les parties sont

intimement unies, de même le langage doit former aussi un tout également uni, issu d'une commune origine. Il y a une grande probabilité, ajoute-t-il (car la Bible n'est pas pour lui un livre divin), que la race humaine, et aussi son langage, remonte à une souche commune, à un premier homme, et non à plusieurs, dispersés dans les différentes parties du globe ». Il appuie cette proposition par des recherches grammaticales sur la structure des langues. Ses conclusions ne s'arrêtent pas là ; il affirme avec assurance que, d'après l'examen des langues, il est clair que la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente ; non pas que les hommes aient volontairement changé leur langage ; mais ils ont été violemment et soudainement séparés les uns des autres.

» C'était pour démontrer la même conclusion que M. Sharon Turner lut, en 1825, à la Société royale de littérature de Londres une série d'essais sur le même sujet. Le savant philologue entreprit une analyse détaillée des éléments primitifs du langage, et conclut que les nombreux témoignages d'attraction et de répulsion entre les langues ne laissent d'autre alternative, pour les expliquer, que l'adoption de quelque hypothèse, analogue au récit de la Bible sur la confusion des langues à la tour de Babel.

» Le savant orientaliste Abel Rémusat et Nieburh n'hésitent pas à accepter l'é-

vénement de Babel comme le point de départ de la diversité des langues. Semblables à ces masses groupées, mais désunies, que les géologues considèrent comme les ruines d'un monde primitif, les dialectes variés du globe nous apparaissent comme les débris d'un vaste monument appartenant à l'ancien monde. L'exacte régularité des angles que présentent ces roches, ces veines d'aspect semblable, dont on peut suivre la trace de l'un à l'autre, indiquent que ces fragments ont été autrefois réunis de manière à former une même masse ; tandis que les lignes nettes et simples des points de séparation prouvent que ce n'est pas une action lente et continue, mais quelque convulsion violente qui les a désunis. Il en est de même des langues ; elles présentent, dans leur constitution, des vestiges de la commotion soudaine et violente qui les a séparées.

» M. le chanoine Gilly est amené, dans le cours de son ouvrage, à étudier l'origine du langage, et il se range au sentiment de S. Grégoire de Nysse. « Comme Dieu, dit ce Père de l'Eglise, qui fut le frère de S. Basile et l'ami de S. Grégoire de Nazianze, comme Dieu a donné aux animaux la faculté de se mouvoir, il a communiqué à la nature humaine la faculté de parler et d'articuler. A l'homme de déterminer les procédés organiques d'articulation qui conviennent à la nature des choses qu'il veut dési-

gner. Dieu crée les choses, mais il ne crée pas les noms. Les choses et leurs propriétés sont le résultat de la puissance créatrice, tandis que les noms qui leur sont donnés sont le résultat de la puissance d'articulation, communiquée une fois pour toutes. Celle-ci est une création divine; son résultat provient de la liberté humaine dirigeant la faculté reçue. Le langage humain est donc une invention de notre esprit; car, de même qu'au commencement du monde, lorsque l'humanité tout entière parlait la même langue, la Sainte Ecriture ne fait pas le moins du monde mention d'un enseignement divin du langage; ainsi, lorsque l'humanité a été forcée de se diviser en plusieurs branches, à cause de la multiplicité des langues qu'elle a parlées, il n'est pas dit que Dieu ait établi une loi d'après laquelle telle branche devait adopter tel langage déterminé.

» M. Renan semble se rapprocher de cette opinion, lorsque, après avoir condamné la théorie d'Horace et de Lucrèce, qui font de l'humanité *mutum et turpe pecus*, qui finit par mettre sa physionomie en jeu, son corps en mouvement, pour produire certaines intonations qui, en se développant, arrivent au langage articulé; il ajoute qu'il faut remonter à quelque chose de supérieur à l'homme pour trouver le véritable auteur des œuvres spontanées de la conscience. Le spontané, dit-il, est à la fois divin et hu-

main. Là est le point de conciliation d'opinions incomplètes plutôt que contradictoires, qui, selon qu'elles s'attachent à une face du phénomène plutôt qu'à l'autre, ont tour à tour leur part de vérité ».

M. le chanoine Gilly est opposé au sentiment de l'école traditionnelle qui soutient la révélation divine du langage, et qui a dit, par l'organe de M. de Bonald, que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée. « Car, dit M. l'abbé Gilly, si l'esprit ne peut subsister avant la connaissance de la parole, comment les enfants et les sourds-muets seraient-ils susceptibles d'éducation » ?

» On le voit, le livre de M. le chanoine Gilly touche aux plus hauts problèmes de théologie comme de philosophie ; et, pour les résoudre, il fait appel à la connaissance de la langue hébraïque qu'il a enseignée pendant plusieurs années, et à sa science de l'allemand et de l'anglais, qui lui permet de remonter aux sources et d'étudier le texte des savants philologues qui appartiennent à ces deux langues. Son ouvrage, qui accuse de grandes recherches philologiques, tend à concourir à ce but, qui est l'objet des efforts de tant de nobles intelligences, c'est de rapprocher la science de la religion. « Puissent ces pages, dit-il en terminant, y conduire quelques-uns de nos lecteurs ! Elles auront atteint l'unique but que nous nous sommes proposé en les écrivant » !

M. PELON communique une pièce de vers qui est une chaleureuse protestation contre les doctrines positivistes.

M. BIGOT termine la séance par une fable patoise: *le Lièvre et la Tortue*, imitée de Lafontaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 30 juin 1877.*

Présents : MM. Lenthéric, *président* ;  
Dumas, Aurès, Liotard, Révoi, Bigot,  
Q. Des Rivières, Brun, Faudon, Mey-  
nard-Auquier, Albin Michel, Sabatier ;  
et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précé-  
dente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ou-  
vrages suivants :

*Bulletin de la Société archéologi-  
que et historique du Limousin. Tome  
24. 1876.*

*Mélusine, Revue de mythologie, de  
littérature populaire, traditions et  
usages, par MM. Gaidoz et Rolland.  
Depuis le n° 1 jusqu'au n° 11. 1877.*

*Bulletin de la Société des sciences  
naturelles et historiques de l'Ardè-  
che, n° 10, 1876.*

*Bulletin de la Société des amis des  
sciences naturelles de Rouen. 12° an-  
née, 2° semestre 1876.*



*Description des coquilles fossiles découvertes dans les environs de Hauterive (Drôme), par G. Michaud.*

M. le baron de Rivières, associé-correspondant de l'Académie du Gard, fait hommage des *Mémoires de Mathieu Blouyn sur les troubles de Gaillac au XVI<sup>e</sup> siècle*, publiés pour la première fois et annotés par lui.

*Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société de la Diana. Tome 3<sup>e</sup>. 1876.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n<sup>o</sup> 1, 1877.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne*. 30<sup>e</sup> vol. 1876.

*Recueil de mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*. — 3<sup>e</sup> vol. — 3<sup>e</sup> livraison. 1877.

M. Des Rivières rappelle que l'ouvrage d'un de nos confrères, M. Lenthéric: *Les villes mortes du golfe de Lyon*, vient d'être couronné par l'Académie française. Il fait remarquer que cette récompense flatteuse, dont le travail d'un de nos collègues vient d'être l'objet, est un titre d'honneur pour l'Académie du Gard, et il demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

L'Association française pour l'avancement des sciences fait connaître qu'elle tiendra sa troisième session au Havre, du 25 au 30 août 1877. Elle invite l'Académie du Gard à se faire représenter à ce congrès, et elle met à sa disposition une carte d'admission, qui donnera droit à la réduction de moitié prix que les Compagnies de chemins de fer ont bien voulu accorder aux membres de l'Association.

M. l'abbé AZAÏS poursuit la lecture du travail qu'il a commencé sur *les Ecoles de Nîmes*.

« La ville de Montpellier possédait, au XIV<sup>e</sup> siècle, une école florissante de droit qui attirait un nombreux concours d'étrangers. Elle avait, dans ses chaires, des maîtres distingués, qui enseignaient avec éclat le droit romain, et elle compta parmi ses élèves le jeune Pétrarque, qui suivit pendant quatre ans, avec une fidélité qui connut plus d'une défaillance, les savantes leçons de Barthélemy d'Osa. Or; la ville consulaire de Nîmes, voulant suivre l'exemple de cette cité voisine, et jalouse comme elle des intérêts de la science, conçut le projet d'ouvrir dans son sein, à côté de son école de grammaire et de la psalette de sa cathédrale, un enseignement de droit canon et civil. Un conseil, composé des consuls et des représentants les plus éminents de l'ordre ecclésiastique et civil, se réunit à cet effet, et décréta cette institution. On fit venir deux professeurs de l'Univer-

sité de Montpellier. On en demanda à la ville pontificale d'Avignon. Grâce à l'appui du duc d'Anjou, lieutenant du Roi en Languedoc, la nouvelle école obtint les mêmes privilèges que les autres facultés de droit, et le pape Grégoire XI lui accorda, en 1373, par lettres apostoliques, les mêmes faveurs

» La ville de Nîmes avait alors à sa tête un évêque pieux et éclairé, Jean d'Uzès, qui travaillait à faire revivre l'ancienne discipline dans son Eglise. Il seconda puissamment les consuls et les notables dans l'établissement de cette école, et il contribua généreusement par ses largesses à compléter le traitement des professeurs. Ce fut un licencié ès-lois de notre contrée, Jean d'Aramon, qui donna les premières leçons. On y vit bientôt des professeurs distingués, et la jeunesse de Nîmes put applaudir à la science d'un des plus habiles légistes du temps, le docteur Jean d'Amélia, que ses talents élevèrent, sous Clément VII, à la pourpre romaine. Jean d'Amélia enseignait à Nîmes le droit civil, pendant que Joubert y enseignait le droit canonique.

» Cette école, dont les débuts ne furent pas sans éclat, ne fut pas de longue durée. Elle avait à lutter contre la rivalité de deux grandes universités voisines, celle d'Avignon et surtout celle de Montpellier ; et elle vit les jeunes gens qu'elle avait attirés désertter ses chaires et re-

prendre le chemin de ces deux cités (1).

» Cet enseignement, malgré sa trop courte durée, ne fut pas sans influence. Le goût des études de droit civil s'est perpétué dans Nîmes ; et, si cette ville a compté tant d'hommes de loi et d'avocats distingués, si le barreau et les magistrats de nos jours continuent si dignement les traditions du passé, nous aimons à y reconnaître comme un lointain héritage de cette ancienne école.

» Les évêques se montraient toujours préoccupés des intérêts de la jeunesse ; et, quelques années après que l'école de droit canon et civil eut disparu, Jean de Blauzac, cardinal de Nîmes, voulant faciliter cette étude aux jeunes gens de son diocèse, conçut le projet de fonder à Toulouse un *collège de Nîmes* pour dix écoliers, et d'assigner, dans la sénéchaussée de Beaucaire, cinq cents livres tournois à leur entretien (2).

» Les consuls ne montraient pas moins de zèle que les évêques pour l'instruction de la jeunesse. Les écoles de grammaire manquant de maîtres, ils envoyèrent, le 24 juillet 1428, des députés à Arles pour engager un maître à venir prendre la direction des écoles de Nîmes.

(1) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, tome II. — Germain, *Histoire de l'Église de Nîmes*, tome I, chapitre XXI.

(2) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome III. — Germain, tome I, ch. XXII.

» En 1483, nous voyons un local spécial affecté aux écoles. Jusqu'alors elles se trouvaient dans des maisons particulières. Elles furent installées dans l'hôpital de Sainte-Croix, qui fut approprié à cette nouvelle destination. Cet hospice était situé près de la Porte-d'Auguste, qui faisait alors partie du Château-Royal. La rue étroite et tortueuse qui porte encore aujourd'hui le nom de l'*École vieille* est un souvenir des anciennes classes établies dans ce quartier, et c'est celle qui devait être sillonnée par la bruyante jeunesse qui fréquentait les écoles publiques.

» Le bon vouloir du roi en faveur de ses féaux sujets de Nîmes ne pouvait être douteux. Il avait été ravi de la brillante réception qu'ils lui avaient faite, lorsqu'il avait visité leur ville, en 1533; des admirables monuments romains, qu'ils lui avaient montrés avec orgueil; du présent que la ville lui avait fait d'une reproduction en argent des Arènes, et du gracieux contre-sens par lequel, en interprétant la légende de la médaille romaine COL. NEM par *Coluber Nemausensis*, ils lui avaient fait retrouver, dans les anciennes armoiries de la ville, la salamandre qu'il avait mise dans ses propres armes. Il se souvenait qu'une colonne avait été érigée en son honneur, sur une place qui porte depuis lors le nom de place de la Salamandre. D'ailleurs, la demande des habitants de Ni-

mes flattait son goût pour les lettres et sa noble passion d'en être appelé le restaurateur et d'en favoriser la renaissance sur tous les points de son royaume.

».... Par ces présentes, nous créons, érigeons, ordonnons et établissons, en la ville et cité de Nismes, collège, école et Université en toutes facultés de grammaire et des arts seulement; et pour la conservation et augmentation d'icelle, donnons et octroyons à cette université, collèges, facultés, recteurs, docteurs, maîtres gradués, étudiants et écoliers, bedeaux, messagers et autres officiers de ladite université, présents et à venir...., telle et semblable juridiction et puissance, autorité, privilèges, immunités, libertés, exemptions et franchises.... qu'ont accoutumé d'avoir les universités de nos bonnes villes de Paris, Poitiers, Toulouse et autres universités de notre royaume. Et pourront les docteurs, maîtres et gradués d'icelle université, élire, instituer et créer recteur et tous autres officiers d'icelle université, sauf et réservé le conservateur des privilèges royaux d'icelle, dont l'institution et provision nous appartiendra. Si donnons en mandement, par ces mêmes présentes, à nos amés et féaux conseillers tenant notre cour de parlement à Toulouse,.... que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer.... et de l'effet d'icelles ils fassent jouir ladite ville et cité de Nismes. Car tel est notre plaisir. Et

afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons fait mettre notre sceau à ces dites présentes, sauf ès autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes ».

» Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Toulouse, par arrêt du 29 décembre 1539 et au présidial et sénéchal de Nîmes, le 16 janvier 1540.

» Ce document, que Ménard nous a conservé dans son *Histoire de Nîmes*, nous montre qu'il est question d'un double établissement, d'une université et d'un collège. L'université ne jouissait pas du plein exercice. Elle devait se borner à l'enseignement des arts, qui comprenait la philosophie, la physique, les mathématiques et les deux langues dans lesquelles ont été écrits les Livres Saints, l'hébreu et le grec. Les trois autres facultés, qui étaient nécessaires pour constituer une université de plein exercice, les facultés de théologie, de droit et de médecine, demeurèrent le privilège exclusif des villes qui les possédaient. Ainsi la théologie faisait la gloire de la Faculté de Paris ; Poitiers et Toulouse continuèrent à enseigner le droit, et Montpellier resta la grande école de médecine du royaume, et Nîmes dut se contenter d'enseigner les lettres, c'est-à-dire, selon la teneur des lettres patentes, la grammaire et les arts.

» Un ancien élève du Lycée de Nîmes,

M J. Gauffrès, dans une intéressante étude consacrée à l'histoire de ce collège, nous fait connaître son organisation intérieure. Le collège des Arts était comme une préparation à l'Université qui venait d'être fondée. L'enseignement qui y était donné était élémentaire et trouvait son complément dans celui de l'Université. Les classes de grammaire étaient le prélude nécessaire de la philosophie, et celle-ci ouvrait, à son tour, les portes de la théologie, du droit et de la médecine. L'accès de ces hautes études n'était libre qu'aux gradués ès-arts, comme l'entrée des cours publics n'était permise qu'aux élèves qui avaient suivi les cours du collège.

» On connaît la division des diverses branches de l'enseignement au moyen-âge, sous le nom de *trivium* et *quadrivium*. La grammaire, la rhétorique et la dialectique formaient le *trivium*, et étaient enseignées au collège. L'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique formaient le *quadrivium*, et étaient réservées aux facultés. Toutes les sciences comprises dans ces deux groupes constituaient les sept arts libéraux. Un récent progrès, qui était dû à la renaissance, venait de leur annexer une chaire d'hébreu et de grec; et, par cette rénovation, la grammaire, grâce à l'enseignement de ces deux langues, sortait de l'enseignement élémentaire pour



arriver aux honneurs de l'enseignement public.

» Tel fut, à ses débuts, l'organisation de l'Université de Nimes ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 14 juillet 1877.*

• Présents : MM. Lenthéric, président ; Dumas, Viguié, Liotard, Brun, Verdier, Pelon, Doze, Germer-Durand fils, Michel, Sabatier ; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Revue des Sociétés savantes des départements*. Sixième série. Tome IV. Juillet, août et septembre 1876.

*Mémoires de la Société centrale d'agriculture de France*. Tome III, 1876.

*Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. 3<sup>me</sup> série, tome III. Année 1876.

*Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*. 42<sup>e</sup> livraison. Année 1877.

*Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.* 5<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6. 1877.

*Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.* Mai 1877.

*Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.* Mai 1877.

*Memoirs of the Boston society of natural history.*

*Smithsonian contributions to Knowledge.* Tomes XX et XXI.

M. Ch. LIOTARD, continuant ses recherches sur les origines des fables de La Fontaine, présente une étude sur *le Charlatan*; et, passant en revue les diverses formes sous lesquelles s'est produite, avant le xvii<sup>e</sup> siècle, l'idée si agréablement mise en œuvre et développée par notre fabuliste hors de pair, il s'arrête plus particulièrement sur les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> Les aventures de Til Ulespiegle, chap. XXIX: *Comment, à Erfurt, Ulespiegle apprit à un âne à lire dans un vieux psautier*

2<sup>o</sup> Poggi Facetiæ: *Asinus eruditus.*

3<sup>o</sup> Les contes et nouvelles de Des Per-

riers, nouvelle XC : *D'un singe qu'un Italien entreprit de faire parler*; et, contrairement à l'opinion de Ch. Nodier, qui suppose que La Fontaine a emprunté le sujet de sa fable aux facéties de Pogge, M. Liotard exprime la pensée, fondée sur certains détails circonstanciés du récit de Des Perriers, que ce dernier a été l'initiateur direct de La Fontaine. •

M. Liotard ajoute à cette dissertation quelques communications philologiques, dont nous détachons ce qui suit :

*De quelques termes employés à contre-sens, et dont la signification a été altérée inconsciemment.*

INCOMMENSURABLE. — INCOMMUTABLE.

Je ne suis point mathématicien ; un professeur de quelque mérite a fait de vains efforts pour tourner mon esprit vers l'étude des sciences exactes ; j'ai pourtant retenu quelque chose de son enseignement, fondé sur la philosophie des mathématiques, et sur les préceptes de Lacroix, qu'il tenait en haute estime : c'est la passion de l'exactitude et de la précision dans les formes du langage ; et je me rappelle parfaitement, à trente ans de distance, que le mot *incommensurable*, employé abusivement dans le sens d'*immense* ou qui échappe à toute mesure, avait le don d'exaspérer mon cher maître.

Cette distinction a été parfaitement

établie, dans les colonnes de *l'Intermédiaire*, par un des écrivains pseudonymes qui concourent à la rédaction de ce recueil, et qui signe : XXX. J'y renvoie mes auditeurs (voir VII<sup>e</sup> volume, col. 416). L'auteur établit en résumé que « incommensurable » est un terme relatif et non absolu, comme l'indique sa formation étymologique. Les *dimensions* n'ont rien à voir dans ce mot ; il ne s'agit que des *proportions* ; il signifie qui ne peut pas se mesurer avec un autre objet, c'est-à-dire dont on ne peut pas, au juste, assigner quelle est la relation avec cet autre objet.

J'apporterai au débat un autre mot, aussi mal composé, pour le comprendre dans la même réprobation. Comment se fait-il que personne n'ait fait le rapprochement des mots *incommensurable* et *incommutable*, en voyant surgir, en 1873, dans les discussions sur le septennat, l'expression *incommutabilité* ?

La faute est la même dans les deux emplois, et ils doivent encourir la même condamnation : la particule *com* (avec) est aussi déplacée dans *incommutable*, pour exprimer l'idée qu'on a voulu rendre d'un pouvoir « qui ne changera pas, qu'on s'interdit de changer dans un temps donné ». Sens absolu et relatif, qui n'emporte aucune idée de comparaison ni de communauté.

Pourquoi ne pas risquer *immutable*, qui rendait exactement, clairement l'idée d'une chose non sujette à changement ?

A peine avais-je écrit ces quelques mots, que je rencontre, sous la plume de M. Eugène Gautier, chroniqueur musical du *Journal officiel*, le mot « immutabilité » très judicieusement employé, à l'exclusion de la particule surabondante *com*.

« Les grands concerts classiques de Bruxelles ont emprunté aux admirables concerts du Conservatoire de Paris la presque *immutabilité* de leurs programmes ».

#### COMPENDIEUSEMENT

On croit généralement que cet a<sup>d</sup> verbe signifie *longuement*, et on l'emploie ainsi à rebours et mal à proposer *Compendium* équivaut à *Epitome*, « abrégé » ; *je vais vous démontrer compendieusement.....* A ce début, vous vous dites *in petto* : Cet homme va être démesurément long. Point du tout, cet homme veut dire, et vous devez entendre, qu'il va vous persuader *au bref*, *en peu de mots*.

Je vous renvoie, pour preuve, au plaidoyer de *L'Intimé*, dans la farce des *Plaideurs* :

L'INTIMÉ

... Puis donc qu'on nous permet de prendre  
Haleine, et que l'on nous *défend de nous étendre*,  
Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,  
Compendieusement énoncer, expliquer,  
Exposer à vos yeux l'idée universelle  
De ma cause et des faits renfermés en icelle.

Et Dandin :

Il aurait plus tôt fait de dire tout vingt fois  
Que de l'abrégé une...

Vous voyez que l'Intimé a la prétention d'être court. Pourquoi diable aussi un mot si long pour dire : *Au bref* ? De là l'erreur commune et le contresens.

MIÈVRE, MIÈVRERIE.

Si vous jetez les yeux sur un compte-rendu quelconque de nos dernières expositions de peinture (et je signalerai particulièrement celui de M. Bergerat, (1877 dans le *Journal officiel*), vous y rencontrerez un mot employé à profusion : *Mièvre*, pour désigner certain faire délicat, maniéré, trop cherché, ou une intention accusée avec une finesse exagérée, dans les tableaux de genre ; *Mièvrerie*, l'affectation ou plutôt l'afféterie dans la tenue des personnages, une coquetterie de pinceau qui aboutit à la fadeur, à la mollesse et au lâché dans la touche, défaut contraire à la vigueur du pinceau, à la franchise de l'expression.

J'ai quelque raison de penser que nos

critiques d'art d'aujourd'hui (MM. About, Montégut, Caro) ont emprunté ce terme, avec une signification que rien ne justifie, au livre du président de Brosses sur l'Italie. J'ai rencontré là, pour la première fois (je regrette de n'avoir pas noté le passage), *Mièvrerie* dans le sens de « genre prétentieux, maniéré »; il s'agissait d'une sorte de peinture, ainsi caractérisée.

La langue du roman moderne (About, Feuillet) se rend complice de cette altération de sens : (*Fades mièvreries, mièvreries sentimentales*).

J'ajouterai que j'ai remarqué, depuis deux ans environ, une tendance à donner au qualificatif *mièvre* une nouvelle signification : on l'appliquerait à la représentation de l'espèce humaine, dans la jeunesse des deux sexes, dont quelques peintres modernes affecteraient de choisir les modèles parmi les sujets grêles, chétifs, presque souffreteux ; au lieu de lui attribuer plus volontiers la forme saine, robuste et plantureuse dont on admirait, au Salon de 1876, un type superbe : *La Pêcheuse*, de Vallon. — C'est la *mièvrerie* physique, au lieu de la *mièvrerie* de sentiment.

Tout autre est, à l'origine, le sens des mots *mièvre* et *mièvrerie*. — Il signifie « vif, espiègle, gaillard », dans la langue de Molière et de Dancourt. Littré définit *mièvrerie* : « vivacité, mêlée de



*quelque malice* ». Il convient donc de lui conserver ou de lui restituer cette signification.

Je vous apporte, à l'appui de cette appréciation, un texte peu connu puisé dans les *Tours de M<sup>e</sup> Gonin*, par Bordelon.

Le jeune Gonin, placé chez un maître d'école pour apprendre à écrire, a porté le trouble dans la classe, pendant l'absence du maître, en amusant ses condisciples par ses *tours de souplesse* et *ses espiègleries*. Le maître rentre furieux, et, pour rétablir l'ordre, débute par un soufflet appliqué, à tour de bras, à M<sup>e</sup> Gonin, et commande à tous ses camarades de lui en faire autant : « Mais, » comme ils l'aimaient tous, parce qu'il » leur faisait, par son humeur *mièvre*, » plus de plaisir que de mal, ils restèrent » chacun à sa place, sans dire un mot ».

Les *Tours de M<sup>e</sup> Gonin*, 1713.  
Tom. 1, pag. 48.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 29 juillet 1877.*

Présents : MM. Verdier, *vice-président* ; Viguié, Liotard, Ginoux, Brun, Révoil, Q. des Rivières, Pelon, Germer-Durand fils, Michel, Meynard-Auquier ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

L'abbé Azaïs donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

Il dépose les ouvrages suivants :

*Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. Tome IV. 1877.

*Revue des langues romanes*, publiée par la Société pour l'étude des langues romanes. 2<sup>e</sup> série, depuis le n<sup>o</sup> 5, janvier, jusqu'au n<sup>o</sup> 6, juin.

*Etude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oil*, par M. Ch. de Tourtoulon et M. Bringuier. 1876.

*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*. 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> années, 1875 à 1876.

*Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France, N° 4, 1877.*

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), N° 5. Mai 1877.*

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4<sup>e</sup> trimestre, 1876.*

*Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers. Décembre 1876. Première année.*

*Maritima Avaticorum, ou recherches sur une ville morte située dans la commune de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône), par M. Alfred Saurel.*

*La Félibrejado d'Areno, par Louis Roumieux, associé-correspondant.*

*Géologie de la commune de Volx (Basses-Alpes), par M. Charles d'Ille. 1877.*

M. Bigot fait hommage à l'Académie de son recueil de poésies patoises : *Li Bourgadiero*.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui annonce à l'Académie qu'il lui est accordé une subvention de 500 fr.

M. Doze écrit à ses confrères de l'Académie pour les inviter à assister à

la distribution des prix de l'école de dessin, qui doit avoir lieu le 5 août, dans la cour du Lycée.

M. François GERMER-DURAND, architecte, donne lecture des deux notes suivantes :

*I. Note sur plusieurs bas-reliefs de la Maison Meynier de Salinelles, à Nîmes.*

Il existe, rue de l'Aspic, maison Meynier de Salinelles, deux fragments antiques dont personne, à notre connaissance, n'a encore fait mention, ni publié aucun dessin.

Encastrés dans le mur d'une terrasse donnant sur une grande cour, ces débris méritent, croyons-nous, quelque attention et seraient dignes de figurer dans le Musée de Nîmes, si pauvre en monuments de ce genre.

Le premier fragment, en marbre blanc, contient six personnages, dans trois arcatures séparées par des piliers corinthiens, portant fronton triangulaire ou surbaissé ; dans la première, deux personnages debout : l'un, imberbe, tenant deux objets allongés, l'autre est barbu et tient un rouleau dans la main gauche ; à leurs pieds, un oiseau.

Nous n'hésitons pas à y voir S. Pierre avec les clefs et le coq, et N. S. J. C. tenant un rouleau dans la main, et prédisant le reniement de l'apôtre.

Dans la seconde arcature, on voit deux personnages également debout : l'un des deux, tenant un rouleau dans la main gauche, applique sa main droite sur la tête d'un enfant debout devant lui ; c'est la guérison de l'aveugle-né, en présence d'un apôtre barbu. Enfin, dans la troisième niche incomplète, il y a aussi deux figures analogues, dont la signification nous échappe ; toutes les deux font le même mouvement vers la gauche, côté de la cassure. Dans les tympan, entre les frontons, sont sculptées une colombe et une couronne avec rubans flottants.

L'autre fragment, en pierre dure, rappelle un fait historique et symbolique tout à la fois, que nous pensons être le passage de la mer Rouge par les Hébreux. A gauche, plusieurs guerriers à cheval en désordre au milieu des eaux ; à droite, plusieurs groupes composés d'hommes, femmes et enfants sortant d'une ville ; les groupes sont, en effet, appliqués à deux portes de ville couronnées de créneaux ; on remarque, entre les deux portes, une petite colonne isolée surmontée d'une flamme, pour rappeler la nuée qui guidait les Hébreux dans leur voyage miraculeux.

Dans la même maison, mais dans une petite cour donnant sur la rue des Barquettes, on voit un autre bas-relief antique, encastré dans la muraille, et qui n'est autre qu'un fragment considérable

du bas-relief précédent. La scène est un peu plus étendue et représente les Egyptiens à pied, à cheval ou dans des chars, au milieu des flots qui se referment sur eux.

Un cadavre gît sur le sol, et tout auprès, l'artiste a figuré un coquillage, pour accentuer encore la couleur locale.

C'est en rapprochant ces deux derniers bas-reliefs que nous avons pu arriver à en déterminer la vraie signification; nous savons, en effet, que ce sujet est représenté d'une façon tout à fait analogue sur un sarcophage chrétien conservé à Aix, et dont voici la description sommaire, qui pourrait s'appliquer identiquement au nôtre :

« Une horrible confusion règne parmi  
» les Egyptiens, qui roulent à terre ou  
» dans les flots, pêle-mêle avec leurs  
» chars et leurs chevaux. Derrière eux,  
» mais dans le lointain, on aperçoit les  
» murailles d'une ville qui est Rhamessé,  
» d'où les Egyptiens étaient partis, ou  
» Phiairiot, dernier lieu de campement  
» du peuple de Dieu ».

Ces trois bas-reliefs sont d'autant plus précieux pour nous qu'ils sont, avec le sarcophage donné par Ménard, tome VII, les seuls monuments chrétiens trouvés à Nîmes, tandis qu'on en rencontre en si grand nombre dans un musée voisin, celui de la ville d'Arles.

## II. *Les poids et mesures à Uzès, au quatorzième siècle.*

L'histoire de la ville d'Uzès est encore à faire, et nous sommes heureux de porter à la connaissance de l'Académie un document concernant cette ville, dont le passé est plus curieux qu'on ne le croit généralement.

Il existait à Uzès, au XIV<sup>e</sup> siècle, trois pouvoirs bien distincts au-dessous de l'autorité royale : l'Evêque, et deux vicomtes de la puissante famille d'Uzès, dont les deux branches principales étaient la branche de Lévis et la branche de Laudun. Ensuite venait le consulat de la ville, choisi dans toutes les classes de citoyens, laboureurs, artisans et bourgeois.

La transaction que nous analysons ici est passée entre les trois co-seigneurs : l'Evêque Guillaume de Mandagout, le vicomte Robert d'Uzès et le vicomte Béranger de Laudun, et le consulat ; elle a pour but de faire cesser les inconvénients résultant de la diversité des poids et mesures en 1333.

Il ressort de cet acte, comme faits historiques, l'existence simultanée de quatre pouvoirs dans la ville d'Uzès : ceux de l'Evêque, des deux vicomtes et du consulat, l'existence d'un bureau de charité sous la protection du consulat,

les caritadiers de la place d'Uzès ; l'existence d'un poids public pour le blé et la farine, la confirmation d'étalons existant déjà, la nomination d'un vérificateur ou étalonneur, la promulgation de règlements de police régissant la matière et sauvegardant la sécurité publique aussi bien que la dignité du citoyen.

Au point de vue des mesures, nous voyons que la canne de 8 pans et l'aune de 6 pans étaient en usage à Uzès ; que les étalons étaient gravés sur le montant de la porte qui est adhérente à la maison du Chapitre, et par laquelle on entre dans la cathédrale Saint-Théodorit.

Pour les mesures de capacité, on se servait de la salmée, du sétier, de l'émine, de la carte, de la pognadière, de la demi-pognadière, du vestison et du *moiols* (*modiolus*).

Pour les liquides on employait le muids, le sétier, l'émine, la carte et le quarteron.

Les poids en usage étaient la salmée, variant entre quatre et demi et cinq quintaux; le quintal, contenant 104 livres grosses ; le quarteron, valant 26 livres grosses, la livre grosse (ou poids de marc) contenait 14  $\frac{3}{4}$  onces, et la livre petite (poids de table) contenant 12 onces.

On remarque, dans cet acte, que les revenus du poids public du blé et de la



farine sont partagés en trois parts, dont la première attribuée aux co-seigneurs : le vicomte Robert d'Uzès pour 1/6, le vicomte Bérenger de Laudun pour 1/12, l'évêque pour 1/12 et le consulat pour le restant, soit les deux tiers de la somme totale.

Les revenus des amendes pour infractions aux règlements sont partagés d'une autre façon; ainsi, il en est attribué la moitié au vicomte d'Uzès Robert, le quart à l'évêque et l'autre quart à Bérenger de Laudun.

Entr'autres particularités à signaler, il est dit que les étalons (*peyroni*) seront poinçonnés aux armes des différents co-seigneurs, et que personne, étranger ou citadin, ne pourra être emprisonné pour le fait de vente à faux poids, à moins qu'il ne soit constaté que le coupable ait pris ses précautions pour fuir les atteintes de la justice.

De plus, les co-seigneurs d'Uzès eux-mêmes sont obligés d'envoyer leurs mesures chez le vérificateur; les étalons ne devront jamais être transportés hors des locaux désignés à cet effet.

La transaction dont nous venons de donner une rapide analyse est rédigée en latin, comme tous les actes de cette époque et se trouve actuellement aux archives de la ville d'Uzès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Séance du 3 Novembre 1877.*

L'Académie a repris ses séances réglementaires, le 3 novembre. Ont assisté à la première séance : M. Lenthéric, président ; MM. Dumas, Salles, Aurès, E. Germer-Durand, Viguié, Liotard, Brun, Gouazé, Puech, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Fr. Germer-Durand fils, Delépine, Sabatier, membres-résidants ; Laval, de Montvaillant, associés-correspondants ; et l'abbé Azais, secrétaire-perpétuel.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages suivants :

*Album de la collection Caranda,* par M. Frédéric Moreau (Seconde partie).

*Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,* 4<sup>e</sup> série, tome 7<sup>e</sup>.

*Académie d'Aix. Rapport sur les prix de vertu,* par M. de Berluc-Pérussis, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

*Mémoires de la Société d'émulation du Jura.* 2<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> volume, 1876.

*Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1875-76.*

*Analyse des divers procédés d'application du sulfure de carbone dans le traitement des vignes phylloxérées, par Camille Cassins. Paris.*

*Bulletin de la Société protectrice des animaux, mai 1877.*

*Revue des langues romanes, 2<sup>e</sup> série, tome 4, n<sup>o</sup> 9.*

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, juillet et août 1877.*

*Romania. — Recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, n<sup>o</sup> 23.*

*Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, janvier, février, mars et avril de l'année 1877.*

*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume. — Histoire des comtes souverains de Montbéliard.*

*Mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère. 3<sup>e</sup> vol. iv<sup>e</sup> livraison.*

*Répertoire des travaux de la*

*Société de statistique de Marseille.*  
Tome 37.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.*  
Année 1875-76.

*Bulletin de la Société protectrice des animaux.* Juin, juillet et août 1877.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*  
N° 7, 1877.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* N° 2, 1877.

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* Tome 15, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1876.

*Bulletin de la Société Borda à Dax.* 1<sup>re</sup> année, 3<sup>e</sup> trimestre, 1876.

*Société des antiquaires de la Morinie.* Nouvelle série, 102<sup>e</sup> livraison, 1877.

*Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.* N° 7, juillet 1877.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.* Seconde série, 2<sup>e</sup> trimestre 1877.

Sur la proposition de M. Aurès, l'A-

cadémie autorise l'insertion dans ses Mémoires d'une note de M. *Cazalis de Fondouce*, associé-correspondant, relative aux milliaires du Gard,

M. le Président donne lecture de la proposition suivante :

« Les membres de l'Académie sougnés,

« Agissant conformément à l'article 15 des statuts annexés au décret du 11 décembre 1871 et approuvés par ledit décret :

« Attendu que l'Académie a été officiellement reconnue et constituée par lettres royales, en date du 26 août 1810, sous le nom d'*Académie de Nimes* ;

« Que, le 29 novembre 1692 et sur la proposition de son président, l'illustre Fléchier, évêque de Nimes, elle a été admise, sous ce nom et en cette qualité, dans l'alliance de l'Académie française (voir les registres de l'Académie française, année 1692) ;

« Qu'elle s'est appelée *Académie de Nimes* jusqu'au 8 août 1793, époque où elle a été supprimée, ainsi que toutes les sociétés savantes de la France ;

« Qu'elle ne s'est reconstituée qu'en l'an IX, sous le nom de *Lycée des sciences et des arts*, pour échanger bientôt après cette dénomination contre celle d'*Académie du Gard*, qu'elle porte aujourd'hui ;

« Considérant que, la compagnie ac-

tuelle étant la même que celle qui a été officiellement reconnue le 10 août 1682, il convient de lui conserver le nom sous lequel elle a été créée et s'est illustrée pendant plus d'un siècle ; qu'elle n'a cessé de porter, depuis près de deux siècles, et qu'elle porte encore le sceau de la ville de Nîmes ;

« Que la désignation d'*Académie du Gard* est contraire à tous les usages reçus, — et qu'il est de règle constante que le nom d'Académie soit toujours suivi de celui de la ville où la société siège, et jamais de celui du département ;

« Que la dénomination actuelle d'*Académie du Gard*, si elle était maintenue, pourrait avoir pour résultat de supprimer plus de la moitié de son existence, et qu'il importe de ne pas rompre la chaîne des traditions qui la rattachent à un passé glorieux,

« Proposent

« De reprendre le nom d'*Académie de Nîmes*.

Fait à Nîmes, le 1<sup>er</sup> novembre 1877.

Ch. LENTHÉRIC. E. GERMER-DURAND.  
AURÈS. »

Après cette communication, une commission a été nommée pour l'examen de cette proposition. Elle a été composée des membres du bureau et de MM. Aurès, Viguié et Gouazé.

M. VIGUIÉ présente un rapport sur un ouvrage intitulé : *Expédition de Syrie, notes et souvenirs*, par M. Ernest Louet.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter un livre et un auteur, l'un et l'autre également sympathiques.

« D'ailleurs le livre, très vivant, ne fait vraiment qu'un avec l'auteur. La forme de « notes et souvenirs » donne au récit un caractère personnel et intime. Dans les considérations générales; dans les narrations, dans les descriptions, partout l'auteur a mis de son âme, et l'œuvre, (ce n'est pas un petit éloge) ne peut se séparer de l'ouvrier.

« On se rappelle l'émotion profonde qui s'empara de l'Europe entière, en juillet 1860, au récit des horribles massacres, qui ensanglantèrent la Syrie. Ces forfaits monstrueux soulevèrent l'indignation publique. Jamais le fanatisme sauvage des musulmans ne s'était porté encore à de pareils excès. En pleine paix, sans prétexte apparent, uniquement par haine de race et de religion, les Druses du Liban se jetèrent sur les Maronites, la population chrétienne, et égorgèrent des milliers de victimes. Le pays fut entièrement ravagé : le pillage et l'incendie détruisirent, sur un immense espace, les récoltes, les villages, les monuments. Ces horreurs se commettaient impunément, et, sinon avec l'assentiment, du moins

avec la connivence tacite du gouvernement turc. Le fanatisme musulman fut surexcité, on prêcha partout la guerre sainte, et, à Damas même, le quartier chrétien, exposé à la rage de misérables forcenés, ne fut bientôt plus qu'une ruine. Le nombre des chrétiens massacrés se comptait par milliers; et, sans l'intervention généreuse d'Abd-el-Kader, on ne sait quelles proportions effrayantes eût pu prendre, en quelques jours, cette folie sanguinaire. Un frémissement d'indignation parcourut les contrées chrétiennes. Il était nécessaire d'intervenir promptement, si on voulait intervenir efficacement. Le gouvernement français prit une généreuse initiative et décida l'envoi d'un corps d'armée en Orient, pour protéger la population chrétienne. Cette mesure n'était pas absolument correcte au point de vue diplomatique, et l'assentiment des grandes puissances et de la Turquie était nécessaire. Il y eut là une négociation laborieuse, bien que relativement rapide: car le 3 août, les représentants des six grandes puissances signèrent la convention aux termes de laquelle un corps d'armée était envoyé en Syrie, pour arrêter l'effusion du sang et venir en aide au gouvernement turc. Les clauses des deux protocoles sont très significatives; 1<sup>er</sup> protocole: « Sa Majesté Impériale le » Sultan voulant arrêter, par des mesures promptes et efficaces, l'effusion » du sang, et témoigner de sa ferme ré-



» solution d'assurer l'ordre et la paix  
» parmi les populations placées sous sa  
» souveraineté, et LL. MM. l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, S. A. R. le prince-régent de Prusse et S. M. l'empereur de toutes les Russies ayant offert leur coopération active, que S. M. le sultan a acceptée, les représentants de leurs dites Majestés et de Son Altesse Royale sont tombés d'accord sur les articles suivants :

» Article premier. — Un corps de troupes européennes, qui pourra être porté à 12,000 hommes, sera dirigé en Syrie pour contribuer au rétablissement de la tranquillité.

» Art. 2. — Sa Majesté l'empereur des Français consent à fournir, etc., etc. » (pages 13 et 14).

Deuxième protocole (page 15).

« Les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, désirant établir, conformément aux intentions de leurs cours respectives, le véritable caractère du concours prêté à la Sublime-Porte aux termes du protocole signé le même jour, les sentiments qui leur ont dicté les clauses de cet acte et leur entier désintéressement, déclarent, de la manière la plus formelle, que les puissances contractantes n'entendent poursuivre ni ne poursuivront, dans

» l'exécution de leurs engagements, au-  
» cune influence exclusive, ni aucune  
» concession touchant le commerce de  
» leurs sujets et qui ne pourrait être  
» accordée aux sujets de toutes les au-  
» tres nations.

» Néanmoins, etc., etc. »

« Le commandement de l'expédition fut confié au général marquis de Beaufort-d'Hautpoul, qui avait passé plusieurs années en Syrie, détaché au service de l'Égypte, de 1834 à 1837, et parfaitement au courant des mœurs et des pays de l'Orient. Le gouvernement français sentait ce qu'il y avait de délicat dans cette intervention armée au milieu d'un pays ami; et un détail, révélé par le livre que nous avons sous les yeux, indique fort bien le souci du chef de l'État à ce sujet. En s'embarquant, le général en chef avait adressé à ses troupes un ordre du jour où se trouvaient ces mots : « L'Empereur a décidé que vous irez en » Syrie venger l'humanité indignement » outragée »; l'Empereur corrigea la phrase de la manière suivante : « L'Em- » pereur a décidé que vous irez en Syrie » aider les troupes du Sultan à venger » l'humanité indignement outragée ».

» L'impression qui se dégage de l'histoire de cette expédition, c'est qu'en effet l'Angleterre n'était pas sympathique au projet, et que la Turquie subissait l'intervention, bien loin de l'accepter de

bonne grâce. Le corps d'armée partit de Marseille, le 9 août, toucha quelques jours après aux rivages de l'Orient, et s'établit solidement pour remplir sa mission. Il séjourna près d'un an en Syrie ; il en partit, en juin 1861, avant l'organisation complète du Liban, mais en définitive après avoir atteint le but désiré. Il n'y eut pas de brillants faits d'armes ; le général, dans son dernier ordre du jour, regrette de ne pas avoir conduit ses soldats à la bataille. Mais la présence de nos troupes en Syrie arrêta l'effusion du sang, calma les agitations et les craintes, rassura toutes les populations chrétiennes, et fit voir aux populations musulmanes avec quel intérêt et quelle vigueur les nations européennes veillaient sur leurs coreligionnaires opprimés. Ce ne fut pas sans peine que le résultat final fut atteint. Les bonnes intentions des puissances semblent avoir été entravées par les finesses et les habiletés de Fuad-Pacha, le ministre important de la Turquie, et par le mauvais vouloir, le rôle ingrat et chagrin de l'Angleterre. Cependant les vœux des populations du Liban furent entendus, vœux exprimés très sagement dans la pétition suivante (page 353) :

« Il est un fait que l'histoire prouve  
» et que nul ne peut contester, c'est  
» que, pendant des siècles, le Liban est  
» resté dans le calme et la prospérité...  
» etc... »

» Les commissaires des grandes puissances organisèrent le gouvernement du Liban : le Liban fut divisé en 7 districts, à la tête de chacun desquels se trouvait un mudir appartenant à la majorité de la population. Chaque village devait avoir sa municipalité, avec certaines attributions garantissant quelque indépendance. Le gouverneur général fut Daoud-Effendi, bientôt Daoud-Pacha, un Arménien, qui établit sa cour à Deir-el-Kamar, et qui avait auprès de lui un conseil général des représentants du Liban. L'histoire de cette expédition et de ces négociations nous est racontée jour par jour, avec ses incidents dramatiques, et de la façon la plus attachante, par M. Ernest Louet, payeur de l'expédition, aujourd'hui trésorier-général de notre département.

» Ce livre (un vol grand in-8°, Paris, Amyot, plus de 400 pages) est remarquable à plus d'un titre. Ce qui doit nous préoccuper avant tout ici, et presque exclusivement, c'est le côté littéraire. J'en suis très frappé. La forme « Notes et souvenirs » autorise et même commande une grande variété de tons. Tantôt le récit est familier, tantôt il s'élève ; ici, une description ; là, une pensée religieuse, politique, philosophique ; là, un détail aimable, intime, charmant. Pour dire ma pensée entière, quand je vois de quelles difficultés est entouré l'art d'écrire pour les gens du métier, dont c'est le travail et l'affaire de chaque jour, je demeure

étonné et charmé de la manière remarquable dont des hommes, engagés en d'autres professions absorbantes, se transforment, à leurs heures, en écrivains. Je ne tiens pas à faire de rapprochements à effet, et je ne veux pas hasarder la thèse étrange que la banque est le vestibule de la littérature ; mais il me plaît de rappeler qu'il y a quelque vingt ans, quand nous entrions, très jeune et très reconnaissant, dans cette Académie, nous couronnions de bien bon cœur, mais non sans quelque surprise, M. le receveur-général Curnier pour sa belle *Etude sur Rivarol* ; et qu'il y a quelques années à peine, j'avais le plaisir de vous signaler un poète éminent dans notre cher confrère, M. Jean Gaidan, le fondateur et le chef de la banque Gaidan, le Comptoir d'escompte.

» Aujourd'hui, avec les mêmes sentiments de satisfaction, j'ai l'honneur de vous faire connaître M. le trésorier-général Louet ; et je voudrais, au point de vue purement littéraire, justifier mon dire par quelques citations. Ecoutez la description de Beyrouth (page 28) et, en sens contraire, le tableau du massacre (Page 102).

» Lorsqu'après huit jours de traversée, le voyageur s'arrête enfin en face du panorama de Beyrouth, devant les sommets altiers du Liban, qui se découpent si nettement dans l'air lim-

» pide et lui empruntent successive-  
» ment, selon la marche du soleil, les  
» différentes couleurs de l'arc-en-ciel, il  
» ne peut qu'être saisi d'enthousiasme et  
» d'admiration. Il n'a pas rêvé autre-  
» ment cette terre d'Orient, où Dieu avait  
» placé le Paradis terrestre. Beyrouth,  
» la tête appuyée sur la montagne, sem-  
» ble couchée sur le rivage comme une  
» sultane, et baigne éternellement ses  
» pieds dans la mer. A droite et à gauche,  
» on aperçoit les divers pavillons des  
» consulats d'Europe, des dômes, des  
» minarets; plus haut, une grande cons-  
» truction carrée, qu'on prendrait pour  
» le Sérail, et qui n'est que la caserne  
» turque. Autour de la ville, des arceaux  
» à ogives, des maisons arabes se dres-  
» sent, au milieu de buissons, d'arbres  
» et de verdure, entre des palmiers, des  
» mûriers, des orangers et des cactus  
» aux proportions gigantesques. Au des-  
» sus, la chaîne du Liban, qui, selon  
» l'expression orientale, porte l'hiver  
» sur sa tête, le printemps sur ses épau-  
» les, l'automne dans son sein, tandis  
» que l'été dort nonchalamment à ses  
» pieds : image exacte de la fertilité dé-  
» croissante des terres, à mesure qu'on  
» s'avance davantage dans la montagne ;  
» et il est facile de constater de loin  
» l'exactitude de ces divisions.

» ....L'horrible tableau qui se déroula  
» alors devant nos yeux ne peut s'effa--

» cer de la mémoire. Pas une maison  
» qui n'ait été complètement incendiée;  
» les murs seuls sont debout, couverts  
» de ces sinistres traces noires que le  
» feu y a laissées. Les cadavres de dix-  
» huit cents victimes gisent encore à la  
» place même où elles tombèrent sous le  
» fer des Druses, il y a trois mois ; les  
» chiens et les oiseaux de proie en ont  
» déchiqueté une grande partie ; la pu-  
» tréfaction a rendu les autres presque  
» méconnaissables. A mesure que nous  
» avançons vers la place du Sérail, une  
» odeur pestilentielle nous soulève le  
» cœur et fait reculer d'épouvante. A  
» l'endroit où étaient autrefois les bou-  
» tiques du bazar, nous ne voyons que  
» des monceaux de cadavres tombés l'un  
» sur l'autre dans la lutte du désespoir  
» contre la férocité. Les chevaux eux-  
» mêmes refusent d'avancer au milieu de  
» ces traces de carnage ; ils dressent les  
» oreilles en entendant voler les éper-  
» viers et les vautours, que dérange notre  
» arrivée. Nous mettons pied à terre, à  
» la porte du sérail.

» Quand nous en avons franchi le seuil,  
» le courage nous manque : c'est là qu'a  
» eu lieu la grande boucherie, et tout ce  
» que les journaux ont publié nous sem-  
» ble au-dessous de la hideuse vérité :  
» partout des mares de sang que le so-  
» leil seul a pu sécher ; partout des ca-  
» davres, des débris humains, des têtes  
» séparées du tronc ; çà et là, des tron-

» çons d'armes usées, brisées dans cette  
» rude tâche d'extermination. L'imagi-  
» nation la plus sanguinaire ne pourrait  
» rêver un spectacle aussi épouvantable.  
» Deux chambres basses, qui servaient  
» autrefois de corps de garde, sont rem-  
» plies de corps entassés les uns sur les  
» autres. Quelques-uns se présentent  
» encore dans l'attitude de la lutte contre  
» leurs meurtriers, d'autres se cram-  
» ponnent à la muraille dans un dernier  
» effort d'agonie. Dans une autre pièce,  
» une ouverture de la dimension d'une  
» embouchure de canon a été pratiquée,  
» à hauteur d'homme, à travers le mur  
» qui forme façade sur la place : de ses  
» bords, des flots de sang caillé tombent  
» en pendentifs. Nous nous interrogeons  
» d'abord pour comprendre quel raffine-  
» ment de cruauté a pu laisser ces tra-  
» ces ; mais au dehors nous trouvons, au  
» pied du mur, un amas de poignets cou-  
» pés qui livre le secret de la torture in-  
» ventée par les bourreaux : ils obli-  
» geaient leurs victimes à passer la main  
» droite par cette ouverture, et quelques  
» Druses placés de l'autre côté se fai-  
» saient un jeu de l'abattre d'un coup de  
» sabre ; on achevait ensuite le supplice  
» de ces malheureux dans l'intérieur du  
» sérail, et on jetait leurs cadavres du  
» côté de la campagne, au bas de la ter-  
» rasse qui regarde les hauteurs de Beit-

» Eddin.  
» L'église maronite et l'église grecque,



» qui sont un peu plus bas dans la ville,  
» eurent aussi leurs scènes de carnage.  
» Beaucoup de chrétiens, surtout les en-  
» fants, avaient cru trouver un asile in-  
» violable aux pieds des autels, dans la  
» maison de Dieu. Ils n'avaient fait  
» que s'offrir plus vite à leurs assassins :  
» les églises furent envahies, les autels  
» profanés, et tous ceux qui les entou-  
» raient massacrés. Dans l'une, nous  
» trouvons plus de soixante cadavres  
» d'enfants de cinq à huit ans. Les chré-  
» tiens qui nous suivent ajoutent encore  
» à l'émotion qui nous saisit : des mères,  
» des femmes reconnaissent le cadavre  
» d'un des leurs, se jettent dessus en  
» poussant des cris déchirants et cou-  
» vrent de baisers ces restes chéris que  
» les vers leur disputent déjà... ».

» Ce qui donne au style du livre une allure si franche, c'est la sincérité de l'émotion, surtout de l'émotion religieuse. Le sentiment est d'une pureté naïve, touchante, et il éclate en traits heureux. Pendant le séjour en Syrie, une caravane d'officiers, parmi lesquels le colonel Chanzy et notre auteur, s'organisa dans le but d'aller en pèlerinage visiter les lieux saints. Ce fut une grande joie et la réalisation d'un beau rêve. Ces lieux font sur l'âme une impression extraordinaire, que M. Louet communique à ses lecteurs avec une éloquente sincérité. Voici l'entrée en Terre Sainte, page 218.

» Chacun de nous reste muet en face  
» de ce panorama tant rêvé, qui com-  
» mence à se dérouler devant nous; on  
» s'isole même, et nous prenons, dès ce  
» jour, l'habitude de marcher silencieux,  
» au pas ordinaire de nos chevaux, nous  
» laissant aller tout entiers à nos sou-  
» venirs, à nos aspirations, au vagabon-  
» dage de la pensée chrétienne, qui re-  
» monte si vite de la terre au ciel. Quel-  
» ques minutes de halte au village  
» de Cheikh-Thahik, campement des  
» Arabes de Sali-Aga, frère d'Ahilli-  
» Aga, l'un des plus fervents protecteurs  
» des chrétiens, et le déjeuner sur l'herbe  
» à Jeidah, sont nos seuls instants de  
» retour à la vie réelle, au milieu de ce  
» pays où tout parle aux yeux et au cœur.  
» La route monte et descend sans cesse,  
» et par intervalles nous apercevons au  
» loin devant nous le Thabor, dont le  
» sommet paraît encore rayonnant de  
» lumière divine, comme au jour de sa  
» gloire.

» Vers trois heures de l'après-midi,  
» nous arrivons au-dessus de Nazareth,  
» bâtie en entonnoir dans un pli de la  
» chaîne de montagnes. C'est le berceau  
» de la religion de deux cent trente-  
» neuf millions de chrétiens : le Christ  
» passa là les trente premières années  
» de sa vie, se préparant aux douloureux  
» mystères de sa mission terrestre; et ce  
» ne fut pas sans indignation que nous  
» aperçûmes un grand minaret, là où

» notre pieuse curiosité cherchait la  
» Croix rédemptrice. Il faut détruire ce  
» minaret, qui donne à Nazareth l'aspect  
» d'une ville musulmane ; voilà pour les  
» chrétiens un *delenda Carthago* ».

(Voir l'arrivée à Jérusalem, pages  
247 et 248.)

« ...Le torrent de Cédron, qui prend  
» sa source au-dessous de Jérusalem, dans  
» la vallée de Josaphat, nous trace notre  
» route vers la Ville Sainte, et nous en  
» suivons les mille sinuosités, non sans  
» regarder encore une fois derrière nous  
» tout ce qu'il a de pittoresque. La chaîne  
» des montagnes de Judée nous séparait  
» seule de Jérusalem ; vers neuf heures  
» et demie, nous atteignions le sommet  
» de la plus haute de ces montagnes. Je  
» devinai que cet obstacle était le der-  
» nier qui nous dérobait la vue de la  
» Ville Sainte, et que, du sommet, nous  
» allions enfin la découvrir, telle à peu  
» près qu'elle apparut aux premiers  
» croisés français, en 1099 ! Je lançai  
» mon cheval en avant de notre cara-  
» vane et, quelques instants après, ce  
» fut avec une vive et invincible émotion  
» que je me découvris, en criant à mes  
» compagnons : Jérusalem ! Jérusalem !  
» Nous mêmes aussitôt pied à terre  
» pour contempler la portion de la ville  
» qui s'offrait la première à nos regards.  
» C'était le sud-ouest de la ville ou mont  
» Sion : au-dessus des murailles créne-

» lées, qui datent des croisés et for-  
» ment, au loin, une immense ligne  
» droite, entre plusieurs minarets de  
» mosquées, nous apercevions le dôme de  
» l'église du Saint-Sépulcre, le point  
» central de la Jérusalem chrétienne, que  
» nos yeux venaient chercher de si loin.  
» Ce qui se passait alors en moi, je ne  
» saurais le dire qu'en répétant le can-  
» tique du vieux Siméon, dont les pre-  
» mières paroles me revenaient alors aux  
» lèvres :

« *Nunc dimittis servum tuum in*  
» *pace, Domine, Quia viderunt oculi*  
» *mei Jerusalem* ».

» Il y aurait bien des réserves à faire sur plusieurs points importants traités ou indiqués dans ce volume. Ce n'est pas ici le lieu ; je ne résiste pas cependant au besoin de toucher ici deux points qui ont un particulier intérêt.

» M. Louet n'a pas voulu faire un livre scientifique, et il accepte, d'une façon générale, les traditions sur les lieux et sur les faits, telles qu'il les trouve dans le milieu où il s'est développé. Je comprends ce point de vue, mais alors il faut en avertir le lecteur ; sans quoi, il demeure décontenancé, en surprise et en défiance devant des affirmations énormes, qu'il serait impossible de justifier. M. Louet, homme fort cultivé, n'ignore certainement pas les grands travaux de critique religieuse qui ont dégagé, épuré, fait revivre, en nouvelle et plus limpide

lumière, les beaux récits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce manque par trop complet de critique étonne d'autant plus chez M. Louet, qu'il paraît s'intéresser beaucoup aux travaux scientifiques de M. Renan, qui se trouvait en Syrie en même temps que le corps expéditionnaire, et dont il n'est pas nécessaire de s'appropriier toutes les conclusions pour admirer le tact et l'ingéniosité scientifiques. Il y a même des moments où un esprit religieux, passionné de l'Évangile, tout ému de la grandeur divine de l'œuvre de Jésus, est péniblement impressionné en voyant l'importance que l'auteur semble attacher à certain éclat extérieur, tout factice, hors de raison devant cette majesté toute morale, tout idéale, le nombre des cierges, la richesse des sanctuaires... etc... C'est un phénomène psychologique curieux que cette sorte de matérialisme (je n'ai pas d'autre mot) dans des natures aussi ouvertes, aussi religieuses, aussi spiritualistes que celle de l'auteur de « l'Expédition en Syrie ».

» Ma seconde observation concerne les idées de l'auteur sur les destinées de l'Orient. Il arrive que ce livre, écrit-il y a près de quinze ans, est tout actuel et remue les questions si graves qui se débattent aujourd'hui sur ces champs de bataille arrosés de tant de sang. Je ne veux pas parler des illusions, dès longtemps disparues, que l'auteur nour-

rissait alors sur le rôle libérateur du gouvernement français de 1861 à l'endroit de l'Orient; je ne veux pas parler non plus de cette sorte de répulsion passionnée, instinctive, grandement modifiée depuis lors, vis-à-vis de la nation anglaise, dont la politique, à ce moment, était loin d'être généreuse : je veux parler de l'idée très arrêtée de l'auteur, très répandue, universellement acceptée, son *delenda Carthago*, qu'il faut en finir avec la Turquie; et qu'au premier effort d'une nation chrétienne, ce peuple, qui ne peut pas tenir, va s'effondrer et disparaître. Les événements tragiques qui se passent en Orient déconcertent nos prévisions et donnent singulièrement à réfléchir. Cette guerre nous réservait d'étranges surprises. Nul ne s'attendait à une telle attitude. Le peuple décrété mourant, condamné, en appelle. Il est solide, vaillant jusqu'à l'héroïsme et paraît bien décidé à vivre. Sans avoir la moindre velléité de se faire le défenseur de l'islamisme, on doit en ce moment se poser ces deux questions : l'une fort redoutable, l'autre très intéressante. Déjà on regardait en Europe le Turc comme trépassé et on disposait de sa succession. Cette succession, comment aurait-elle été réglée? A qui les dépouilles? Et quelles complications terribles pour les nations européennes! Mais quoi! le peuple turc résiste et ce n'est pas une petite affaire que de tuer un peuple qui est décidé,

résolu et plein de foi. Si bien que, malgré nos désirs, notre éducation, nos passions, il faut, en présence des événements actuels, se poser à nouveau, et avec moins de désinvolture, la grosse, l'éternelle question : Y a-t-il, à ce problème si compliqué de l'Orient, une solution autre, meilleure, acceptable, possible, que l'existence de la Turquie ?

» Et l'autre interrogation, qui se pose pleine d'intérêt, est celle-ci : D'où vient que nous nous soyons trompés tous et si fort sur la vitalité et la puissance du peuple turc ? La réponse n'est pas longue à venir, et elle est singulièrement facilitée par les récents ouvrages, écrits à des points de vue différents sur la Turquie. C'est que le peuple turc et le gouvernement turc sont deux choses fort différentes. Le gouvernement turc, l'oligarchie corrompue et dorée de Stamboul, c'est, en effet, chose détestable : vices hideux, appétits raffinés, soif de l'or et mépris absolu du peuple. Il est à noter que les grands ministres qui ont eu, dans ces derniers temps, les sympathies de l'Europe, comme Midhat-Pacha, n'appartiennent pas à cette classe énervée des gouvernants de Stamboul. Mais le peuple turc est bien autre chose ; il a des mœurs simples, une sorte d'honneur farouche, et une religion pratiquée et saisie avec une ardente foi. Or, ce qui nous est connu surtout de l'Orient, ce sont les classes dirigeantes ; et, à les voir

dans leur état de dégradation, l'idée s'est acclimatée chez nous que le peuple tout entier était un peuple fini. Non, de par les faits, il y a un abîme entre les gouvernants et les gouvernés. Nous avons quelque peu abusé de la fameuse formule : Les peuples ont toujours les gouvernements qu'ils méritent. Il y a de graves et fréquentes exceptions. Il y a des gouvernements qui s'imposent et qui certainement sont inférieurs, comme valeur morale, aux désirs et aux inspirations de la nation qui se résigne et souffre. Il y a certainement des peuples qui valent, comme idée, caractère et cœur, beaucoup mieux que leur gouvernement. La Turquie est de ce nombre.

» Je suis, d'ailleurs, persuadé qu'aujourd'hui M. Louet écrirait avec moins d'assurance son *delenda Carthago*. Aussi bien, et pour le dire en terminant, ce qui explique certaines erreurs et certaine vivacité, comme ce qui explique les brillantes qualités de l'auteur, c'est ce que j'appellerai sa faculté maîtresse, c'est la générosité. La générosité, voilà (je ne me trompe pas) le fond même de la personnalité de notre auteur et ce qui la rend si attachante. C'est un homme d'impression, que l'injustice révolte, que la beauté morale ravit. C'est une nature vibrante, toute d'élan. Et cette qualité maîtresse, je la retrouve, avec la même puissance que dans son livre sur l'Orient, dans ses autres écrits, par exemple dans



la brochure contre le *Figaro*, qui déversait l'injure, comme de raison, sur un grand génie, Lamartine. M. Louet ne peut retenir un cri d'indignation ; (brochure, page 1).

« Cette brochure n'est ni un pamphlet,  
» ni une critique, ni une biographie ;  
» c'est le cri de l'indignation répondant  
» à ceux qui outragent sans pudeur ; c'est  
» l'admiration, qui défend l'homme assez  
» immortel pour que l'injure devienne un  
» blasphème, et si grand et si noble  
» qu'il dédaigne de répondre lui-même.  
» Nous agissons spontanément, et  
» nous n'avons pas l'honneur de connaître  
» personnellement M. de Lamartine.

» Cette même générosité, ce cœur, cet élan, je les retrouve dans le discours adressé aux élèves de l'école de Sorèze, sur l'amour du drapeau. (Discours, page 10).

» L'amour du drapeau, mes chers amis,  
» c'est ce qui fanatise le soldat pendant  
» ses années d'obéissance passive, et le  
» rend capable de tous les héroïsmes  
» comme de tous les sacrifices. Avec une  
» abnégation dont il faut admirer la  
» grandeur, il a quitté sa famille, son  
» village, pour vivre, pendant cinq ou  
» sept ans, dans ce cloître errant qu'on  
» appelle un régiment. Son monastère  
» sera la caserne ; la cloche, cette grande  
» voix de l'église paroissiale, dont il aimait les notes si variées et pour lui si

» pleines de souvenirs, sera remplacée  
» par les sons mâles et rauques du tam-  
» bour; mais (Dieu en soit loué!) au lieu  
» du clocher du village, dont la vue ra-  
» nimait ses forces, chaque soir, au re-  
» tour des champs, il a le drapeau du  
» régiment; et, dans ses trop longues  
» étapes qui, par les trop grandes cha-  
» leurs de l'été, le conduisent aux hé-  
» catombes de Magenta ou de Reischof-  
» fen, de Solférino ou de Sedan, il suffit,  
» pour soutenir son courage, qu'il aper-  
» çoive au-dessus des baïonnettes nos  
» trois couleurs ondulant au gré du vent.  
» Ce n'est qu'un haillon, a-t-on dit, mais  
» c'est un haillon d'honneur : trois mille  
» hommes ont placé, dans ce morceau  
» d'étoffe, l'honneur de cette famille mi-  
» litaire qui n'a d'autre nom qu'un nu-  
» méro; et, dans la sanglante mêlée où  
» Dieu et les généraux en chef décide-  
» ront de la victoire, les soldats, étran-  
» gers à l'ensemble des mouvements,  
» combattent, tombent, sans défaillance  
» et sans regrets, tant que leur drapeau  
» reste debout ».

» Telle est la personnalité de M. Louet, personnalité éminemment sympathique à cause du fond même, la générosité. M. Louet est devenu notre compatriote : il comprend et il aime Nîmes. C'est une bonne fortune, me semble-t-il, pour l'Académie, de pouvoir s'attacher, par les liens de la confraternité littéraire, un homme d'un ca-

ractère si élevé et d'un talent si distingué ».

M. LIOTARD rend compte des divers travaux que renferment les *Mémoires de la Société Philotechnique*.

« A côté des cinq grandes Académies qui forment à Paris les cinq classes de l'Institut de France, gravitent, semblables à des étoiles de moyenne grandeur, une foule de sociétés savantes, parmi lesquelles il convient d'assigner une place hors ligne à l'Académie de Médecine. On peut citer encore, parmi celles qui fonctionnent avec l'autorisation et sous la protection même du Gouvernement :

La société d'encouragement pour l'industrie nationale ;

La société centrale d'agriculture de France ;

La société centrale d'horticulture ;

La société de géographie ;

La société géologique ;

La société météorologique ;

La société des antiquaires ;

La société de l'histoire de France ;

La société de l'école nationale des chartes ;

La société asiatique ;

La société internationale des études d'économie sociale ;

La société pour l'instruction élémentaire ;

La société de chirurgie ;

La société d'anthropologie ;  
La société de médecine pratique ;  
La société des études historiques ;  
La société de statistique de Paris ;  
L'Académie nationale, agricole, ma-  
nufacturière et commerciale ;  
Enfin la société Philotechnique.

« C'est de cette dernière que je viens vous entretenir, à propos de l'envoi du trente-septième volume de ses mémoires, qu'elle intitule *Annuaire* pour l'année 1876.

« Un procédé de simple courtoisie commande de rendre compte, de temps en temps, des publications de cette Société, qui compte, parmi ses membres, un de nos compatriotes et confrères, un des vétérans sans doute des réunions académiques, qui se fait chaque année l'interprète de la nôtre, en communiquant nos études à ses confrères de Paris ; je veux parler de M. Roux-Ferrand.

« La société Philotechnique remonte à 1795, et n'a été reconnue comme établissement d'utilité publique qu'en 1861. Son personnel comprend soixante membres résidants. Elle tient régulièrement trois séances par mois, et tient en outre deux séances publiques par an, à l'entrée du printemps et à l'entrée de l'hiver. Un concert, où figurent souvent des artistes d'une grande valeur, en est peut-être l'attrait dominant pour un coin du monde brillant de la capitale.

« Tandis que la plupart des sociétés sa-

vantes de Paris se distinguent par la spécialité de leurs études, celle-ci, comme son nom l'indique, embrasse, sinon l'universalité, du moins une certaine généralité des connaissances humaines. Les lettres cependant paraissent y tenir plus de place que les sciences, non pas si l'on s'en tient à la qualification qui forme comme l'étiquette de chacun de ses membres, mais si j'en juge par le caractère des matières qui composent le volume de ses productions annuelles.

« La société Philotechnique a pris pour devise la belle parole de Cicéron : *Vita sine litteris mors est*.

« La composition actuelle de son personnel nous permettra d'étendre et de généraliser un peu le mot « lettres » dans le sens d'études diverses : j'y vois figurer trois membres de l'Académie française : M. le baron de Viel-Castel, M. le duc d'Aumale, et M. Camille Doucet, un grand d'Espagne, M. le général de Montesquiou, poète à ses heures, des magistrats et des avocats, représentants naturels des classes lettrées ; trois diplomates, parmi lesquels M. le comte de Lesseps; des ingénieurs, des architectes; trois peintres, MM. Duval-Lecamus, Didron et Pérignon. — J'y rencontre peu de représentants des sciences historiques; encore moins des sciences exactes.

« En revanche, les poètes y dominant, non point précisément des poètes de profession, mais un grand nombre d'a-

mateurs et de cultivateurs de la forme poétique, dont les spécimens tiennent une large place dans le volume livré à la publicité: L'ode, l'épître, la comédie, le sonnet. — Oui, le sonnet, auquel on serait tenté aujourd'hui de jeter l'apostrophe: *Sonnet*, que me veux-tu? tant il a repris faveur et crédit dans la littérature du jour.

« Les bibliophiles s'arrachent: les *Sonneurs de sonnets* d'Alfred Delvau, les *sonnets* publiés sous les titres de *Mignardises*, *Éphémères*, *Figulines*, etc. . par Joséphin Souvary, de Lyon, le maître du genre.

« Un de nos confrères n'a-t-il pas mis des pages d'histoire en sonnets, comme le pauvre Benserade avait mis en rondeaux les *Métamorphoses* d'Ovide? Ne serait-ce pas ce dernier qu'avait en vue Molière, en nous signalant un personnage qui « travaille à mettre en rondeaux toute l'histoire romaine »? Comprenez-vous le procédé qui consisterait à écourter ou à allonger systématiquement tous les faits historiques, pour les faire entrer dans cette espèce de lit de Procuste?

« Feu Asselineau publiait naguères l'*Histoire du Sonnet* avec exemples à l'appui, cent modèles, qu'il évitait d'appeler cent-sonnets, en employant l'équivalent *dix dizaines de sonnets choisis*.

« Le sonnet revient donc à la mode. — Va pour le sonnet.

« Notre volume contient autre chose,

sans doute ; mais, il faut le reconnaître, peu de ces articles que notre cher et regretté Nicot qualifiait de « substantiels ». Je ne relève, dans ce genre, qu'une forte étude de M. Sage sur un tableau de Rubens, du musée de Valenciennes : un triptyque représentant un drame en trois actions de la vie de S. Etienne : l'*Apostolat*, la *Lapidation* et la *Mise au tombeau*. Refermé, ce triptyque représente une *Annonciation*.

« Une curieuse page d'histoire de M. Wiesener faisant ressortir la foi profonde et courageuse de la jeune Marie Tudor, résistant aux suggestions et aux menaces des envoyés de son plus jeune frère, Edouard VI. Une appréciation très saine et très fondée de M. Justin Bellanger, au sujet du livre de M. Nadault de Buffon : *Les Temps nouveaux*. Sans se faire le *Laudator temporis acti*, M. Nadault de Buffon s'est déchaîné contre les vices de notre temps, qu'il résume ainsi :

« Nos femmes nous ruinent par leurs folles dépenses ; de notre côté, nous avons tort de chercher des distractions en dehors du foyer domestique, ou de demander l'accroissement de notre fortune à d'autres sources qu'au travail ou à l'épargne ;

« Industriels, nous livrons à l'Etat des souliers de carton ;

« Négociants, nous avons recours à la

faillite et au concordat pour nous enrichir ;

« Littérateurs, artistes, nous avons perdu le goût du beau, et nous obéissons à une sorte de fureur mercantile ;

« Banquiers, nous tripotons ;

« Caissiers, nous disparaissions ;

« Bourgeois, nous jouissons ;

« Citoyens, nous pensons à nous-mêmes, et point au pays ;

« Soldats, nous demeurons sous le coup d'une humiliation sans exemple ».

« Le tableau paraîtra quelque peu chargé, et M. Bellanger n'a pas de peine à démontrer, tout en reconnaissant qu'il est bon de mettre loyalement sous nos yeux les fautes, les abus, les vices de notre temps, que ce sont à peu près les faits de tous les temps que l'on signale ; et que, de Térence à Molière, de Juvénal à Jules Barbier, de Tacite aux historiens de nos jours, nous ne voyons pas que la balance des vices se soit trop surchargée ; et ne conviendrait-il pas de s'en prendre plutôt à l'infirmité de la nature humaine ?

« Je reviens à l'élément poétique, qui, comme je l'ai dit, occupe une large place dans l'*Annuaire* de la Société philotechnique de 1876, ainsi que dans les précédents, pour y signaler un de ces jolis proverbes dont M. de Mongis est coutumier : *Pot de fer et pots de terre*. M. de Mongis, cet esprit alerte, cet aimable vieillard, en qui se perpétuent les formes de l'ancien régime dans ce



qu'elles avaient de fin et de délicat, a cédé le rôle de secrétaire-perpétuel et les soins arides du compte-rendu à M. Jules David ; mais il n'a pas abdiqué la plume du vaudevilliste, qu'il tient toujours avec la même distinction.

« M. *Ameline* vient, cette année, lui prêter son aide, en rimant un petit conte que sa brièveté me permettra de vous faire apprécier en terminant ce compte-rendu :

*Comment je me suis marié.*

« Cela n'est peut-être pas très vigoureux, et rappelle plutôt Andrieux ou Collin d'Harleville qu'Alfred de Musset ; mais c'est honnête, et franc, et gentiment rimé ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---

*Séance du 17 novembre 1877.*

Présents: MM. Lenthéric, *président*; Dumas, Salles, Aurès, Viguié, Liotard, E. Roussel, Brun, Verdier, Penchinat, Dombre, Gouazé, Puech, Pelon, Faudon, Bolze, Carcassonne, Deloche, François Germer-Durand, Michel, Delépine, Sabatier; et l'abbé Azaïs, *secrétaire-perpétuel*.

M. de Montvaillant, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Il dépose ensuite les ouvrages suivants :

*Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1876.*

*Annales de l'Académie de Macon, 1877.*

*Séance publique de l'Académie d'Aix, 1876.*

*Mémoires de la Société Nationale Académique de Cherbourg, 1875.*

*Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon, 1877.*

*Société scientifique et littéraire  
d'Alais, 1877.*

*Séance publique de l'Académie  
d'Aix, 1877.*

*Bulletin de la Société d'agricul-  
ture de Mende, 1877.*

*Bulletin de la Société des sciences  
de l'Yonne, 1877.*

*Bulletin de la Société des Anti-  
quaires de l'Ouest, 2<sup>o</sup> trimestre, 1877.*

*Le Havre avant l'histoire, par  
M. Charles Quin, 1876.*

*Bulletin de la Société archéologi-  
que et historique de l'Orléanais,  
1877.*

*Bulletin de la Société d'histoire  
naturelle de Toulouse, 11<sup>e</sup> année —  
premier fascicule, 1876-77.*

*Bulletin de l'Académie des scien-  
ces, belles-lettres et arts de Cler-  
mont-Ferrand, tome xviii. 1876.*

*Bulletin de la Société industrielle  
de l'Oise. 3<sup>o</sup> année, Septembre 1877.*

*Mémoires de l'Académie nationale  
des sciences, arts et belles-lettres de  
Caen, 1877.*

*Actes et mémoires de la commis-  
sion des arts et monuments histori-*

*ques de la Charente-Inférieure. Tome II, n. 6, 1876*

*Mémoires et documents de la Société savoisienne. Tome XVI, 1876.*

*Revue des Sociétés savantes des départements. 6<sup>e</sup> série, tome IV, 1876*

*Annales de l'Académie de la Rochelle, section des sciences naturelles, 1876.*

*Philosophie et intimités mêlées, par M. Louis Chalmeton, associé-correspondant.*

*Bulletin de la Société d'agriculture et du comice agricole de la Rochelle, 1874-75.*

*Bulletin de la Société centrale d'agriculture de France. Mai 1877.*

*Revue savoisienne. Nos 8, 9 et 10. 1877.*

*Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, 1877.*

*Revue des langues romanes. N. 10, 1877.*

M. Révoil fait hommage à l'Académie de l'*Eloge de Léon Vaudoyer*, discours de réception à l'Académie de Marseille.

M. LENTHÉRIC donne lecture d'un travail d'esthétique sur l'art grec à Arles,

et nous fait connaître les principaux ouvrages d'architecture et de sculpture qu'il a laissés dans cette ville, depuis le théâtre jusqu'à la célèbre statue qui figure au musée du Louvre, sous le nom de *Vénus d'Arles*.

M. BRUN termine la séance par la lecture d'une pièce de vers ayant pour titre : *Le vieux jardin de mon grand-père*.

Mon grand-père avait un jardin,  
Loin du village, sur la pente  
D'un mont ou le chemin serpente,  
Des Cévennes premier gradin.

C'était un petit coin de terre,  
Qu'il était venu défricher  
Dans un bois, en ôtant la pierre  
Et déracinant le rocher.

Il y plantait quelques légumes,  
Qu'il arrosait avec les eaux  
D'une fontaine, ou les oiseaux  
Venaient boire, ou flottaient leurs plumes.

Il l'avait couverte d'un toit  
Pour conserver, peine inutile,  
Le peu d'eau, comme un petit doigt,  
Que goutte à goutte elle distille.

Il en rapportait, vers la nuit,  
Sur son dos chargé de sa bêche,  
Les légumes, faible produit  
Qu'il arrachait d'un sol revêché,

J'aimais à l'en voir arriver,  
Portant, à travers la pelouse,  
Quand la lune allait se lever,  
Des fagots ou rougit l'arbouse.

Le pauvre vieux allait au loin,  
Quoique la fatigue l'excede,  
Cultiver ce tout petit coin  
De jardin, le seul qu'il possède,

Quand mon bon grand-père mourut,  
Le vieux jardin, que le froid glace,  
Fut abandonné ; l'herbe y crut,  
Et l'on n'en voit plus que la place.

Mon père, plus riche cent fois,  
Le changea, caprice volage,  
Pour un plus grand près du village,  
Et dédaigna celui du bois.

Un puits bien abondant l'arrose,  
Il est clos contre le bétail  
Par des murs ornés d'un portail,  
Que tapisse en grimpant la rose.

Sans doute l'œil en est charmé  
Et mieux le légume y prospère ;  
Mais j'ai toujours, toujours aimé  
Le vieux jardin de mon grand-père.

J'en ai gardé le souvenir,  
Et parmi les plantes agrestes  
Qui les couvrent, j'aime à venir  
En visiter les derniers restes.

Contre la ronce et le chardon  
En le parcourant, je me blesse ;  
L'aspect seul de son abandon  
Me remplit l'âme de tristesse.

Le fragile couronnement  
De sa fontaine est en ruine,  
Et les pierres du monument  
En ont encombré la piscine.

Un tuyau d'écorce y reçoit  
Les quelques eaux qui s'en écoulent,  
Et le pâtre à genoux y boit  
Sur les pierres qui s'en écroulent.

En passant, y prend son repas  
Le pèlerin de Prime-Combe ;  
Et, quand elle ne coule pas,  
De langueur gémit la colombe.

Je vais m'asseoir, pieux filleul,  
Pour me délasser sur la mousse,  
Qui près de la fontaine pousse,  
En pensant à mon pauvre aieul.

Il était là, jours et dimanche,  
Béchant tour à tour, arrosant,  
Semant, plantant, et sur le manche  
De son outil se reposant :

Puis, quand le jour allait se clore,  
En rapportant, dans leur duvet,  
Les légumes qu'il cultivait,  
Pour y retourner à l'aurore.

C'est là qu'il coupait ces fagots,  
Ou je voyais, quand il arrive,  
Briller, comme l'or en lingots,  
L'arbose, régal de la grive.

Que de temps a passé depuis !  
J'étais jeune : par les années  
Mes tempes n'étaient pas fanées ;  
Il était à l'âge où je suis.

Je gambadais dans les campagnes ;  
Je me roulais sur le gazon,  
Et j'escaladais les montagnes,  
D'ou l'on voit un bel horizon.

Je jouissais de ma jeunesse  
Et, d'aucuns sous importuné,  
Parcourais avec allégresse  
Tout ce pays où je suis né !

Tous mes parents étaient en vie,  
J'habitais le toit paternel,  
Et ce temps heureux qu'on envie  
Me semblait d'un cours éternel.

Que la jeunesse passe vite !  
Mais à quoi bon s'en désoler ?  
Il faut vieillir, nul ne l'évite,  
Et mieux il vaut s'en consoler !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance  
est levée.

*Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1877*

Étaient présents : MM. Charles Lenthéric, *président* ; Dumas, Aurès, E. Germer-Durand, Viguié, Liotard, Tribes, Brun, Verdier, Pénchinat, Gouazé, Puech, Pelon, Gaidan, Bolze, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Deloche. François Germer-Durand, Michel, Delépine, Sabatier ; et l'abbé Azais, *secrétaire-perpétuel*.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le secrétaire-perpétuel dépose les ouvrages adressés à l'Académie.

*Bulletin de la commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne. Tome 1. — Paris, 1876 et 1877.*

*Romania*, par Paul Meyer et Gaston Paris, n. 24, octobre 1877.

*Revue savoisiennne*, 30 novembre 1877.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'un membre titulaire résidant,



pour remplacer notre regretté collègue, M. Teulon. M. Louet, auteur d'un ouvrage sur l'*Expédition de Syrie* qui a été, de la part de M. Viguié, l'objet d'un rapport spécial, est élu à l'unanimité des suffrages. Le secrétaire est chargé de lui communiquer son élection.

M. Gaidan veut bien se charger de rendre compte de l'ouvrage de M. Ch. Vigne : *Bigarrures morales et mondaines*..

M. Deloche se charge également de présenter un rapport sur un nouvel ouvrage de M. Bruguiier-Roure, associé-correspondant : *la Chartreuse de Valbonne — Chronique*.

M. Albin MICHEL rend compte de la deuxième partie de l'importante publication de MM. Moreau sur les fouilles de Caranda.

« Au mois de mars dernier, dit-il, j'ai déjà eu l'honneur de vous faire un rapport sur la première partie du magnifique album offert à l'Académie de Nîmes par MM. Moreau, et représentant les découvertes faites dans les environs du moulin de Caranda et à Sablonnière, canton de Fère-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry (Aisne).

« Je n'ai donc pas, aujourd'hui que l'ouvrage est complet, à revenir sur tous les détails dans lesquels je suis entré une première fois, et je me contenterai de vous rappeler les faits les plus saillants

de l'œuvre entreprise par MM. Moreau père et fils.

« C'est en 1873 qu'ils ont commencé leurs travaux à Caranda. Après avoir fouillé le dolmen qui occupait à peu près le point central de la nécropole, ils ont peu à peu étendu leurs explorations sur les terrains avoisinants.

« Cette exploration s'est prolongée pendant trois ans, et leur a procuré la bonne fortune de mettre à découvert plus de 2,600 tombes et plus de 6,000 objets appartenant à diverses époques ; ce qui prouve que les nécropoles de Caranda et de Sablonnière, sa sœur voisine, ont servi de lieu de sépulture à plusieurs générations qui appartiennent à quatre époques distinctes :

L'Epoque *préhistorique* ou fin de l'âge de pierre polie, caractérisée par les objets en silex trouvés dans le dolmen ;

« L'Epoque *Gauloise* avant la conquête Romaine, caractérisée par les torques et bracelets en bronze, les colliers en perles d'ambre et les nombreuses poteries ;

« L'Epoque *Romaine* ou *Gallo-Romaine* jusqu'à l'an 350 après Jésus-Christ ; et l'Epoque *Franque* ou *Mérovingienne*, de 350 à 750 environ.

« L'étendue de la nécropole de Caranda est de trois hectares environ et contient, comme nous venons de le dire, 2,600 sépultures, savoir : 300 Gauloises,

100 Gallo-Romaines et 2,200 de Francs-Mérovingiens.

« Le fait le plus intéressant à remarquer, et qui se reproduit dans toutes les tombes, c'est *l'orientation des corps*.

« En effet, les corps Gaulois et Mérovingiens sont tous couchés la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est ; les corps Gallo-Romains, au contraire, sont placés la tête au Sud et les pieds au Nord.

« La profondeur des fosses variait sensiblement :

« Celles des Gaulois n'étaient qu'à 0,30 centimètres du sol ; celles des Gallo-Romains à 1<sup>m</sup> 50 c., et celles des Mérovingiens à 0,60 c en moyenne.

« Presque tous les corps avaient été inhumés sans sarcophage ni bière ; — généralement une pierre sur champ séparait la tête d'un mort des pieds de l'autre. — Les crânes reposaient souvent sur une pierre plate ou sur une tuile.

« Quelques cercueils seulement avaient dû être établis en bois ; et dans ce cas, on a constaté que les couvercles de ces cercueils étaient fixés par des clous dont le nombre était invariablement de douze , occupant toujours la même place, deux à la tête, quatre sur chacun des côtés de la bière et deux à la partie touchant aux pieds du mort. On n'a trouvé, à Caranda, que fort peu de superpositions de corps, et les incinérations y sont très rares.

« Les sépultures Gauloises, sans être

alignées, sans se toucher, formaient cependant des groupes tout-à-fait distincts.

Les sépultures Mérovingiennes venaient à la suite, formant un véritable cimetière remarquable par la régularité des fosses. Quant aux sépultures Gallo-Romaines, elles étaient disséminées. Dans toutes les tombes Gauloises, c'est généralement aux pieds que se trouvaient, pointe en bas, les javelots, dont le fer est dans un état de conservation remarquable.

« A la planche XXXI, on remarque un médaillon en argent repoussé, sur lequel on aperçoit une figure en relief. Selon M. Jules Quicherat, directeur de l'École des Chartes, c'est à l'un des Empereurs Romains du VI<sup>e</sup> siècle, soit Justin I, Justinien, soit Justin II ou Maurice, que paraît pouvoir être rapporté le type de cette intéressante plaque.

« Les vases funéraires, dans les sépultures Gauloises, se trouvaient généralement groupés à la tête, quelquefois à la ceinture, très rarement aux pieds. Ces vases, de fortes dimensions, en contenaient souvent de plus petits à l'intérieur ; et, dans les tombes Gallo-Romaines, ils étaient toujours placés aux pieds, fréquemment au nombre de trois, un en terre rouge, l'autre en terre grise et le troisième en verre.

« La verrerie Gallo-Romaine a donné de très beaux spécimens (planches n<sup>o</sup> I-XLV).

« Parmi les raretés sorties des sépultures de Sablonnière, vous pouvez voir, à la planche J, une très remarquable fibule Gallo-Romaine, composée d'une mince feuille d'argent paraissant estampée au flan. Elle est ronde, de la forme d'une grande médaille. Dans le champ, bordé et semé de perles, on voit un Empereur Romain se tenant debout sur un char (bige) attelé de deux chevaux. De la main gauche, il tient un *vexillum* de la cavalerie, composé d'une longue hampe portant un globe surmonté d'une croix ; de la droite, levée en l'air, il fait un geste d'orateur ou de commandant. C'est là évidemment une médaille en l'honneur de quelque Empereur chrétien du commencement du iv<sup>e</sup> siècle, soit Constantin I ou Constantin II, qui eut les Gaules dans le partage de l'Empire, à la mort de son père. Pour ma part, je crois plutôt qu'on a voulu consacrer le souvenir des victoires de Constantin I contre le tyran Maxence, sous le joug duquel gémissaient l'Italie et l'Afrique. La légende raconte qu'au moment de marcher contre son ennemi, Constantin aperçut dans les airs le signe sacré de la religion chrétienne, une croix, entourée de ces mots tracés en lettres de feu : *hoc signo vinces*. Frappé de cet avertissement, l'Empereur adopta ce signe pour étendard sous le nom de *labarum*.

« Les médailles gauloises trouvées dans les différentes tombes appartiennent aux

Senones (Sens), aux Catalauni (Châlons)  
aux Remi (Reims) et aux Parisii (Paris)

« Quant aux médailles Romaines, elles sont assez nombreuses, et vont depuis le Triumvirat de Marc-Antoine, an 43 avant Jésus-Christ, jusqu'à Justinien, soit 565 après Jésus-Christ. Cette série non interrompue de médailles éparses dans différents tombeaux semble indiquer que les inhumations se sont réellement maintenues pendant plus de cinq siècles, tant dans la nécropole de Caranda que dans celle de Sablonnière.

« Cette nécropole de Sablonnière est située à six kilomètres au nord de Caranda, à la sortie de la ville de la Fère-en-Tardenois (Aisne) ; elle a été aussi, pour MM. Moreau père et fils, une mine inépuisable de découvertes semblables à celles de Caranda. Comme chez sa voisine, plus de 2,000 tombes, en livrant leurs dépôts, sont venues constater que, pendant une longue suite d'années, ce lieu a servi de sépulture aux Gaulois, aux Romains et aux Francs-Mérovingiens.

« Je ne m'arrêterai donc pas à vous détailler les divers objets trouvés à Sablonnière ; car vous pourrez les voir en parcourant l'album de MM. Moreau, et je me bornerai à vous signaler la planche F, qui représente la sépulture d'un Gaulois inhumé sur son char.

« Voici, à propos de cette découverte, les détails fournis par MM. Moreau eux-mêmes :

« Le journal des fouilles constate que,  
» le 27 janvier 1876, à l'extrémité Est  
» du cimetière de Sablonnière et à une  
» profondeur de 0,60 c. à peine, on si-  
» gnalait une sépulture isolée et orientée  
» vers le levant. C'était celle d'un chef  
» gaulois inhumé sur son char. Sa tête  
» était entourée d'un groupe de vases en  
» terre, de formes et de dimensions re-  
» marquables. Très fatigués par suite  
» de leur rapprochement du sol, ils ont  
» été depuis habilement restaurés. Bien-  
» tôt, on apercevait les cercles en fer de  
» deux roues placées verticalement dans  
» des tranchées, en contre-bas de 0,40  
» c. du fond de la fosse dans laquelle  
» était étendu un corps, à peu près au  
» niveau des ensevelissements ordina-  
» res.

» Ces cercles ont une largeur de 0,03  
» c. sur 0,006 m. d'épaisseur ; le poids  
» de la terre les avait rompus en plu-  
» sieurs morceaux, mais chaque cercle  
» est complet, et des clous, qui les rat-  
» tachaient aux jantes, sont encore ad-  
» hérents.

» Les roues présentent un diamètre  
» de 0,90 c. Elles étaient placées de  
» chaque côté du corps, à une distance  
» exactement relevée de 1 m. 30 l'une  
» de l'autre.

» On recueillait, sur la poitrine du

» guerrier, une forte fibule en fer, et le  
» long de son corps plusieurs morceaux  
» de fer de formes et de grandeurs diver-  
» ses, que l'on croit être des crochets, des  
» boulons et des pitons d'attelage. Qua-  
» tre petites tiges rondes en fer, de 0,30  
» c. de long sur 0,015 m d'épaisseur,  
» faisaient sans doute partie de la caisse  
» du char. Deux petits vases en terre,  
» assez élégants et intacts, un couteau-  
» poignard et deux anneaux en fer se  
» trouvaient à la hauteur de la ceinture,  
» côté droit. Au-dessous, le long de la  
» jambe droite, une forte lance en fer,  
» la pointe en bas ; enfin, à l'extrémité  
» de la fosse, un mors de cheval et son  
» filet en fer.

» Le mauvais état des ossements du  
» squelette ne leur a pas permis de le  
» conserver ».

« Par une coïncidence assez curieuse,  
la même bonne fortune qui a favorisé les  
fouilles de MM. Moreau, à Sablon-  
nière, est venue couronner les recherches  
faites dans un département voisin par  
M. Edouard Foudrignier.

« C'est dans le département de la Mar-  
ne, près du lieu connu sous le nom de  
Naucolet et dans la Gorge-Meillet, que  
des fouilles habilement dirigées ont ame-  
né, le 9 avril 1876 (c'est-à-dire trois  
mois après celle de Sablonnière), la  
découverte d'une double sépulture gau-  
loise.

« Ce qu'il y a de curieux dans cette



fouille, c'est que deux corps étaient superposés à quelques centimètres de distance, et que celui de dessous, comme celui de Sablonnière, avait été enseveli couché sur son char. Les mêmes objets, vases, armes, roues du char, mors des chevaux et ferrures du char, tout s'est retrouvé, plus quelques bijoux et un casque.

« Ces deux découvertes, de Sablonnière et de la Gorge-Meillet, viennent donc nous initier à quelques-uns des usages des Gallo-Romains, et nous prouvent que, dès cette époque, on connaissait l'art de la dorure, du placage et du repoussé, et que les artistes avaient déjà atteint un degré très remarquable d'exécution dans les divers objets d'ornementation. Toutes ces recherches, qu'on ne saurait trop encourager, ont un véritable but utile ; car, en définitive, le sol est le meilleur livre où s'est gravée l'histoire de ses habitants et tous ces débris souvent informes, ces armes rongées par le temps, tous ces ornements inutiles au premier abord, une fois groupés, finissent par former un tout d'où la lumière sort.

« J'ai fini mon compte-rendu, et il ne nous reste plus qu'à témoigner notre admiration pour l'activité et la magnificence dont MM. Moreau père et fils ont donné la preuve, tant dans leurs recherches que dans la manière princière dont ils ont voulu vulgariser leurs découverts.

tes, en les mettant à la portée de tous, en publiant leur magnifique album, en l'offrant à toutes les sociétés savantes et en en faisant un musée dans leur hôtel, rue de la Victoire, 98, à Paris.

« Cette manière d'agir est d'autant plus méritoire que la modestie de M. Moreau est aussi grande que son œuvre est importante. Vous vous rappelez, en effet, les termes de la lettre par laquelle il a refusé le titre de membre correspondant de l'Académie du Gard, comme de toutes les autres Académies de France, ne demandant qu'à finir paisiblement sa carrière déjà très longue, puisqu'il a près de 80 ans.

« Vous apprendrez cependant avec plaisir que, lors de la dernière réunion des Sociétés savantes à Paris, MM. Moreau ont été les premiers couronnés ».

M. le docteur Albert PUECH, poursuivant ses études sur les *Médecins d'autrefois*, lit un travail ayant pour titre : *Les chirurgiens nimois au XVII<sup>e</sup> siècle*.

Pour n'avoir eu leur existence légale qu'à partir de 1543, les chirurgiens-barbiers n'en ont pas moins fonctionné antérieurement, et on en trouve çà et là quelque indice. A s'en référer à un document inédit, Charles VII, pendant son séjour à Montpellier, en mars 1436, aurait reçu les sept premiers maîtres nimois ; mais cette façon de re-

dorer un blason quelque peu terni, est tout à fait inadmissible.

Quoi qu'il en soit, peu nombreux à leur début, les chirurgiens s'accrurent avec la population de notre cité, et suivirent une marche progressive en rapport avec celle-ci. Si, au xv<sup>e</sup> siècle, ils ne sont que sept, au xvii<sup>e</sup> siècle on en compte de dix à quinze. Au point de vue politique, ils sont réunis en corporation et ont des armoiries et un blason, tandis qu'au point de vue religieux ils forment une confrérie sous le vocable des SS. Cosme et Damien.

Les charges de la communauté étaient de deux ordres : les unes acquises à prix d'argent, les autres conférées par l'élection. Après avoir décrit les unes et les autres, fait connaître l'organisation intérieure de la Compagnie, montré l'insuffisance de l'éducation littéraire et professionnelle des chirurgiens, M. Puech termine cette étude, rédigée d'après des documents inédits, par deux notices consacrées à Tannegui Guillaumet et à Matthieu Quesnot.

Si le premier chirurgien était connu de Ménard, il n'en est pas de même du second, dont personne n'avait parlé jusqu'ici. Sans exagérer la portée de cette résurrection, M. Puech raconte les principaux détails de la vie de Matthieu Quesnot et donne une analyse des quatre ouvrages qu'il a publiés.

L'Académie passe ensuite à l'examen

de la modification aux statuts proposée par MM. Lenthéric, Aurès et E. Germer-Durand ; et M. l'abbé Azaïs, chargé du rapport, en donne lecture.

La commission nommée pour examiner s'il y avait lieu de reprendre le nom primitif d'*Académie de Nîmes*, que notre Compagnie a porté pendant plus d'un siècle, s'est réunie le 8 novembre dans la salle de nos séances.

Étaient présents : MM. Lenthéric, Aurès, E. Germer-Durand, Verdier, Viguié, Gouazé et l'abbé Azaïs.

Après avoir entendu la lecture de la proposition qui lui était soumise, la commission a reconnu que cette modification avait pour objet de continuer la tradition de nos anciens fondateurs.

C'est sous le nom d'*Académie de Nîmes* que notre Compagnie a été fondée en 1682 ; c'est comme *Académie de Nîmes* que, dix ans plus tard, en 1692, elle a été affiliée, par les soins de Fléchier, à l'Académie française ; et c'est là un souvenir qu'elle ne saurait oublier. C'est Nîmes qui est le siège de ses réunions, et c'est à Nîmes que résident les trente-six membres qui la composent.

Ces motifs ont paru à la commission tout à fait légitimes pour justifier le retour de notre société au nom primitif d'*Académie de Nîmes*, et la modification proposée a été adoptée à l'unanimité.

Un des membres de la commission,

après avoir déclaré qu'il adhérerait à ces conclusions, a fait remarquer que les considérants présentés par les auteurs de la proposition, à l'appui de cette modification aux statuts, ne lui paraissaient pas faire ressortir suffisamment l'importance des travaux de notre Compagnie depuis sa reconstitution sous le nom d'*Académie du Gard*. Tout en remontant à un passé presque deux fois séculaire, il convient, a-t-il dit, de mettre en relief cette période moderne, pendant laquelle l'Académie s'est signalée par la fécondité de ses travaux.

La commission s'est empressée de reconnaître que cette observation devait être prise en considération, et que, tout en reprenant son ancien titre d'*Académie de Nîmes*, notre société n'entendait nullement répudier l'honneur qui lui revient des nombreux et savants mémoires qu'elle a publiés sous le nom d'*Académie du Gard*. Elle tient à rattacher le présent au passé, et les noms de Vincent, de Guizot, de Reboul, de Nicot, de Pellet, d'Emilien Dumas, comme ceux de Fléchier, de Graverol, de l'historien Ménard, du marquis d'Aubais, de Séguier, sont, pour l'*Académie de Nîmes*, un commun patrimoine qu'elle revendique comme son plus glorieux héritage.

Comme conclusion, la commission propose à l'unanimité de reprendre l'ancien titre d'*Académie de Nîmes*.

Après cette lecture, la proposition est

discutée. L'Académie passe ensuite au scrutin, et, à l'unanimité des suffrages, elle déclare qu'elle reprendra le nom d'*Académie de Nîmes*, et que le bureau sera chargé de faire, auprès du Conseil d'Etat, les démarches nécessaires à cette fin.

La séance est levée.

---

*Séance du 15 décembre 1877.*

Ont assisté à la séance : MM. Lenthéric, *président* ; Aurès, Viguié, Liotard, Q. des Rivières, Brun, Verdier, Gouazé, Puech, Carcassonne, Meynard-Auquier, Doze, Garmer-Durand fils, Michel, Delépine, Sabatier, membres résidants ; Bondurand, membre non-résidant ; de Montvaillant, associé-correspondant ; et l'abbé Azais, *secrétaire-perpétuel*.

Le secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

Le *Comité de l'Art chrétien*, fondé par Mgr l'Evêque de Nîmes et reconnu par M. le ministre de l'instruction publique, adresse à l'Académie un exemplaire des deux bulletins qu'il a publiés et propose l'échange avec nos mémoires. Cette proposition est acceptée.

M. DELÉPINE communique une pièce de vers intitulée : *A mes vers*.

M. l'abbé Azais donne lecture d'une étude de M. de GRISY, membre hono-

raire, sur le *Songe d'une nuit d'été* et les critiques d'*Outre-Rhin*.

« Si l'on veut sortir un instant du monde et de ses réalités, faire, comme en se jouant, l'exégèse d'un grand esprit, il faut relire, entre deux épîtres d'Horace, ce qui leur ressemble si peu, « le *Songe d'une nuit d'été* » de Shakspeare. On passe ainsi, et par un double plaisir, de la région tempérée du bon sens dans le pays des rêves. Des rives du Tibre, où s'agite la ville positive et guerrière, on aborde aux contrées fantastiques « où les dragons de la nuit fendent à plein vol les nuages et les ombres ». C'est là que nous emporte le roi des fées, Oberon, quand « il se joue avec la lumière du matin, foule le sol des bois », jusqu'au moment où la porte de l'orient s'ouvre et verse sur Neptune ses rayons, qui changent « en or blond ses vertes ondes ». Qui résisterait à cette douce attraction ? N'est-ce pas le seul divertissement qu'il nous soit permis de goûter, au milieu des troubles et des ennuis de l'heure présente ? Du moins c'est ainsi qu'après les ardeurs du jour l'homme, né pour le travail, aime à s'oublier, quand de graves soucis pèsent moins sur son âme fatiguée.

« Le gracieux décor qui s'appelle le « *Songe d'une nuit d'été* » est le chef-d'œuvre d'une fantaisie incomparable. Pour les Anglais, il n'y a pas de conte



de fée qui l'égale. On croit, même à la lecture, voir passer devant ses yeux les nuages légers, gaze flottante, les esprits aériens qui peuplent et animent le ciel vaporeux où Shakspeare a placé le drame de son imagination. Le moyen de ne passuivre en sa course hardie le poète ravi aux étreintes de l'existence commune, aux vulgarités de la terre ? Laissons-nous donc emporter sur les ailes de la superbe Titania ; le voyage aussi bien sera de trop courte durée, et nous le sentirons vivement, dès qu'il aura pris fin. Chose étrange et qui montre la force élémentaire de la poésie, quand elle remplit un grand cœur ! Nous ne pouvons, pas plus que Thésée, ajouter foi à ces vieilles fables, à ces jeux de féerie qui nous éblouissent dans les premiers actes de la pièce. Comme Thésée aussi, nous disons que les amants et les fous ont des cerveaux bouillants ; que le fou, l'amoureux et le poète sont tout imagination ; que l'œil du poète, roulant dans la sphère d'une conception brillante, lance son regard du ciel à la terre et de la terre aux cieux ; il n'importe. Nous sommes charmés, et nul, s'il est sous un charme pareil, ne songe à goûter son plaisir en y mêlant les sévérités de la critique. Shakspeare, en écrivant, s'est livré au seul attrait de l'invention, a donné l'essor à toutes ses facultés esthétiques, et, semblable à un aigle en son audace, il a cherché dans l'infini des conceptions,

comme l'oiseau dans l'infini des airs, l'ivresse qu'il puise au sein de la liberté sans règle et sans limites. Par ce moyen il étonne, il est vrai, mais il nous apprend combien l'homme inspiré peut oser, à quelle hauteur il peut atteindre; et cet enseignement est non moins utile que toutes les poétiques. puisque le dramaturge n'a pas cessé d'être raisonnable en ses plus grands écarts. Il est donc curieux de voir comment Shakspeare a traité une pure fantaisie de son esprit.

« Shakspeare est le seul poète dont on puisse dire que « le temps ne peut flétrir ni l'usage faire passer la fleur de son infinie variété ». V. Hazlitt.

« La variété, voilà bien un des caractères du génie, l'un de ses plus beaux traits de ressemblance avec la nature. Telle est bien aussi la marque distinctive du *Songe d'une nuit d'été*; il n'est si intéressant que parce qu'il est varié. De toutes les œuvres de Shakspeare, celle-ci est peut-être la plus étonnante. Je n'en excepte pas même cet *Henri IV* dont Falstaff et Shallow sont les merveilleux héros. Le *Songe* est la pièce de prédilection où le poète a mis toutes ses complaisances. Il ne peut se concevoir rien qui soit moins travaillé en vue de la scène et de l'effet théâtral, rien de moins concerté pour satisfaire les critiques, s'ils ont quelque respect des trois unités. Shakspeare, en la créant, s'est jeté éperduement dans

les routes inconnues de l'invention originale, montrant jusqu'où le poète, voyageur intrépide, ose pénétrer sur les ailes de son génie. Cette intrépidité, du reste, n'est téméraire qu'en apparence. Au fond, Shakspeare, sachant fort bien où tendait son vol, s'est contenu et maîtrisé. D'une aventure extraordinairement hardie, il a fait une découverte admirable. De la part d'un écrivain de second ordre, pareille entreprise tournait en extravagance ; de la part d'un si grand dramaturge, on ne pouvait attendre qu'une œuvre d'art ; et quelle œuvre ! Comme chacun des personnages y a l'empreinte individuelle et profonde ! Comme tout y procède par gradation, par nuances légères et délicates ! Que d'endroits, où l'inspiration déborde, serait-il aisé de mettre en parallèle avec ce que l'esprit humain a su imaginer de plus surprenant !

« Voulez-vous y regarder de près, vous trouverez-là une étude très déliée du cœur, une connaissance intime de l'étoffe dont nous sommes faits, des trésors de sagesse pratique cachés au sein des plus frivoles badinages ; enfin des maximes, des leçons morales en ce drame privilégié de la folie et de l'amour.

« Si le romantisme eut jamais des scrupules, qu'il se rassure : il n'a pas déployé, en ses plus grands écarts, toutes les voiles de la fantaisie ; il ne s'est pas lancé en pleine mer avec l'audace de cet ancêtre dont il vient en droite ligne. Le

*Songe* est le drame échevelé, sublime, auprès duquel tout languit, et qui n'aura point d'égal dans l'ordre poétique. Hugo, si hardi, si puissant, remuera peut-être plus fortement les passions et les âmes; par l'éclat de son vers sonore, il donnera peut-être plus de plaisir à l'oreille; mais fit-il jamais ce que Shakspeare a fait comme en se jouant, le chef-d'œuvre si net, si imprévu, si transportant que j'essaye de comprendre?

« C'est même le vague aérien dans lequel il flotte sans formes précises, qui rend si extraordinaire, si romantique, le *Songe d'été*; du moins est-ce ce vague qui le met hors de pair. Car il ne faut pas se flatter d'en saisir le sens allégorique, et lui appliquer les mesures communes de l'interprétation littérale. Analyse-t-on les fuyantes vapeurs qui font cortège aux coursiers de l'aurore? Bien des impressions que produit sur nous ce drame étrange ne comportent pas la rigueur du langage, et nous échappent par leur subtilité. Le mieux est d'en jouir sans chercher leur cause plus ou moins latente. Les décomposer pour les faire sentir serait un méchant travail, qui donnerait beaucoup de peine et ne donnerait aucun plaisir. Est-il essentiel de savoir comment et pourquoi Titania s'éprend d'un amoureux à longues oreilles, et lui dit des choses infiniment aimables? S'aviserait-on jamais d'être choqué d'une semblable erreur de sentiment? Faudra-t-il

se reprocher à soi-même le charme inexplicable que le poète communique à cette flamme hors nature? Goûtez ce charme, puis, vous ne douterez plus de la poésie ni de sa puissance sur les esprits même les moins sujets à son empire.

« Il est encore bien des excentricités qu'une critique pointilleuse ou simplement attentive n'admet guère sans protester ; bien des contrastes violents qui, dans cette pièce, forcent l'esthétique à désarmer de guerre lasse. Ces contrastes, Shakspeare n'a pas songé à les établir avec symétrie, mais il a voulu les relever l'un par l'autre. Rien ne nous autorise à croire que, tout exprès, il ait mis la beauté en face de la laideur, sinon pour rendre l'une plus éblouissante, l'autre plus abominable. Gervinus a fort bien montré cette opposition heureuse des *clowns*, des acteurs ignares et des spectateurs auxquels le poète demande d'ouvrir leur âme à la perception de son œuvre et de ses fantaisies. L'amour, avec sa pénétration, sera le magicien qui rompra le charme ; c'est l'amour qui, armé de son sourire vainqueur, comme d'une flèche, visera au cœur ces grossiers interprètes de sa folie, et mettra en fuite tous ces satyres pétulants avec leurs masques, leurs costumes ridicules, leur tête d'emprunt.

« En vain tout cela nous semblerait audace inouïe, invention criante. En vain, au nom des traditions classiques,

nous serions comme tourmentés d'un beau scrupule à voir cette heureuse faute commise de gaieté de cœur par le grand William. Le fait est (et tout se justifie ainsi) que le *Songe d'été* eut, dès sa naissance, les suffrages de tout un peuple ; que ce peuple, dans un sublime élan, se ligua pour lui, et que, s'il eut des censeurs contre lui, ce fut plus tard, à la fin du dix-septième siècle, quand S. Pepys, le Dangeau du roi Charles II, écrivait que le *Songe d'été* « était la plus insipide et la plus ridicule pièce qu'il eût jamais vue ». Pepys, il est vrai, osait parler de la sorte en un temps où Shakspeare n'avait plus d'amis, parce qu'il sentait l'archaïsme, et qu'alors c'était la mode et les nouveautés qui avaient cours au-delà du détroit.

« Si le succès n'en disait beaucoup plus que tous les éloges, quand il se prolonge et rend toute discussion inutile, je pourrais, ainsi qu'on l'a essayé, peindre l'enthousiasme du parterre et des loges au commencement du siècle, en France, le jour où une troupe insulaire représenta devant nos pères le *Songe d'une nuit d'été*. De même, chose plus instructive, j'aimerais à montrer ce songe délicieux comme une source vive de laquelle a jailli toute une littérature féerique. Non que le genre fût inconnu à l'époque de Shakspeare ; il existe de très-vieux contes, épiques, chevaleresques, antérieurs au règne d'Elisabeth.

Ce n'est pas d'hier que les mortels nous furent présentés dans leur contact avec le monde invisible. Ce qui est certain, c'est qu'avant Shakspeare, les fées, les sylphes, les lutins et les gnômes, étaient comme muets, et que le premier il leur a donné la parole, le mouvement, l'expression. Qu'importe où ce créateur a pris le nom de Titania et d'Obéron ? Si Ovide le lui a prêté, il l'a bien transformé, métamorphosé, puisque Titania est devenue l'immortel exemplaire de la Reine des fées sous le titre de la *reine Mab*. On ne la connaissait pas sous un autre nom au temps de Shakspeare. Elle était populaire même sous ces décors d'une poésie étincelante, déjà si bien comprise par cette foule qui comprend tout, et particulièrement ce qui est beau.

« On peut se figurer sans peine que le *Songe d'été* fut l'œuvre de prédilection du poète anglais. Il y avait mis son âme, il était juste qu'elle lui fût chère. C'était là son rêve éblouissant, le cercle d'or dont il entoura le groupe merveilleux de ses drames. C'est dans ce ciel azuré, par lui rempli de lumières, de rayons et de splendeurs, qu'il se mira un jour. Par ce prodige de son art, il peut défier tous les maîtres de la lyre d'atteindre à cette harmonie, dont sa pensée satisfaite, éblouie, se prit à s'enchanter. Il avait, pour ainsi dire, dérobé à la Muse le plus rare de ses dons.

« Il n'est peut-être pas de drame, ancien

ou moderne, sur lequel on ait écrit et disserté davantage. En est-il un, en effet, qui prête plus que le *Songe d'été* aux conjectures, aux interprétations ? Ceux dont le plaisir est de raisonner sur des intentions, peuvent en supposer d'innombrables à Shakspeare, et ajouter au vague de certaines scènes le vague de leurs propres raisonnements. Tel n'est point le penchant d'une bonne critique. Si elle n'y voit clair dans une œuvre de l'imagination, elle le dit nettement, laissant à d'autres le souci de pénétrer ce qui est impénétrable. Jusqu'en ce *Songe d'été*, il faut le reconnaître, il règne certains nuages ; certains mystères enveloppent ces incantations nocturnes, et les objets, comme il arrive au clair de lune, n'ont pas toute leur précision, ni des contours bien arrêtés. Qui s'en plaindra ? La poésie n'aime-t-elle pas à se vêtir de formes indécisées, de nobles vapeurs, et à encadrer ses traits divins d'un voile flottant, d'une gaze insaisissable ? Semblable à cette gloire argentée que met au front des montagnes la mourante lumière du soleil d'automne, elle couronne le drame de Shakspeare d'une teinte aérienne du plus doux éclat, et lui donne un reflet crépusculaire qui en est l'ornement souverain.

« Enfin, — et c'est par là que frappe décidément cette œuvre choisie — le *Songe d'été* est le jeu sans pareil d'une imagination à laquelle s'offrit, certaine



nuit, l'univers enchanté des régions septentrionales. Aussi n'est-il rien de plus fantastique, de plus bizarre que les êtres dont ce drame est peuplé. En Angleterre, où ces choses ont beaucoup de prix, où les fêtes de famille prennent comme un air dramatique, une apparence de féerie, l'on a songé à faire du *Songe d'été* une admirable pièce de la fin pour égayer la cérémonie du « Christmas ». Cette idée, qui eut cours il y a un demi-siècle, fut trouvée bonne et sérieuse. On alla même jusqu'à mettre en avant le nom de l'acteur Kean, lequel eût joué à ravir le rôle de Bottom, si digne de ses grands talents. Avec lui, pour composer le chœur et charmer la représentation, on eût appelé sur la scène les actrices célèbres de l'époque. Telle eût fait le personnage de la reine Mab, telle autre celui de Thisbé; parmi les acteurs, celui-ci jouait déjà le rôle d'amoureux; celui-là le rôle de tyran; un autre enfin sa majesté le lion, « le plus terrible des oiseaux sauvages vivants ». Ainsi, le charpentier, le tailleur, le menuisier se seraient emparés des galeries; les jeunes amoureuses eussent éveillé l'intérêt des loges de côté; Robin bon diable et ses compagnons eussent excité une furieuse sympathie chez les écoliers. « Il y aurait eu, ainsi qu'on l'a dit spirituellement, deux cours rivales, un empire dans l'empire; le beau Pyrame, le roi et la reine des fées avec leur suite, et avec toute leur bril-

lante parure. Quelle occasion pour les cortéges se déployant à l'infini, pour le son éclatant des trompettes, pour le scintillement des lances ! Quels frôlements d'ailes au dos des charmants lutins ! Quelle profusion de gaze, d'étoffes légères et d'esprits aériens ! Vrai, c'eût été là une féerie parfaite pour nos voisins, les insulaires de la Grande-Bretagne ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

*Séance du 29 décembre 1877.*

Étaient présents : MM. Lenthéric ,  
*président*; Dumas, Salles, Liotard, Q.  
des Rivières, Brun, Ginoux , Gouazé ,  
Puech, Faudon, Carcassonne , Michel  
Albin, Delépine, Louet ; et l'abbé Azaïs,  
*secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance précé-  
dente est lu et adopté.

Le secrétaire-perpétuel dépose les ou-  
vrages suivants :

*Mémoires de l'Académie des scien-  
ces, belles-lettres et arts de Lyon.*  
Classe des lettres : tome XVII<sup>e</sup>, 1876-  
1877.

*Mémoires de la même Académie.*  
Tome XXII<sup>e</sup>. Section des sciences. 1876-  
1877.

*Annales de la Société d'agriculture,  
histoire naturelle et arts utiles de  
Lyon.* Quatrième série. Tome VIII<sup>e</sup>.  
1875.

*Bulletin de la Société d'agricul-  
ture, industrie, sciences et arts de la  
Lozère.* Tome 28<sup>e</sup>. Octobre 1877.

*Bulletin de la Société protectrice des animaux* Novembre 1877.

*Mélusine* Revue de mythologie, de littérature populaire, traditions et usages, par MM. Gaidoz et Rolland. N° 22. Novembre 1877.

M. L. Michel, bâtonnier de l'ordre des avocats, adresse à l'Académie un exemplaire du discours qu'il a prononcé à l'inauguration de la conférence des jeunes avocats. Cet envoi est accompagné d'une lettre adressée au secrétaire-perpétuel pour le prier de faire hommage, en son nom, de ce discours à notre Compagnie.

L'Athénée de Forcalquier met au concours une notice populaire sur Gassendi. Les envois doivent être adressés avant le 15 avril 1878.

M. LENTHÉRIC, sur le point de quitter le fauteuil de la présidence, prend la parole pour remercier ses collègues du bienveillant concours qu'ils lui ont prêté, et qui a puissamment contribué à lui rendre faciles et agréables ses fonctions de président. S'adressant ensuite au nouveau collègue que l'Académie vient d'admettre dans son sein, M. *Louet*, il lui souhaite affectueusement la bienvenue et il rappelle le mérite littéraire de l'intéressant ouvrage qui lui a ouvert les portes de notre Compagnie, et qui promet à nos séances d'autres lectures qui n'auront pas moins de charme pour nous.

M. LOUET, à son tour, tient à remercier l'Académie de ses suffrages, et il s'exprime en ces termes ;

« Messieurs,

» Vous poussez la bienveillance jusqu'à dispenser de tout discours de réception ceux que vous honorez de vos suffrages ; mais, en vous mettant ainsi à la portée de tous, vous ne pouvez vous dérober aux remerciements que je vous dois plus que tout autre. Je tiens à haut prix l'honneur de faire partie de votre savante Compagnie, et vous comprendrez, je l'espère, mieux que je ne saurais les exprimer, les sentiments de profonde gratitude qui m'animent à votre égard.

» Lorsque, sur un rapport trop bienveillant de M. le président Vigné, dont je regrette aujourd'hui l'absence, vous avez bien voulu m'ouvrir vos rangs, vous vous êtes assurément souvenus que les amis de Conrart, fondant l'Académie française, votre sœur aînée, avaient appelé à eux non-seulement les magistrats les plus éminents, les avocats les plus distingués, non-seulement les orateurs qui illustraient la Chaire et le Barreau, mais encore un Jacques de Serizay, intendant de la maison du duc de La Rochefoucauld, et un Jean Desmarts, contrôleur-général de l'Extraordinaire des guerres, associant ainsi à la culture des lettres ceux qui ne pouvaient

leur donner que la rectitude et la précision des chiffres dont ils avaient l'habitude. Vous vous êtes montrés, comme eux, généreux pour les administrations financières, qui ont eu rarement l'honneur de fixer vos choix ; M. Curnier, je crois, l'avait eu seul jusqu'ici ; et je n'ai qu'à l'apprécier davantage, lorsque l'unanimité de vos suffrages s'adresse à un nouveau venu de dix-huit mois à peine dans votre ville.

» Malgré les efforts faits par le Pouvoir, à certaines époques, pour imprimer une direction politique à ses travaux, l'Académie de Nîmes est restée une société exclusivement littéraire, tout comme au jour où les lettres-patentes du roi Louis XIV conféraient à ses membres tous les honneurs et tous les privilèges accordés précédemment aux membres de l'Académie Française. Grâce à vous, Messieurs, elle a encore, deux siècles après sa création, le même renom et le même éclat : *Æmula Lauri* est resté votre devise et les académiciens de Paris consacraient récemment cette rivalité et la valeur de vos travaux en décernant un de leurs prix au premier ouvrage publié par votre Président, M. Lenthéric. A aucune époque de son histoire, l'Académie de Nîmes ne s'est plus glorieusement affiliée à l'Académie Française, depuis Fléchier ; et vous me permettrez d'en souligner tout l'honneur, lorsque vous voulez bien m'admettre à prendre séance parmi vous.

» Mon goût pour les travaux historiques et pour les études littéraires était mon seul titre à votre bienveillante attention ; vous le ravivez en lui assignant un but. Je serais heureux de pouvoir m'associer à vos travaux, d'apporter mon grain de sable au monument que vos annales constituent chaque année. Se vouer au culte de cette langue française qui est la forme la plus attrayante et la plus expansive du beau et du vrai, c'est une œuvre digne de tous les enthousiasmes, capable d'augmenter tous les courages, et je vous remercie de m'y convier ; mais ici, où je ne trouve que des modèles, savoir écouter devient un devoir, et le plus sage pour moi sera de me faire oublier.

» Encore une fois, merci, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez accordé ».

L'Académie charge les membres du bureau et les collègues qui voudront bien se joindre à eux d'aller présenter en son nom les vœux de bonne année à M. le premier président de la cour d'appel, à M. le préfet, à Mgr l'évêque et à M. le maire de Nîmes

M. DELÉPINE donne ensuite lecture de la première partie d'une étude sur *la Critique historique*.

« L'histoire est la science du passé ; sa tâche est d'en conserver le souvenir et de le transmettre d'âge en âge.

« Comme il n'y a qu'un passé, il ne

devrait y avoir aussi qu'une histoire. Les choses ne sont dans le présent que d'une manière : elles ne peuvent être dans le passé, et par conséquent dans l'histoire, que d'une manière aussi, et de la même.

« L'exactitude et la fixité sont les conditions premières, essentielles de l'histoire. L'original est immuable ; pour le reproduire sous ses traits, il faut à jamais le reproduire sous les mêmes.

« D'où vient donc qu'il y a tant de diversité, tant de mobilité chez les historiens ? Il en est, avec eux, de l'histoire comme du dictionnaire de l'Académie. Malgré leur incontestable mérite, depuis deux mille ans qu'ils s'y appliquent, elle reste toujours à faire. Chaque siècle au moins se glorifie de l'avoir refaite et la remanie, s'il ne la transforme. Le nôtre ne s'est-il pas écrié, comme le Sertorius de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis.

« Sans doute, l'œuvre est difficile entre toutes. L'histoire est vraiment une résurrection, et c'est miracle que cette résurrection s'accomplisse ! Malgré le génie des grands maîtres, le zèle infatigable et la sagacité des érudits, leurs aides, les siècles vont reprenant toujours une œuvre toujours imparfaite.

« Dans ce remaniement perpétuel de l'histoire, il faut compter pour beaucoup le progrès même du savoir et de



l'expérience, la découverte d'aperçus nouveaux, une intelligence chaque jour plus complète et plus vive du passé. Mais la principale cause en demeure que l'exactitude, de si près qu'elle soit poursuivie, n'est pas atteinte. Devant elle, à la longue, toute diversité tomberait.

« Cette exactitude est-elle possible? Et puisque, après tant de siècles et d'efforts, elle nous échappe encore, est-il raisonnable d'y prétendre? Faut-il exiger de l'histoire de plus énergiques et plus habiles efforts, ou vouloir l'égaliser au passé, ne serait-ce qu'une entreprise irréalisable, une laborieuse duperie, une autre recherche du grand œuvre et de la pierre philosophale?

« On ne rêve pas une histoire qui tienne constamment pied au passé, qui le suive sans en rien perdre, et le conserve tout entier. L'espérance serait trop naïve, à la comparer au résultat. Le passé est un océan, l'histoire une pauvre flaque d'eau. Qu'est-ce qu'elle conserve, en comparaison de ce qu'elle perd! Le passé lui échappe déplorablement, le passé même le plus restreint et le plus récent.

« Songerions nous au passé véritable? Dépassant et l'humanité et la terre, embrassant l'univers, épuisant à la fois dans leurs profondeurs infinies et l'espace et le temps, voudrions-nous savoir l'éternité qui nous précède, la vie entière de la création, celle que Dieu a donnée d'âge en âge au monde visible de la matière

comme au monde invisible de l'esprit? Ambition sans doute excessive! Un tel domaine, même légitime, resterait inaccessible à l'homme. Mais non, rien n'arrête le génie de l'homme: il s'est lancé dans ces espaces immenses. Il a sondé l'abîme des âges; et la Science, interrogeant la Nature, a su quelques détails de la plus séculaire histoire.

« Exception glorieuse, mais trop restreinte! En réalité, cet immense passé s'est resserré pour l'histoire jusqu'à ne plus dépasser, dans ses nouvelles et étroites limites, la mémoire même de l'humanité. Nous pouvons regretter ces espaces infinis qui semblaient aussi nous appartenir. Mais Celui à qui rien n'échappe, ni du présent, ni de l'avenir, est aussi le seul qui ne perde rien du passé. Au service de l'homme, qui n'a devant lui qu'un coin étroit du présent, l'histoire ne peut explorer qu'un coin plus étroit encore du passé, rien que les faits qui se sont accomplis sur la terre, à partir de la mémoire humaine. Et c'est cette œuvre incomplète qu'elle n'est pas même en mesure de remplir!

« On a pu entreprendre, mais non pas réaliser, la tentative colossale d'une histoire universelle, qui racontât, dans tous leurs détails, les souvenirs de l'humanité. Devant un pareil travail, les intelligences ont fléchi, et, s'il s'est trouvé des écrivains pour l'accomplir, les lecteurs ont manqué pour le lire.

« A première vue, l'histoire est un monument fruste. Elle ne sauve du passé que des fragments plus ou moins nombreux, plus ou moins étendus.

« Ces fragments eux-mêmes sont-ils intacts? Ce n'est pas témérité de mettre en doute qu'il nous en arrive un seul sans altération ni déchet. En vain l'histoire s'exalte et croit revoir ce qu'ont vu les contemporains. Le moindre examen établit bientôt l'inanité de cette espérance.

« En vérité, les choses de ce monde sont un spectacle qui ne se voit dans son entière réalité qu'une fois, de ceux-là seulement qui y assistent. Encore faut-il qu'ils y regardent, ce qui est rare. Peu d'observateurs, peu de faits observés, tel est le véritable sort de l'histoire, en présence de ce vaste monde, si largement ouvert devant elle. Au milieu des scènes qu'il nous offre, la chose peut-être à laquelle nous songeons le moins, c'est de nous en faire une étude, je dirai même un spectacle. Entraînés par le mouvement de la vie, nous nous y laissons naturellement aller, nous le suivons sans le sentir. Voyageurs insoucians et distraits, c'est à peine si nous remarquons la rapidité prodigieuse avec laquelle nous sommes emportés; et pour un œil curieux qui regarde autour de soi et au dehors, que de regards qui ne voient rien, et d'attentions que rien n'éveille! Au lieu d'étudier les faits dans le présent, au

moment même où ils se produisent et brillent de tout l'éclat de la vie, nous attendons, pour les observer, qu'ils aient disparu et ne soient plus qu'un souvenir! Alors, pour le plus grand nombre, il n'est plus temps; et eux mêmes qui surnagent encore sur l'abîme entr'ouvert du passé, *apparent rari nantes in gurgite vasto*, ne sont plus pour la plupart que d'informes débris, ou des naufragés à demi noyés, sans couleur et presque sans vie. Ainsi va le monde, de siècle en siècle. On néglige les précieuses et faciles moissons du présent, et on laboure avec une peine infinie le champ silencieux et désert des vieux âges.

« Puisque, à n'en pas douter, l'oubli engloutit sans cesse le passé, et que le peu qui s'en sauve, l'erreur à son tour le dévore, réduits à de trop rares et de trop courts fragments, justement en doute de leur intégrité, il ne nous reste qu'à mesurer notre perte, qu'à nous rendre compte de la prise exacte que l'histoire peut encore se promettre sur les débris du passé.

« Il n'entre pas dans notre pensée de faire une fois de plus le procès au témoignage, de lui contester sa certitude, à laquelle nous croyons très volontiers, surtout s'il se reconnaît certaines bornes. Nous savons qu'il n'y a pas de confrontation possible du fait tel qu'il se raconte avec le fait tel qu'il s'est passé. A coup sûr, on ne peut rebâtir Ninive, ni res-

susciter Cyrus ; et le pourrait-on, que la difficulté resterait la même : il faudrait encore établir que la Ninive rebâtie, et le Cyrus ressuscité sont identiques à la Ninive et au Cyrus d'autrefois. Mais nous ne poussons jusque là ni nos exigences ni nos scrupules. Nous ne proposons à personne de mettre en doute l'existence de Babylone ou la victoire de Salamine, tant de faits certains, tant de dates irrécusables, dont la réalité est si assurée qu'il ne vient à personne l'idée de les mettre en question. Ce sont ces faits qui valent à l'histoire son renom de science véritable par excellence, d'autorité irréfragable. Ils sont, dans toute l'exigence du terme, historiques. Ils ont à la fois l'exactitude et la fixité. ils ne bougent plus. Dans quelque temps, dans quelque pays qu'il plaise à un écrivain de raconter le passé, ils se retrouvent toujours et partout les mêmes. C'est là le fond solide, la base inébranlable de la science. De ces faits avérés, de ces dates irrécusables, elle compose son œuvre précieuse, la tradition définitive et consentie de l'humanité, héritage déjà magnifique des générations successives, invincible au temps comme au doute ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.